

NICOLAS LE ROUX

LA FAVEUR DU ROI

MIGNONS ET COURTISANS
AU TEMPS DES DERNIERS VALOIS
(VERS 1547 - VERS 1589)



Extrait de la publication

Epoques
CHAMP VALLON

ÉPOQUES
EST UNE COLLECTION
DIRIGÉE PAR
JOËL CORNETTE

*Le présent ouvrage est publié avec le concours
du Centre Roland-Mousnier (Université de Paris IV-Sorbonne)
et du laboratoire d'histoire anthropologique du Mans (Université du Maine)*

Illustration de couverture :
*Bal donné le 24 septembre 1581 à la cour de Henri III
pour le mariage d'Anne, duc de Joyeuse, avec Marguerite de Lorraine.
École française (2^e moitié du XVI^e siècle), huile sur cuivre, Paris, Musée du Louvre*
© Photo RMN – Jean ; J. Schorman

© 2000, CHAMP VALLON, 01420 SEYSSEL
[HTTP://WWW.CHAMP-VALLON.COM](http://www.champ-vallon.com)
ISBN 2-87673-311-0
ISSN 029-4792

LA FAVEUR DU ROI

Nicolas Le Roux

*LA FAVEUR
DU ROI*

*MIGNONS ET COURTISANS
AU TEMPS DES DERNIERS VALOIS*

Champ Vallon

INTRODUCTION

L'attention portée aux derniers Valois s'explique autant par les fastes de leur cour que par les crimes qui s'y commettent. L'entourage de Henri III attire particulièrement l'attention. L'appellation de *mignons* qui qualifie ses proches devient courante dans le vocabulaire populaire peu après le début de ce règne. Dès 1576, le bourgeois parisien Pierre de L'Estoile décrit des êtres aux accoutrements efféminés, aux coiffures sophistiquées, hantant le sillage du roi, exclusivement occupés à lui plaire et se livrant à des activités aussi futiles que malsaines : jouer, blasphémer, danser, se quereller et paillarder. Ils apparaissent comme des créations artificielles dont le roi est le Pygmalion.

La postérité a conservé une image scandaleuse de ces personnages. Si les hommes du XVI^e siècle ont stigmatisé les favoris sans chercher à comprendre leur rôle politique, les historiens se sont rarement penchés sur eux en raison de l'imaginaire d'illégitimité qu'exhale le terme même de *mignons*. L'image des favoris reste en effet profondément marquée par l'écho des pamphlets des guerres de Religion. Mais si la réputation de Henri III a perduré, c'est que ses successeurs, à commencer par Henri IV, n'ont eu aucun intérêt à réhabiliter sa figure, ni même celles de Charles IX ou de Catherine de Médicis. La nouvelle dynastie des Bourbon a en effet puisé une grande partie de sa légitimité symbolique dans la diabolisation des derniers Valois et de leur entourage.

Partant des images véhiculées par la propagande de l'époque, de nombreux auteurs ont décrié la déliquescence des mœurs de la cour des derniers Valois et l'inconséquence des gouvernants. Ainsi, au milieu du XIX^e siècle, Victor Duruy a successivement morigéné dans son *Histoire de France* les favoris italiens de Charles IX qui lui pervertissaient le cœur, et les mignons de Henri III, dont l'avidité ne détonnait pas au sein d'une cour jugée licencieuse et féroce. Une littérature spécialisée sur le sujet s'est épanouie sous la III^e République, dont les conclusions les plus audacieuses ont longtemps semblé décourager toute analyse problémati-

INTRODUCTION

sée¹. On trouve la synthèse la plus explicite de l'image du favori dans le grand dictionnaire de Pierre Larousse². Il y définit les mignons comme de jeunes hommes se livrant « complaisamment aux désirs infâmes de quelqu'un », et dépeint les favoris de Henri III comme « des misérables [...] qui présidaient dans sa cour impure à des mystères dignes de Néron et d'Héliogabale » : « d'ignobles débauches entremêlées de capucinades et de coups d'épée furent toute la vie de ces *mignons* ». Trois décennies plus tard, la grande *Histoire de France* dirigée par Ernest Lavisse déplorait encore l'omnipotence de ces gentilshommes dénaturés accusés de briser la virilité et les capacités de Henri III³.

En revanche, la plupart des spécialistes qui se sont intéressés depuis à Henri III se sont employés à laver l'image de ce roi des accusations pesant sur sa sexualité, opération nécessaire à leurs yeux pour apprécier à sa juste valeur le prince raffiné ou les ambitions politiques et culturelles de l'homme d'État. Ils ont notamment pourfendu la légende noire du souverain dans l'espoir de rétablir une vérité plus acceptable sur les relations qu'il entretenait avec ses mignons. Mais rares sont les tentatives de restituer le fonctionnement réel de la nébuleuse gravitant autour du souverain en tant que groupe social et culturel autonomisé au sein de la cour et le sens de la politique de la faveur instaurée par Henri III⁴.

Ce livre porte autant sur le concept de faveur, sa pratique, sa théorisation et son utilisation, que sur le système de signes de la faveur, c'est-à-dire sur les représentations et les manifestations politiques, économiques, symboliques et discursives traduisant ou reconnaissant la proximité avec le prince. À travers le prisme de la faveur, on peut essayer de comprendre l'évolution des relations entre le pouvoir royal et la noblesse à cette époque clé de la construction de l'État moderne.

Dans le cours des guerres de Religion, le règne de Henri III (1574-1589) se singularise par une politique qui contraste avec les pratiques en vigueur sous les trois règnes précédents. Brossant une typologie des modes de gouvernement et des formes d'attribution de la faveur, Brantôme oppose ainsi la continuité qui semble prévaloir sous Charles VIII, Louis XII, Henri II, François II et Charles IX à l'instabilité dominant sous François I^{er} et Henri III, comme dans l'entourage du frère cadet de celui-ci, François, duc d'Alençon puis d'Anjou :

1. V. du Bled débute le texte de sa conférence sur les favoris des XVI^e et XVII^e siècles en posant le problème en termes de « nature humaine », excluant ainsi toute approche historique : « Depuis que le monde est monde, il y a eu des courtisans et des favoris. On est toujours le courtisan de quelqu'un, on est souvent le courtisan de soi-même », *La Société française du XVI^e siècle au XX^e siècle*, 3^e série XVII^e siècle, Paris, 1902, p. 259.

2. *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, articles « Favori », t. VIII, 1872, pp. 164-165, et « Mignon » t. XI, 1874, pp. 242-243.

3. J.H. Mariéjol, *La Réforme, la Ligue et l'Édit de Nantes*, Paris, 1983 [1904], p. 241.

4. La seule étude d'ensemble récente est celle d'A. Jouanna, « Faveurs et favoris : l'exemple des mignons de Henri III », dans R. Sauzet (dir.), *Henri III et son temps*, Paris, 1992, pp. 155-165.

INTRODUCTION

« Nous trouvons que nos roys, et mesmes de nos modernes, ont esté fort subjectz à changer ainsi la fortune d'aucuns leurs favorys, et les faire rouer autour de sa roue, ainsi qu'il leur a pleu et l'humeur leur en prenoit, ou selon les subjectz qu'ilz leur en ont donnez. Le roy Louys XI s'en fit appeler le maistre ; peu ou nullement le roy Charles son filz ; de mesmes le roy Louys XII^e. Le roy François en fut bon changeur, plus qu'un changeur ne fait en sa banque, ainsi qu'il le fit parestre tout à coup à M. le connestable, l'admiral de Brion et chancelier Poyet. Le roy Henry ne le fut nullement, ny mesmes les roys François et Charles, ses enfans. Mais Henry III^e et M. d'Alençon, ilz en ont esté bons maistres ceux-là, ainsi que j'espère l'escrire amplement en leurs vies. »¹

L'étude de l'entourage de Henri III se justifie aussi par la richesse des témoignages et des compositions polémiques qui évoquent ou mettent en scène ses proches. Instruments du pouvoir, les mignons apparaissent comme autant d'ornements de la majesté, voire comme de véritables signes de puissance. Ainsi, lorsqu'il veut démontrer la force politique du duc d'Alençon, le magistrat Étienne Pasquier n'hésite pas à signaler que ce prince possède non seulement une capitale et une cour, mais aussi des favoris²

Alors que l'entourage de Charles IX restait dominé par des figures placées par la reine mère Catherine de Médicis, celui de Henri III est d'abord composé de personnages l'ayant suivi pendant sa jeunesse, comme Lignerolles, Villequier, Bellegarde et Le Guast. Le second groupe de faveur qui fonctionne à partir de 1574, rassemble de très jeunes gens constituant un véritable écrivain autour du roi, comme Entraguet, Caylus, Saint-Mégrin, Maugiron, Livarot, Saint-Sulpice, Souvré, Gramont, Saint-Luc ou d'O. Le troisième se réduit à deux archimignons, Joyeuse et Épernon, et à leurs frères, du Bouchage et La Valette.

Situé au cœur de la cour, à la fois instrument et reflet de sa puissance, l'entourage du prince apparaît comme une configuration numériquement limitée dans laquelle évoluent des individus en situation de proximité physique avec la personne du souverain. Il offre une zone de contact entre la société de cour, le royaume et le prince. Mais il forme également un écran qui masque ou met ce dernier en représentation. Rétribués de leur fidélité par l'octroi ostentatoire d'honneurs symboliques ou matériels, les favoris concentrent et monopolisent la grâce du prince, c'est-à-dire le don gratuit du regard et de la bienveillance exprimant sa liberté souveraine. La faveur peut ainsi être définie comme une situation de pouvoir informel ne reposant ni sur le statut social ni sur les charges officielles, mais sur un lien « dilectif » traduisant une relation volontaire et affective avec des personnages choisis³.

1. Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. L. Lalanne, Paris, 1864-1882, 11 vol., t. V, p. 205.

2. É. Pasquier, *Lettres historiques pour les années 1556-1594*, éd. D. Thickett, Genève, 1966, p. 443.

3. Selon la définition de J. Maisonneuve, la relation de dilection implique « une opération sélective et une signification affective positive vécue par ses agents », *Psycho-sociologie des affinités*, Paris, 1966, p. 5.

INTRODUCTION

Dans le système de concurrence et d'exclusions que constitue la cour, le favori apparaît comme le personnage qui se caractérise à un moment donné par la plus grande capitalisation de signes de l'exception, qu'il s'agisse de prérogatives symboliques, de dignités ou de récompenses. Ces signes exprimant sa position privilégiée dans l'entourage du prince sont autant de formes de sublimation du rapport de dépendance qui manifestent l'efficacité créatrice et légitimante du pouvoir souverain.

La période qui s'étend du *XV^e* siècle au *XVII^e* siècle apparaît comme un véritable temps des favoris. Leur élévation participe d'une stratégie royale d'intégration politique fondée sur l'exaltation de la souveraineté à travers l'exercice de la grâce, et sur l'association directe de la noblesse au pouvoir. Ils cristallisent également bon nombre des critiques formulées par les contemporains à l'encontre des systèmes de gouvernement.

L'histoire politique de la faveur doit ainsi conjuguer la connaissance des organisations et du personnel politique avec l'approche de la culture, de l'imaginaire, des rituels et de la symbolique, parce que la cour est non seulement le cœur du gouvernement et un champ de rivalités interpersonnelles, mais aussi le lieu du discours du pouvoir et des discours sur le pouvoir.

L'une des difficultés principales de notre objet d'étude est l'absence de définition officielle du favori. Sa situation correspond moins à une fonction qu'à une position particulière dans un système de pouvoir, voire à un rôle dans un cadre curial fonctionnant comme un espace de mise en représentation des relations d'autorité.

À la cour, la catégorisation sociale des individus dépend étroitement des représentations que les contemporains se font de leur proximité avec le prince. Aussi les jugements des témoins constituent-ils une source primordiale pour la délimitation de notre objet. Un point de départ nominaliste nous fait interroger les textes dans les termes mêmes qu'emploient leurs auteurs, afin de discerner quels personnages sont identifiés par les contemporains comme favoris. Les sources narratives (chroniques, mémoires, livres de raison, biographies) comme les essais politiques et les textes polémiques sont pour cette raison les premiers documents à même de nous introduire dans la cour. Ces témoignages sont croisés avec les sources objectives que sont les actes de la pratique (correspondances, actes notariés) et les archives de l'État (registres des Ordres de chevalerie, comptes royaux, rôles de compagnies d'ordonnance, pièces généalogiques), qui permettent d'appréhender le fonctionnement de l'autorité monarchique en tant que système mobilisant des agents et des techniques qu'il s'agit d'apprécier dans leur dynamique interne.

Centré sur l'entourage de Henri III, ce livre a également pour ambition de tracer une généalogie de la pratique de la faveur dans la deuxième moi-

INTRODUCTION

tié du XVI^e siècle. Son point de départ se situe à l'avènement de Henri II, à une époque où les représentations du politique sont sous-tendues par un imaginaire de la concorde dans lequel la faveur royale est moins conçue comme un rapport privé et dilectif que comme la forme naturelle de la relation unissant le prince à l'ensemble des membres de la noblesse. Les guerres de Religion qui débudent en 1562 font progressivement éclater cette économie de la faveur. L'avènement de Henri III consacre l'évolution du fonctionnement de la cour et des relations entre le pouvoir royal et la noblesse entamée au cours de la première décennie des guerres civiles. L'arrivée sur le devant de la scène politique d'une troupe de favoris sanctionne ces bouleversements. La décennie 1580 connaît une concentration de la faveur sur une élite restreinte qualifiée d'archimignons par les contemporains, qui fonctionne comme agent d'un véritable processus de réintégration politique du royaume. Mais ce système des favoris se heurte à une entreprise générale de disqualification fondée sur un imaginaire du mignon particulièrement mobilisateur, avant d'être la victime de la radicalisation des antagonismes politico-confessionnels.

Dans l'esprit des travaux opérant un retour au politique à travers des approches sociales et anthropologiques, cet ouvrage propose une approche de la formation de l'État dans lequel les figures du courtisan et du favori paraissent liées étroitement à la consolidation du pouvoir monarchique.

Ainsi, c'est toute l'histoire d'une étape essentielle de la construction de l'État moderne qui peut être lue à travers la dynamique de la faveur royale, dans le contexte particulièrement difficile des troubles de Religion.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Jean-Marie Constant pour la confiance et la liberté qu'il a su m'accorder dans les différentes phases de cette recherche. Ma reconnaissance va spécialement à Denis Crouzet qui m'a constamment soutenu, à Joël Cornette sans qui ce livre n'aurait pu voir le jour et à Patrick Beaune. Pour leurs remarques, leurs conseils ou leurs encouragements, ma gratitude va également à Laurent Bourquin, Michel Cassan, Anne-Marie Cocula, Robert Descimon, Annie Duprat, Anne Fillon, Mark Greengrass, Alain Guéry, Xavier Le Person, Frédérique Pitou et François-Joseph Ruggiu. Je remercie aussi Karine Leboucq de m'avoir permis de consulter sa thèse de l'École des Chartes.

Enfin, ce livre n'a pu être mené à bien que grâce à l'attention constante de Véronique Avignon-Le Roux.

PREMIÈRE PARTIE

LA FAVEUR ET LA CONCORDE

Jusqu'au milieu du XVI^e siècle, les traités de philosophie politique s'emploient à démontrer que l'exercice du bon gouvernement repose sur une économie familiale de l'État dont la justice est le principe. La grâce du prince doit être harmonieusement partagée entre les sujets sur le modèle de la juste répartition des biens et de l'affection du père entre tous ses enfants.

Conformément à cet idéal domestique du gouvernement, la cour apparaît comme un lieu relativement ouvert où les élites du royaume négocient leur participation à la sphère de l'autorité publique. Assumant tout à la fois un rôle de redistributeur des ressources de l'État et d'organisateur de l'appareil de gouvernement, le connétable de Montmorency est la clé de voûte de ce système politique. Le maréchal de Saint-André s'impose pour sa part comme un patron nobiliaire de second plan avec le duc de Guise, tandis que la favorite de Henri II, Diane de Poitiers, parfait le système harmonique de la cour en offrant l'image de la lune face au soleil royal.

La paix du Cateau-Cambrésis signée avec l'Espagne et la mort de Henri II en 1559, puis l'ouverture des guerres civiles en 1562 entraînent un bouleversement de cette structure de pouvoir. Le système participatif traditionnel échappe de plus en plus à la cour. La reine mère Catherine de Médicis s'emploie à maintenir la paix civile par une politique de concorde reposant sur un partage équilibré des responsabilités et sur un exercice de la libéralité qui exclut la faveur, conformément à l'idéal traditionnel d'association des sujets au prince. La reine tente en effet de se concilier les représentants des factions de la cour et des partis religieux en utilisant les ressources traditionnelles de la monarchie : gratifications en argent, distinctions honorifiques et commandements. Justifiée par une idéologie de l'amitié ou de l'harmonie reposant sur l'exercice du don, l'attitude de Catherine de Médicis est inspirée par une volonté d'instrumentaliser le système nobiliaire des fidélités au service de la Couronne, sans tenter d'en prendre le contrôle direct. Cette politique de conciliation générale échoue néanmoins à cause

de la virulence des motivations confessionnelles et de l'autonomie des réseaux clientélares.

Si elle parvient à imposer progressivement ses fidèles aux postes-clés de la cour, Catherine de Médicis n'utilise pas cette institution comme un objet de gouvernement véritable chargé d'exalter la majesté. Elle place des hommes qui lui sont dévoués, sans pour autant renouveler de façon radicale le recrutement des maisons royales. La cour apparaît moins comme un instrument de gouvernement que comme un cadre traditionnel de rétribution des fidélités. La formation d'une maison princière de grande taille parallèle à la maison royale, celle du futur Henri III, remplit également cette fonction, puisque la reine mère y installe aussi ses fidèles.

C'est dans cette atmosphère que le futur Henri III fait son éducation politique, aux côtés d'un frère aîné âgé d'à peine un an de plus que lui. Tout, les expériences, les intérêts comme les attachements, oppose les deux hommes. Le jeune duc d'Anjou est imposé par sa mère comme un *alter ego* du roi destiné à succéder au connétable de Montmorency en tant que lieutenant général du royaume. Alors que sa maison domestique a d'abord été constituée par la reine mère, il construit progressivement autour de sa personne un groupe de jeunesse et d'amitié soudé par des expériences fortes qui fait de lui le cœur d'une nébuleuse politique originale, tandis que Charles IX reste entouré d'hommes mûrs auprès desquels il cherche des modèles de sagesse politique. Le futur Henri III est aussi le dédicataire de conseils politiques qui visent à l'imposer comme un patron aristocratique maître des ressources de l'État et capable de rémunérer des fidélités.

L'échec de la politique d'association avec les élites nobiliaires est consommé lors de la Saint-Barthélemy. Cet événement sonne le glas de la grande entreprise de réunification tentée par la reine mère et le chancelier Michel de L'Hospital. Désormais, les rapports entre le souverain et la noblesse participent moins d'un esprit de concorde et d'association que d'une politique nouvelle d'exaltation de la majesté du souverain. Les années 1572-1574 s'imposent comme une charnière essentielle dans ce basculement. La Saint-Barthélemy, le siège de La Rochelle puis le voyage de Pologne constituent les moments fondateurs au cours desquels Henri III initie une nouvelle façon de gouverner fondée sur la restriction de l'accès à la personne du prince et la maîtrise des réseaux clientélares. Le système renaissant prônant l'exercice d'une amitié généralisée entre le prince et sa noblesse, qui reposait sur la composition avec les grands barons, cède la place à une entreprise de consolidation de l'autorité monarchique fondée sur l'exercice souverain de la grâce.

La cour retrouve alors un rôle central dans la construction de la concorde politique. Henri III en accroît les effectifs et en formalise le fonctionne-

LA FAVEUR ET LA CONCORDE

ment afin de l'imposer comme le cœur d'une politique de réintégration politique dont le souverain est le seul maître. Les règlements de cour, la création de l'Ordre du Saint-Esprit, comme la réorganisation de la tête de la maison du roi participent du même esprit d'exaltation de l'autorité souveraine qui doit permettre au prince de s'imposer comme un roi de justice absolu, seul maître de la hiérarchie des honneurs et seul dispensateur de la grâce.

Une économie humaniste de la faveur

À la veille des guerres de Religion, le problème de la faveur intéresse encore relativement peu les théoriciens politiques français. La cour est pensée comme un lieu ouvert de rencontres entre les élites et d'expression généralisée de la libéralité royale. Les réflexions sont surtout consacrées à la définition du parfait conseiller du roi dans une perspective ouvertement aristotélicienne. Si la grâce du prince est bien considérée comme une expression de son autorité souveraine, elle semble justifiée par des impératifs politiques légitimes. Ses bénéficiaires apparaissent comme des auxiliaires naturels du prince en vertu de leur naissance ou des modèles chevaleresques qu'ils offrent à la noblesse, mais aussi par leur rôle de redistributeurs des honneurs.

*L'entourage du prince dans les représentations
du bon gouvernement*

LE MODÈLE DOMESTIQUE DU GOUVERNEMENT

Conformément à une tradition médiévale qui voit en elle une extension de la maisnie du suzerain, la cour est idéalement conçue comme le lieu du conseil et du service domestique du roi. Elle apparaît comme une extension symbolique de la famille, une vaste *familia* formée autour des parents, des intimes et des domestiques du prince. Se fondant sur cette représentation sociale, les gentilshommes revendiquent le droit d'être considérés comme des membres naturels de la cour. Les relations avec le prince n'y sont pas conçues selon la distinction inspirée par le droit romain entre les sphères publique et privée de l'autorité. La faveur fonctionne alors comme une disposition personnelle étendue au domaine public. Aussi est-elle légitimée par une idéologie de l'amitié considérée comme un lien social généralisé unissant les élites entre elles.

UNE ÉCONOMIE HUMANISTE DE LA FAVEUR

Pendant la première moitié du XVI^e siècle, les traités de philosophie politique visent à définir l'ensemble des modalités du fonctionnement de l'État en vertu du principe d'immanence selon lequel il existe un rapport d'identité entre le prince et la structure qu'il gouverne. Un bon exemple de ces arts de gouverner est donné par l'ouvrage de Guillaume de La Perrière intitulé *Le Miroir politique, contenant diverses manieres de gouverner et policer les republiques*, paru en 1555 et réédité en 1567. En insistant sur la conception économique du pouvoir souverain, il montre qu'il existe une parfaite analogie entre le gouvernement de l'État et celui de la famille. La Perrière consacre ainsi près du tiers de son ouvrage à décrire les relations au sein du foyer domestique entre le mari et la femme. Le fonctionnement exemplaire de la famille offre le modèle sur lequel se fonde le bon gouvernement dont la justice est le principe¹.

Or ce modèle paraît battu en brèche pendant les guerres civiles. À partir des années 1570, une réflexion est menée afin de comprendre les causes de la corruption des pratiques politiques qui visaient à associer la noblesse à l'exercice du pouvoir. Cette interprétation politique des troubles repose sur l'idée centrale de la perversion du modèle familial et économique du gouvernement fondé sur la répartition équilibrée des honneurs et des faveurs. L'un des théoriciens de la noblesse qui l'exprime le mieux est sans doute François de L'Alouette. Il publie en 1577 un volumineux *Traité des nobles et des vertus dont ils sont formés* où il rappelle que le royaume fonctionnait parfaitement quand tous les nobles étaient « tant aimez et favorisez des Rois et Princes, qu'ils avoient aussi libre entrée et familiarité en leurs maisons, que s'ils eussent été leurs domestiques. »² Cet âge idéal d'une économie harmonieuse de la faveur est situé sous François I^{er}, la rupture définitive intervenant au moment de la mort de Henri II. Le règne de François I^{er} est décrit comme le temps parfait où « les personnes étoient plus avancés par merites que par faveur ». Au contraire, les règnes des fils de Henri II sont autant de modèles de « troubles, partialités, et divisions civiles » dus aux ambitions concurrentes des princes³. Vers la même époque, l'avocat au Parlement de Paris Jean de La Madeleyne précise que la relation privilégiée entre le prince et la noblesse s'explique par le fait que celle-ci a été conférée en rémunération des services rendus et de la fidélité au prince. Aussi les gentilshommes doivent-ils tous être considérés par les souverains comme leurs « domesticques et familiers »⁴.

1. Guillaume de La Perrière, *Le Miroir politique, contenant diverses manieres de gouverner et policer les republiques, qui sont et ont esté par cy devant*, 2^e éd. Paris, Pour Vincent Norment et Jeanne Bruneau, 1567 [1555], XVI-127 ff., fol. 63 v^o-100.

2. François de L'Alouette, *Traité des nobles et des vertus dont ils sont formés*, Paris, Chez Robert le Manier, 1577, 296 ff., fol. 5-5 v^o.

3. *Ibid.*, fol. 271 et 284 v^o.

4. Jean de La Madeleyne, *Discours de l'estat et office d'un bon Roy, prince ou monarque, pour bien et beureusement regner sur la terre, et pour garder et maintenir ses subjectz en paix, union et obeissance*, Paris, Pour Lucas Brayer, 1575, 16-79 ff., fol. 56 v^o-58 v^o.

LA FAVEUR ET LA CONCORDE

L'économie harmonieuse de la faveur apparaît ainsi comme un mythe politique forgé pendant les premières années des guerres de Religion. Si elle constitue un véritable *topos* dans la dénonciation du mauvais gouvernement, elle n'en exprime pas moins le sentiment profond d'un idéal d'association des sujets au prince que l'on retrouve dans les actes officiels de la monarchie. Ce sentiment d'une identité de nature entre le prince et ses sujets explique le fonctionnement ouvert de la cour jusqu'au début des années 1560. À cette époque, les observateurs italiens ne cessent de déplorer la familiarité des manières du roi et de la foule des courtisans qui l'entoure, ainsi que le manque de solennité de la mise en représentation de la majesté royale. Mais les ambassadeurs ajoutent que cette proximité du prince et que ce mode de répartition des honneurs provoque chez les gentilshommes un sentiment de dévouement et de fidélité qui n'existerait pas dans un système de distance. Le Vénitien Suriano souligne ainsi en 1561 que « chacun aime et adore son roi légitime, chacun donne son bien et sa vie pour le servir », parce que les faveurs ne sont ni réservées à une coterie ni attribuées à des étrangers¹.

Mais ce modèle domestique du gouvernement se heurte à une limite infranchissable. La faveur royale apparaît en effet également comme un don gratuit témoignant de la valeur créatrice de la majesté.

LA FAVEUR ET LA GRÂCE

Dans un autre ordre de justification du pouvoir qui n'est plus domestique mais charismatique, les relations sociales ne se fondent pas sur un modèle lignager et corporaliste dans lequel le prince est le chef naturel, mais sur la force de la grâce émanant de sa personne. Dans cette « citée inspirée », le concept de faveur sature les représentations de l'autorité souveraine. Se fondant sur le schéma vertical de la relation prince-courtisan, avatar moderne du lien seigneur-vassal, un nouveau débat voit le jour au XVI^e siècle qui initie une réflexion sur la grâce du prince. Les écrits de Baldassare Castiglione en sont l'une des sources. Dans la réflexion de Castiglione et de ses héritiers, la faveur s'impose comme le lien privilégié entre le prince et son entourage sur le modèle de la grâce divine qui instaure une tension entre Dieu et l'homme dans la perspective du Salut.

Le vocabulaire témoigne de la prégnance de ce sens premier de la faveur comme grâce. Le substantif *faveur* apparaît dans la langue française en 1130, avec le sens de don ou de bienfait. Si le verbe *favoriser* est signalé à partir du XIV^e siècle avec le sens générique de donner faveur, et si celui plus précis de *favorer* existe au siècle suivant, qui signifie accorder des choses

1. N. Tommaseo éd., *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI^e siècle*, Paris, 1838, t. I, pp. 509-511.

UNE ÉCONOMIE HUMANISTE DE LA FAVEUR

précieuses, l'adjectif *favori* n'est avéré qu'à partir du milieu du XVI^e siècle. Dans le dictionnaire publié par Robert Estienne à cette époque, les mots *faveur*, *favori*, *favorable* et *favorablement* totalisent quarante-quatre entrées. La réédition de 1584 de cet ouvrage en comporte trois de plus¹. Le terme est partagé entre deux emplois prédominants placés dans l'univers de la cour entendue dans son double sens judiciaire et curial. Qu'il s'agisse de la cour du prince ou de la cour de justice, la cour est toujours un lieu où s'exprime une forme souveraine d'autorité dont la faveur est la cristallisation. Le troisième emploi est celui de la faveur divine qui exprime elle aussi cette idée d'une force transcendante. Le verbe *favoriser* possède également un sens strictement politique – soutenir le parti –, ce qui revient à retourner l'orientation de la faveur sans modifier le principe de hiérarchie qu'elle implique, en en rendant le prince destinataire.

Pendant les premières années des guerres civiles, l'emploi du mot *faveur* s'émancipe progressivement du domaine politique et en vient à désigner des objets matériels qui sont seulement des signes de la faveur : « une bague, un cordon, une écharpe, un ruban, voir jusques à une aiguillette, estant donnée par une dame ou damoiselle à un gentilhomme en signe d'amitié et pour souvenance », comme le déplore Henri Estienne². Le dictionnaire d'Estienne fait également référence en 1584 non pas à une réalité matérielle mais à la forme incarnée de la faveur sous une forme possessive – « mon favori », « ma favorite » –, tandis qu'auparavant le substantif *favori* était explicitement associé à la personne royale : « le favori du Roy ».

Mais selon la conception que les théoriciens de la noblesse se font des prérogatives du second ordre, la faveur ne constitue pas seulement le lien privilégié qui doit unir la noblesse à son prince, mais également, dans une acception plus générale, le terme générique qui désigne l'honorabilité du gentilhomme dans le fonctionnement de la société. C'est ce qu'exprime François de L'Alouette : il rappelle qu'avant les troubles de Religion, dans ce temps mythique de l'apogée de la noblesse, les gentilshommes avaient « creances, faveur et autorité par tout », ou encore « cette faveur et autorité envers le peuple » que fondait le respect des autres pour leur vertu³.

Le mot *faveur* est intégré à un registre sémantique de la grâce et de la générosité équitable. Il possède une axiologie foncièrement positive jusqu'au début des guerres civiles. Participant du registre de l'amour en

1. Les équivalents latins donnés pour *faveur* sont : *favor*, pour la « Faveur et support » ; *aura* pour la « faveur du peuple » ; *popularitas* pour la « faveur qu'on porte au peuple » ; et *gratia* pour la plupart des autres emplois (en faveur d'aucun, par faveur). *Dictionnaire Francoislain, autrement dict Les mots François, avec les manieres duser diceulx, tournez en Latin, Corrigé et augmenté*, Paris, Imprimerie de Robert Estienne, 1549, 675 p., pp. 163-164 ; *Dictionnaire Francoislain, augmenté*, Paris, Chez Jacques du Puy, 1584, 781 p., p. 311.

2. Henri Estienne, *Deux dialogues Du nouveau langage François, italianisé, et autrement desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps*, s.l. [Genève], 1578, t. II, p. 115. Dans l'édition de 1584 du dictionnaire de Robert Estienne, on peut lire ce sens nouveau du mot *faveur* dans l'expression « il pria la dame de lui donner une faveur pour porter au combat ».

3. François de L'Alouette, *Traité des nobles*, fol. 12 et 12 v^o.

Dieu construit sur la notion de don gratuit et universel, il exclut la notion de favoritisme. Le penseur protestant Pierre de La Primaudaye définit ainsi la faveur comme « une bien-vueillance, qui naist du jugement de quelque bien, tellement que nous la pouvons appeller une amour commencée ». Le modèle en est la faveur de Dieu, la « grâce et bénédiction » fondée sur l'amour qu'il porte aux hommes en Jésus-Christ¹. Le principe premier de la grâce est bien l'idée de gratuité, puisqu'elle s'applique à un modèle d'échanges dans lequel aucune contrepartie n'est réclamée, ce qui renforce son caractère mystérieux et arbitraire. C'est pourquoi elle induit implicitement un sentiment de reconnaissance d'autant plus fort qu'il reste par définition toujours en deçà du don gratuit et créateur accordé par le prince-Seigneur, lequel met son honneur tout entier en jeu par l'octroi de sa grâce.

Le modèle christique est souvent repris par les auteurs pour analyser le lien social maintenant l'union et la concorde dans le royaume. C'est ce que montre Jean de La Madeleyne dans son *Discours de l'estat et office d'un bon Roy* publié en 1575. Il fait explicitement référence à la relation entre le Christ et les apôtres fondée sur la bonté et la clémence pour décrire celle qui unit le prince à ses sujets². Dans un esprit cicéronien de reconnaissance et de gratitude, la fidélité au prince en est la contrepartie, comme la foi est celle de la grâce divine³.

Le concept de *grâce* possède un caractère foncièrement déstabilisateur. Il s'oppose en effet au principe routinier du pouvoir, ou rationnel-légal selon la terminologie webérienne, en insistant sur le caractère gratuit, imprévisible et arbitraire de l'autorité souveraine. À la différence de l'honneur – cristallisé sous la forme des honneurs qu'octroie le prince –, qui légitime et pérennise les différences de capital social et symbolique des individus en les frappant du sceau de la légalité, la grâce ne repose ni sur le rang, ni sur le statut, ni sur les qualités morales de ses bénéficiaires. La faveur conçue sur le modèle de la grâce fournit bien un modèle de l'acte souverain.

L'exercice royal du don constitue donc un risque de dérèglement de la juste répartition des honneurs. Conduite par la libéralité, la grâce doit être modérée par une autre vertu essentielle, la tempérance. La justice distributive vole en éclats quand la faveur et le don sont concentrés sur une minorité. Claude de Seyssel condamne ainsi « les grands et excessifs dons » que Louis XI faisait à un petit nombre, aux dépens du peuple et à l'insatisfaction d'« un bien grand nombre de mal contents » exclus de la faveur⁴.

1. Pierre de La Primaudaye, *Suite de l'Académie française*, Paris, Guillaume Chaudière, 1580, 217 ff., fol. 116-117 v^o.

2. Jean de La Madeleyne, *Discours de l'estat et office d'un bon Roy*, Épître au roi.

3. L'influence du *De Officiis* de Cicéron est signalée notamment par J. Nagle, *Le Droit de marc d'or des offices : tarifs de 1583, 1704, 1748. Reconnaissance, fidélité, noblesse*, Genève, 1992, p. 13.

4. Claude de Seyssel, *Histoire de Louys XII, roy de France*, cité dans A. Guéry, « Le roi dépensier : le don, la contrainte, et l'origine du système financier de la monarchie française d'Ancien Régime », *Annales E.S.C.*, 39^e année, n^o 6, 1984, p. 1249.

UNE ÉCONOMIE HUMANISTE DE LA FAVEUR

Dans la harangue qu'il prononce à l'ouverture des États généraux d'Orléans, le 13 décembre 1560, le chancelier Michel de L'Hospital fait la synthèse des conceptions humanistes du fonctionnement du bon gouvernement à la veille des guerres civiles¹. Son discours témoigne de l'ambiguïté fondamentale du concept de faveur. Il réaffirme l'idée que la familiarité avec laquelle le souverain français se comporte avec ses proches explique l'obéissance des sujets. Les autres princes, « servis à genoux et testes nues », ne sont pas mieux obéis que lui. Cette remarque fonctionne autant comme une condamnation morale du système de distance entre le roi et ses sujets que comme une constatation pragmatique visant à l'efficacité du gouvernement. L'Hospital développe son argumentation par une considération proprement éthique. Selon lui, « la façon de ne se laisser voir à son peuple et ne communiquer avec luy est barbare et monstrueuse ». Elle rappelle les pratiques des despotes de Perse ou d'Assyrie.

Le chancelier exalte pourtant la transcendance absolue de l'autorité souveraine sur les sujets. Aussi condamne-t-il la presse des courtisans qui étouffe le prince, notamment quand il prend ses repas². Tenant sa couronne de Dieu et non des hommes, le souverain règle l'économie de son gouvernement et distribue les charges du pouvoir selon un ordre que les sujets ne doivent pas tenter de pénétrer. Incarnation de la Vérité et de la Connaissance, il est le seul à maîtriser les tenants et les aboutissants des mystères du pouvoir. Ainsi, « il donne et distribue les charges et honneurs à qui luy plaist, tellement qu'on ne luy peut ne doit dire pourquoi. Nous sommes comme jettons, que maintenant il fait valoir un, maintenant mille, maintenant cent mille. »³

L'économie royale du don instaure bien une relation verticale foncièrement inégalitaire qui magnifie la supériorité du donateur. Elle offre à celui-ci une sorte de prise magique sur le donataire, parce qu'elle l'intègre à un réseau d'obligations fondées sur la réponse nécessaire et différée du contre-don. Si les théoriciens échouent dans leur tentative de synthèse entre les différentes conceptions de la faveur, ils s'attachent en revanche à décrire avec précision le fonctionnement idéal de l'entourage royal dans un esprit inspiré d'une part par des modèles néo-testamentaires, et d'autre part par la morale aristotélicienne.

1. Michel de L'Hospital, « Harangue prononcée à l'ouverture de la session des États généraux à Orléans le 13 décembre 1560 », dans *Discours pour la majorité de Charles IX et trois autres discours*, éd. R. Descimon, Paris, 1993, 134 p., pp. 67-94.

2. D. Crouzet, *La Sagesse et le malheur : Michel de L'Hospital chancelier de France*, Seyssel, 1998, p. 203.

3. Michel de L'Hospital, « Harangue... », p. 79.

LA FAVEUR ET LA CONCORDE

LES CERCLES DE L'ENTOURAGE

Conformément à la tradition aristotélicienne, l'une des principales questions qui mobilisent l'attention des théoriciens du pouvoir réside dans la nature des relations que le prince doit entretenir avec son entourage, et du rôle que ce dernier doit jouer dans les affaires politiques. C'est d'abord dans le cadre de la sphère publique du gouvernement que le choix des proches du prince apparaît vital pour le bon fonctionnement de l'État.

Le prince demeure un être profondément seul, isolé par et dans l'exercice de son pouvoir, en raison de l'irréductible altérité qui le distingue de tous ses sujets. Sa liberté n'est soumise qu'à l'obéissance à la loi divine. Aussi gouverner signifie-t-il le contraire de dominer. Le gouvernement consiste avant tout à donner la bonne direction à la cité par un juste commandement des âmes des sujets se calquant sur le modèle du gouvernement de soi que le prince leur offre, dont le but ultime est le Salut commun des gouvernés et du gouvernant.

Afin de guider le roi sur cette voie du bon gouvernement, les auteurs insistent sur la nécessité de s'entourer de conseillers choisis personnellement. Dans sa *Grant Monarchie de France* (1519), Claude de Seyssel a donné l'image la plus claire de la façon dont le roi doit savoir s'entourer. La seconde partie de son traité consacrée aux « choses requises à la conservation et augmentation de la monarchie de France par la police » présente les différents Conseils royaux. Seyssel est profondément marqué par l'idéal aristotélicien d'un régime mixte associant les trois formes de gouvernement que sont la monarchie, l'aristocratie et la démocratie. Dans ce cadre théorique, la situation de l'entourage royal est légitimée par le devoir de conseil qui incombe aux élites du royaume. La participation de la noblesse au pouvoir se cristallise d'abord sous cette forme.

L'organisation des Conseils constitue donc un enjeu primordial dans l'institution d'un État chrétien. Conformément à une longue tradition médiévale, Seyssel affirme que pour ne prendre aucune décision passionnée, c'est-à-dire déraisonnable, le monarque doit user de conseil dans toutes ses actions. Dieu ordonna ainsi à Moïse d'avoir pour conseillers les « plus sages et mieux renommés de toutes les lignées de son peuple. »¹ La sagesse provient donc de la faculté tempérante et modératrice de la délibération avec la noblesse. Seyssel présente ensuite le fonctionnement idéal du Conseil en se fondant sur l'exemple du Christ lui-même. Celui-ci est en effet entouré de trois cercles concentriques de fidèles qui donnent l'image parfaite des trois sortes de Conseils et de conseillers que le roi, figure vivante du Christ, doit savoir à son tour organiser. Cette image est

1. Claude de Seyssel, *La Monarchie de France* [1519], éd. J. Poujols, Paris, 1961, p. 134 (II, 4).

d'ailleurs celle que l'iconographie utilise traditionnellement pour représenter le Paradis, composé des cercles des anges, des saints et des élus qui entourent le Christ en majesté.

Une assemblée casuelle peut être retenue exceptionnellement pour traiter des affaires « de grande conséquence à tout le royaume », c'est-à-dire des déclarations de guerre ou des ordonnances générales. Le premier cercle véritable, le plus large, est celui des soixante-douze disciples, dont le Grand Conseil ou Conseil Général doit être la reproduction. Il rassemble ponctuellement les notables du royaume (princes du sang, prélats, officiers de la Couronne, magistrats des requêtes de l'hôtel et principaux officiers domestiques) pour des affaires précises concernant l'état de la maison du roi, les cérémonies ou les différends entre grands personnages (II, 5). Ce Conseil ne siège pas en permanence, à la différence du Conseil ordinaire, réuni au moins trois fois par semaine pour régler les affaires courantes. Il doit imiter le deuxième cercle du Christ, celui des douze apôtres, « auxquels il communiquait ordinairement toutes choses secrètes » (II, 4). Une relation de fidélité personnelle est ainsi introduite à ce niveau d'intimité entre le prince et ses conseillers ordinaires. Tandis que les notables ou les conseillers exceptionnels pouvaient être désignés pour leur sagesse ou pour leur naissance vénérable, les nouveaux apôtres du prince sont choisis « sans avoir regard à hauteesse de sang, à office ni dignité, mais tant seulement à la vertu expérience et prudhomie : lesquelles vertus ne naissent pas avec les hommes, mais les faut acquérir par exercitation. »

Mais le Christ a plus spécialement choisi trois favoris parmi ses apôtres, Pierre, Jean et Jacques, « auxquels il communiquait les choses les plus intrinsèques et les plus hauts mystères [...], qu'il appelait à ses plus grands travaux et affaires ». En employant à dessein l'expression *mystères*, après avoir utilisé celle de *choses secrètes* pour le cercle précédent, Seyssel s'inscrit dans ce long mouvement de translation de la notion de mystère du domaine du religieux (les *arcana ecclesiae*) à celui de l'État (les *arcana imperii*). Ces mystères de la Chose publique sont donc traités par trois ou quatre conseillers particulièrement choisis qui constituent le Conseil secret. Ils sont les plus sages et expérimentés, mais aussi les plus fidèles (II, 7).

Les exigences parallèles de la sagesse, de l'expérience et de la fidélité reçoivent donc une importance proportionnelle à l'étroitesse du cercle d'intimité auquel les conseillers appartiennent. Aux plus proches, le souverain communique la primeur des affaires avant d'en débattre au sein du Conseil ordinaire, à l'issue duquel il requiert à nouveau leur opinion. Néanmoins, en aucun cas le prince ne doit donner trop d'autorité aux favoris du Conseil secret, car cela pourrait provoquer la jalousie des conseillers ordinaires. Seyssel est conscient des dérives que la faveur peut provoquer. Le prince doit surtout éviter d'élever un seul favori : en lui accordant un

LA FAVEUR ET LA CONCORDE

pouvoir qui ne serait pas soumis au contrôle des autres conseillers, il risquerait de le faire « soi méconnaître » et oublier l'intérêt supérieur de la chose publique.

Le texte de Seyssel témoigne de la difficulté des penseurs à trouver un équilibre entre les exigences du secret et l'idéal chrétien de la transparence du gouvernement. La solution consiste à sacraliser l'autorité du prince sur le modèle christique en transférant la notion de mystère dans le champ du politique. Ce faisant, la faveur et le choix du prince fonctionnent comme une initiation aux arcanes de l'État. Mais ce caractère secret de la désignation des proches est compensé par l'exigence de soumission aux intérêts du public dont les conseillers et les favoris doivent faire preuve.

Les réflexions sur le bon gouvernement et le choix des conseillers évoluent assez peu au cours du XVI^e siècle. Elles continuent à informer toutes les représentations de l'entourage royal, sans vraiment distinguer la sphère publique du gouvernement de la sphère particulière de la vie privée. Néanmoins, une réflexion parallèle est menée par les penseurs qui vise à circonscrire autour du prince un espace destiné à *l'amitié*.

Amitié et majesté

L'AMITIÉ COMME LIEN DE SOCIÉTÉ

Les amitiés et les relations affectives jouent un rôle central dans la vie publique au XVI^e siècle. Elles structurent la sociabilité nobiliaire comme les mécanismes de l'organisation politique. Fondées sur des vecteurs émotionnels et vécues sur un mode généralisé, les relations interpersonnelles ne sont jamais neutres ou purement fonctionnelles. Le réel n'est pas compartimenté en domaines concurrents et hermétiques, comme peuvent l'être les sphères du public et du privé, de l'affectif et de l'instrumental.

Les philosophies antiques et chrétiennes ont distingué plusieurs types de liens reposant sur l'amour et l'amitié, mais le concept qui au XVI^e siècle inspire les penseurs est celui de *philia*. Fondé sur l'idée centrale de réciprocité dans l'interaction, il constitue le modèle des relations humaines. Cette conception repose sur la vision aristotélicienne ou cicéronienne de l'amitié comme un lien de société global animé par l'exercice de la raison et de la vertu. Elle offre un mode de cohérence et d'intégration dans la Cité. Il s'agit donc d'une relation publique qui repose moins sur des fondements affectifs que sur des aptitudes morales.

Parce que l'amitié constitue le fondement de l'association entre les individus libres qui composent la Cité, elle possède le sens de *concorde*, telle que le gentilhomme protestant François de La Noue la définit : « une

loüable affection, qui nous lie et joint estroitement avec nos semblables, en tous devoirs nécessaires et honnestes. »¹ Dans la traduction que Loys Le Roy donne des *Politiques* d'Aristote en 1568, laquelle est d'ailleurs dédiée au futur Henri III, on peut également lire un passage qui résume cette conception classique du rôle de l'amitié dans la préservation de l'harmonie politique : « nous pensons l'amitié estre le plus grand bien qui puisse advenir aux citez et qui les preserve de seditions »². Cette conception reste partagée même au cœur des guerres civiles.

Dans la tradition aristotélicienne, le caractère civil de l'amitié repose sur la similitude, du point de vue de la vertu, qui rapproche les individus prétendant au titre d'amis³. La Boétie exprime une conception de l'amitié qui est l'héritière directe de celle d'Aristote. Pour lui, seuls les gens de bien sont capables de la pratiquer. Quelques années plus tard, on retrouve la même idée chez Pierre de La Primaudaye, qui écrit que « comme dit Ciceron, l'opinion de la Vertu est la fontaine d'amitié ». C'est grâce à la pratique commune de cette vertu que peuvent fonctionner les « amitez parfaites »⁴.

Cette conception de l'amitié comme lien de société généralisé accorde à cette valeur un registre très général, dont les relations dyadiques et dilectives – c'est-à-dire des relations entre deux individus qui impliquent un choix et un vécu affectif, et qui sont marquées de façon positive – ne sont qu'une composante. La réflexion sur l'amitié fait intervenir une dimension de l'existence du prince passée sous silence par la plupart des théoriciens politiques : la partie privée ou particulière. Les relations amicales doivent y offrir un modèle de stabilité. Elles participent d'un ordre du plaisir qui exprime la plénitude satisfaite des rapports humains. Ces relations se distinguent de l'ordre du désir fait d'insatisfaction et de frustration.

Pour obtenir la stabilité de l'esprit, et parce qu'il est un être humain, le prince doit donc s'entourer d'amis. En 1562, Ronsard conclut ainsi son *Institution pour l'Adolescence du Roy très-chrestien Charles neufviesme de ce nom* par l'idée que le bonheur est impossible au prince solitaire : « D'amis plus que d'argent monstrés vous désireux, / Les Princes sans amis sont toujours malheureux. »⁵ Mais la plupart des auteurs continuent de se heurter à une impossibilité quand ils abordent cette dimension des relations interpersonnelles dans laquelle le prince est engagé. En effet, se fondant sur

1. Fr. de La Noue, *Discours politiques et militaires* [1587], éd. F.E. Sutcliffe, Genève, 1967, p. 61.

2. *Les Politiques d'Aristotes, esquelles est monstrée la science de gouverner le genre humain en toutes especes d'estats publics*, trad. fr. par Loys Le Roy, Paris, Michel de Vascosan, 1568, 949 p., p. 146 (livre II, chapitre II, § 9).

3. *Éthique de Nicomaque*, IX, 8-9.

4. Pierre de La Primaudaye, *Academie françoise, En laquelle il est traicté de l'institution des Moeurs, et de ce qui concerne le bien et heureusement vivre en tous Estats et conditions* [1577], 3^e éd. augmentée Paris, Chez Guillaume Chaudière, 1581, fol. 43 v^o-45.

5. Ronsard, « Institution pour l'Adolescence du Roy très-chrestien Charles neufviesme de ce nom », v. 167-168, dans *Œuvres complètes*, éd. J. Céard, D. Ménager et M. Simonin, Paris, 1993-1994, 2 vol., t. II, p. 1010.

Aristote et sur le *Laelius* de Cicéron, ils soulignent la nécessaire égalité de condition sociale qui doit exister entre les individus pour que ceux-ci puissent prétendre à une véritable relation d'amitié. La différence de condition entre le prince et son entourage est le problème central de toute la réflexion sur l'amitié. Parce qu'il possède une éminente et irréductible supériorité sur les gentilshommes de sa cour, le souverain risque de ne voir en eux que des pantins chargés de le divertir, lui apportant de l'agrément, ou des exécuteurs obéissant à sa seule volonté politique, dont il ne doit attendre que de l'utilité.

L'idée de faveur reste donc difficile à intégrer aux formes publiques de l'amitié vertueuse fondées sur la *philia*. Elle tend ainsi implicitement à être versée dans le domaine de l'*éros*, univers du désir déraisonnable, de l'abus et de l'absence de maîtrise de soi. Le prince n'en est pas forcément le principal coupable car, par sa fonction même, il est sans cesse obligé de distribuer les honneurs et les charges comme autant de signes de son amour pour ses sujets. En revanche, ses sujets ont le devoir d'inscrire la relation qu'ils entretiennent avec l'autorité souveraine dans la sphère de la raison. L'emploi qui est fait du mot *faveur* dans les actes royaux eux-mêmes en témoigne. La grande ordonnance d'Orléans de janvier 1561 dénonce ainsi ceux qui « abusans de la faveur de nos prédécesseurs par importunité, ou plutost subrepticement », ont obtenu des lettres du roi pour servir leurs intérêts particuliers¹. La faveur se révèle un facteur de désordre social, dont le responsable est moins le prince que celui qui bénéficie de ses attentions en détournant le sens de la grâce royale à son profit.

De surcroît, à partir du début des guerres civiles, la critique anti-curiale et la réflexion classique sur l'amitié comme lien social rencontrent une autre littérature très mobilisatrice dénonçant les désordres mondains dans une perspective ouvertement sotériologique. Les almanachs et les textes astrologiques inondant le royaume dans la décennie 1560 font l'inventaire des signes de l'ire divine destinés à préparer les humains à retrouver le droit chemin d'un ordre premier qui est l'ordre de Dieu. Parmi ces signes de dérèglement revient fréquemment l'idée que le lien social est brisé parce que les valeurs amicales sont perverties par l'hypocrisie et la duplicité. Cette angoisse est clairement exprimée par un grand almanach publié en 1565 qui prévoit pour l'année 1591 – mais l'ensemble de la séquence chronologique qu'il aborde paraît tout entière marquée par la colère divine – que « les amitiés seront tant feintes et simulées, qu'il n'y aura celuy qui se veuille aucunement fier à l'autre ». Cette rupture du lien de société fondé sur l'affection vertueuse et la confiance réciproque entraîne l'explosion des cadres de l'autorité et de l'ordre terrestre. Le point nodal de cette

1. F.A. Isambert éd., *Recueil général des anciennes lois françaises*, Paris, 1821-1833, 29 vol., t. XIV, p. 91 (art. 111).

UNE ÉCONOMIE HUMANISTE DE LA FAVEUR

conflagration est la personne du prince, qui risque de supporter dans sa vie même les conséquences de son incapacité à garantir la concordance entre les apparences et les sentiments¹.

LE PROBLÈME DES AMIS DU PRINCE

La faveur du prince au sens d'amitié particulière ne parvient pas à entrer dans le cadre strict de la *philia*. Elle perturbe le schéma traditionnel des relations entre le souverain et ses sujets. Aussi certains théoriciens s'emploient-ils à préciser les conditions dans lesquelles le prince a le droit de se comporter comme un homme privé entouré d'amis. Claude de Seyssel a décelé le pire danger pour le souverain et l'État dans la trop grande faveur concédée à un homme seul, autrement dit au favori. Néanmoins, il a bien conscience qu'il est impossible d'exiger du prince de n'avoir aucune affection privilégiée en raison de sa nature même d'être humain.

Se fondant sur l'exemple du Christ, il consent à ce que le prince offre sa confiance entière à un seul de ses proches qu'il élirait avec un discernement particulièrement exercé parmi ses conseillers secrets, comme le Christ l'a fait avec le jeune apôtre Jean, auquel il révéla de grands secrets quand il le laissa reposer sur sa poitrine lors de la Cène². Après avoir établi par cette référence la légitimité de l'amitié chez le prince comme la marque de son humanité, Seyssel essaie d'une façon un peu artificielle de délimiter le domaine dans lequel il est loisible au prince d'exercer cette amitié :

« Et surtout, ne se doit pas trop adonner et arrêter à un homme seul. Je ne dis pas pourtant qu'il ne puisse avoir quelqu'un à lui familier et privé sur tous autres, avec lequel il devise privément de ses menus et domestiques affaires et secrets (qui ne concernent point l'État) comme avec soi-mesmes ; et encores des matières d'État, car il serait privé d'une grande félicité s'il ne le pouvait faire : mais dangereuse chose serait de soi arrêter au sens d'un homme seul, en matière de grande importance, mêmement d'État »³.

Le prince a le droit de confier son affection à des favoris si intimes qu'ils sont presque d'autres lui-même, tant que les intérêts de l'État sont absents de leurs préoccupations, comme si, à certains moments, le roi se dépouillait totalement de son caractère de majesté et de souveraineté pour redevenir un simple particulier. De ces affaires privées ou domestiques dépend le droit du prince à la félicité.

1. *Prédictions des choses plus memorables qui sont à advenir depuis l'an 1564, jusqu'à l'an mil six cens et sept, prises tant des éclipses et grosses Éphémérides de Cyprian Léovitie, que des prédictions de Samuel Syderonate*, 1565, p. 63, cité dans D. Crouzet, « La représentation du temps à l'époque de la Ligue – "Le clouaque et esgoust des immondices des autres (siècles) passez" », *Revue Historique*, t. CCLXX, n° 2, 1983, pp. 314-315.

2. Claude de Seyssel, *La Monarchie de France*, p. 135 (II, 4).

3. *Ibid.*, p. 140 (II, 8).

La réflexion sur la dimension privée de l'existence du prince se développe à mesure que l'on avance dans le siècle. Dans son *Institution du Prince chrétien*, publiée de façon posthume en 1547, Guillaume Budé valorise ainsi l'amitié comme moyen de bon gouvernement davantage que ne l'avait fait Seyssel. Budé est sans doute le théoricien politique du XVI^e siècle qui a le plus insisté sur le sens de l'amitié, et sur le rôle des amis du prince. Il illustre ses réflexions à l'aide de l'exemple fondateur de l'empereur Alexandre le Grand, qu'il reconnaît implicitement comme le modèle du souverain.

Il distingue ainsi trois sortes d'auxiliaires du prince : les conseillers individuels, le Conseil en tant qu'institution et les amis. En aucun cas ces derniers ne sont à considérer comme des conseillers particuliers choisis pour leurs compétences dans les affaires de l'État, car leur rôle n'est pas de participer aux affaires du gouvernement. Tout autre est le sens de l'aide qu'ils apportent au souverain. Ils doivent être des compagnons désintéressés offrant gratuitement leur amitié, laquelle doit être bien sûr récompensée par des libéralités, afin que le prince ne s'enferme pas dans un isolement qui serait préjudiciable à sa personne et par conséquent au Bien public. Il utilise l'exemple fondateur de la paire Achille-Patrocle, dont la destinée est chantée par Homère dans *l'Iliade*. Dans *La Patroclie*, Achille est sorti de sa torpeur par le sacrifice de Patrocle, son « vray et loyal amy », qui a mené au combat les Achéens sous les armes d'Achille¹.

Mais Budé glisse très vite sur cette conception dilective de l'amitié pour en revenir insensiblement à une description des effets de la libéralité du prince, c'est-à-dire à la conception de l'amitié comme lien de société vivifié par un permanent échange de services et de biens. Selon lui, le prince doit pratiquer la libéralité à son plus haut degré. Il place dans la bouche d'Alexandre les mots suivants : « Quant à moy toute la richesse et chevence du roy Daire que j'ay vaincu et de tout le pays que j'ay conquis, ne m'a peu suffire et fournir à bienfaire et ayder à ceulx que j'ayme et aux gens de bien. »²

Il s'emploie à dresser une typologie des amis liés au prince par les bienfaits. Ils sont parfois les favoris des souverains précédents, qui ne peuvent être mécontents sans risque pour l'équilibre politique. Ils sont surtout des serviteurs fidèles, comme le gentilhomme de la chambre d'Artaxerxes qui « estoit son mignon et luy venoit fort à plaisir son service. »³ Souvent, ils ont été les compagnons d'éducation et de jeunesse, comme ceux qu'avait reçus Alexandre. Parmi tous ses serviteurs, Budé estime qu'il est loisible au roi d'en avoir un plus choisi que les autres auquel il peut porter son affection comme un simple particulier, car « c'est chose inestimable à

1. Guillaume Budé, *L'Institution du Prince*, éd. C. Bontems, dans C. Bontems, L.-P. Raybaud et J.-P. Brancourt, *Le Prince dans la France des XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, 1965, p. 85.

2. *Ibid.*, p. 97.

3. *Ibid.*, p. 100.

UNE ÉCONOMIE HUMANISTE DE LA FAVEUR

ung grant prince que d'avoir ung vray amy et féable serviteur qui ayme la personne de son maistre plus que la puissance ne la richesse ne les biens qu'il en peult avoir, tout ainsi comme ung vray amy ayme son pareil. »¹

Budé estime en définitive que l'amitié fondée sur l'égalité des conditions est possible au prince, car, comme l'avait évoqué Seyssel, le prince ne possède pas une nature monolithique. Il peut scinder sa personnalité en deux parts, la publique et la particulière, chaque moitié évoluant dans une sphère autonome. Il appuie sa démonstration sur l'exemple d'Alexandre, qui « avoit deux grans et espéciaux mignons entre les gentils hommes et princes de sa court, lesquelz il ayroit merveilleusement et à bonne cause. » Les favoris n'entretenaient pas des relations semblables avec leur prince. Le premier, Hephestion, ne s'adressait qu'à la personnalité publique du souverain et aux bénéfiques que peut rapporter la proximité avec la source éminente de toute grâce qu'est la majesté. Le second, Cratere, était lié à la partie la plus intime de la personnalité de l'empereur, la plus véritable car la plus secrète. En retour le prince n'accordait pas aux deux hommes les mêmes sentiments, et il ne les traduisait pas par les mêmes signes de faveur. La majesté récompensait l'un des favoris par des honneurs, quand la privauté offrait à l'autre la familiarité et l'amour.

Les écrits des premiers théoriciens du XVI^e siècle s'articulent donc bien autour de l'idée directrice selon laquelle le prince peut nouer des relations étroites avec des favoris, mais seulement dans la sphère particulière de son existence. Néanmoins, la relation qui le lie à ces personnages doit être de l'ordre du plaisir et non du désir – au sens aristotélicien des deux termes –, car elle repose sur la communion d'esprit, sur la raison et sur la vertu. Ces relations ne doivent avoir aucune influence sur ses responsabilités de chef d'État, ni sur l'intégrité de sa majesté. Les amis du prince sont ainsi fondamentalement pensés comme des *compagnons* : ils partagent la vie privée du prince après avoir vécu des expériences communes. En insistant sur cette dimension privée, les théoriciens remettent en question la conception immanente du gouvernement qui repose sur la continuité parfaite entre la sphère privée et la sphère publique de l'existence du prince. Écartelée entre ces deux états, la position du favori paraît ainsi particulièrement délicate.

Faveur et exercice de la souveraineté : le modèle Henri II

À l'époque des guerres de Religion, Henri II est considéré par les catholiques comme un prince modèle pour son comportement de chevalier chrétien, son goût pour les entreprises belliqueuses et sa politique de

1. *Ibid.*, p. 106.

LA FAVEUR ET LA CONCORDE

répression de l'hérésie. Les protestants insistent au contraire sur sa soumission aux intérêts particuliers des membres de son entourage. Près d'un demi-siècle après sa mort, et à travers le prisme des troubles civils, Jean de Serres le décrit certes comme « un beau Prince, genereux, d'esprit doux, aimant ses serviteurs et les hommes vaillans », mais aussi comme un souverain « adonné à ses plaisirs, et à croire ceux qui sçavoient le prendre selon son naturel, lesquels aussi bien souvent lui faisoient prendre un mauvais pli, ce qu'il ne pouvoit si tost découvrir. » Pour ce protestant, l'influence pernicieuse « de quelques uns qui le possedoyent » est la cause des guerres, de la corruption de la justice et de l'augmentation des impôts¹. Dans un esprit assez voisin, le catholique Jacques-Auguste de Thou estime que le roi était soumis non seulement à ses ministres et à sa maîtresse, Diane de Poitiers, mais aussi au duc de Guise, au cardinal de Lorraine et au maréchal de Saint-André².

Le thème de la faveur royale s'impose ainsi au cœur des réflexions sur le pouvoir élaborées à partir de l'exemple de Henri II. Dès son avènement, ce monarque a été considéré comme influencé par ses proches. Les changements du personnel de la cour qui se produisent en 1547 constituent d'ailleurs un véritable paradigme de l'alternance politique pour les contemporains : on assiste à l'arrivée au pouvoir d'une nébuleuse tenue à l'écart dans les années précédentes qui s'impose le jour même de l'avènement du nouveau souverain.

DE LA MAISON DELPHINALE À L'ENTOURAGE ROYAL

Les dernières années du règne de François I^{er} – de 1541, année de la disgrâce du connétable, à 1547 – ont connu une sorte d'équilibre entre trois personnages, dont les fonctions et les attributions étaient clairement distinguées. La favorite en titre, la duchesse d'Étampes Anne de Pisseleu, se trouvait à la tête d'une clientèle dont les principaux agents étaient son frère Charles de Pisseleu, évêque de Condom, et le Gentilhomme de la chambre Nicolas de Bossut, sieur de Longueval. Succédant à Philippe Chabot de Brion comme amiral de France en 1543, Claude d'Annebault faisait figure de favori politique et de compagnon d'armes du roi. Enfin, le cardinal François de Tournon tenait le rôle de ministre, de responsable des finances et de négociateur.

Parallèlement, un groupe de jeunesse s'était formé autour du dauphin. Le futur Henri II avait organisé définitivement sa maison delphinale en

1. Jean de Serres, *Recueil des choses memorables advenues en France sous le règne de Henri II. François II. Charles IX. Henri III. et Henri IV. Depuis l'an MDXLVII jusques au commencement de l'an MDXCVII*, 3^e éd. Heden, 1603 [1597], 8 ff.-794 p., p. 64.

2. J.-A. de Thou, *Histoire universelle depuis 1543 jusqu'en 1607* [1604-1608], trad. fr. Londres, 1734, 16 vol., t. I, p. 185.

1536¹. Ces familiers se livraient à des activités physiques périlleuses dans la forêt de Fontainebleau, et jouaient à la paume. Le choix des membres de l'entourage du futur Henri II s'explique par des considérations affectives, mais aussi par des opportunités politiques. François de Pérusse-d'Escars et Jean d'Andoins appartiennent ainsi à des lignages qui jusqu'alors gravitaient dans la clientèle de grands princes indépendants, les rois de Navarre, dont le rôle politique décline à partir du début du siècle². Leurs relations avec le pouvoir dans la première moitié du XVI^e siècle les désignent comme des relais de l'autorité royale dans leurs provinces respectives aux dépens de lignages plus prestigieux.

La plupart de ces jeunes gens ont fait leurs premières armes dans l'Italie des années 1520 sous Odet de Foix, maréchal de Lautrec. On voit également le groupe de jeunesse suivre le dauphin Henri en septembre 1536 jusqu'à la frontière de Provence pour arrêter les Impériaux. L'année suivante, la même troupe l'accompagne en Piémont. Par la suite, ils participent à des expériences militaires fondatrices, comme la campagne de Piémont de 1544 conclue par la bataille de Cérisoles.

À la cour, le groupe des compagnons de jeunesse fonctionne comme une véritable faction. Il s'y oppose à l'entourage du dernier fils du roi, Charles, duc d'Orléans, qu'encouragent Gaspard de Saulx-Tavannes, Gentilhomme de la chambre de ce prince en 1540, puis son Chambellan en 1544, l'amiral Philippe Chabot, la sœur du roi, Marguerite de Navarre, et la favorite Anne de Pisseleu³. Cette opposition renforce la cohésion du groupe dont le mentor est le connétable de Montmorency. Celui-ci a initialement favorisé le développement du clan autour du second fils de François I^{er} afin d'affaiblir la position du premier dauphin, François, qui avait la préférence du roi. Quand l'aîné meurt en août 1536, et que Henri devient l'héritier présomptif de la Couronne, il existe donc

1. En 1539, parmi les Gentilshommes de sa chambre on compte Jean de Humières, Claude de Clermont-Dampierre, Jean d'Albon de Saint-André, Guillaume de Balsac d'Entragues, François d'Albon, Jean d'Estrées, Jean d'Andoins et Artus de Cossé. Jacques d'Albon de Saint-André y apparaît comme Écuyer tranchant en 1533. B.N.F. Ms. Clair. 835, p. 2369 et suiv. (Maisons du dauphin et des ducs d'Orléans et d'Angoulême, 1526-1539). On y trouve également des hommes de robe comme Claude de L'Aubespine, baron de Châteauneuf, et Cosme Clause de Marchaumont. Un second cercle de familiers est composé de Charles de Cossé, comte de Brissac, de Gaspard de Coligny, d'Imbert de La Platière, sieur de Bourdillon, et de François de Scepaux de Vieilleville, tous destinés à des charges militaires de premier plan sous Henri II, *Mémoires de très-noble et très-vertueux Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes*, éd. Michaud et Poujoulat, Paris, 1866, p. 88.

2. François de Pérusse-d'Escars appartient à l'un des principaux lignages de la noblesse seconde du Limousin. Les d'Escars offrent une alternative pour le pouvoir par rapport aux deux lignages prédominants de la province, les vicomtes de Turenne et les comtes de Ventadour. Jean d'Andoins, baron d'Andoins et Navailles, descend de l'une des plus anciennes maisons de Béarn (la généalogie de la maison remonte à 1220), province où il possède la dignité de Premier baron. Fils du Grand Chambellan du roi de Navarre, Gaston d'Andoins, et de Française de Lévis-Mirepoix, il est lieutenant à la garde de Saint-Malo en 1536, avant d'être nommé gouverneur de Bayonne le 29 août 1538.

3. Parmi les officiers du duc d'Orléans, on compte plusieurs clients et parents de la favorite : Charles de Pisseleu, évêque de Mende, y sert comme Grand Aumônier, Jean de Bossut comme Aumônier, Nicolas de Bossut de Longueval comme Chambellan. Parmi les Gentilshommes on note Tristan de Rostaing et François Gouffier de Bonnavet. B.N.F. Ms. Clair. 835, p. 2397 sq. (maison de Charles, duc d'Orléans, 1540-1545).

déjà autour de sa personne un véritable entourage soudé par des expériences communes.

La mort du duc d'Orléans, le 8 septembre 1545, développe les appétits politiques de l'entourage du dauphin. Désormais seule à la cour, la faction delphinale se comporte comme en terrain conquis. Le dauphin offre la figure d'un héritier impatient d'enterrer son royal géniteur. Un incident advenu en 1546 témoigne de la réputation d'avidité du dauphin et de ses proches. Le futur Henri II effectue en effet une distribution anticipée des grands offices : le connétable sera rappelé aux affaires, Charles de Brissac deviendra Grand Maître de l'artillerie et Saint-André Premier Chambellan. Quand le fou du roi, Briandas, rapporte à François I^{er} ce jeu présomptueux, celui-ci entre en fureur et chasse de la cour l'entourage de son fils. Ses deux plus proches amis, Saint-André et Dampierre, en restent d'ailleurs éloignés jusqu'à la mort du monarque, le 31 mars 1547.

Pendant, tous les compagnons du dauphin n'accompagnent pas leur maître dans cette course au pouvoir : Claude de Clermont-Dampierre est disgracié après avoir osé s'attaquer à Diane de Poitiers ; Jean d'Andouins meurt au combat de Landrecies en 1545 ; François de Pérusse-d'Escars l'année suivante ; et François de La Châteigneraie disparaît dans un duel judiciaire peu après l'avènement, le 10 juillet 1547. De cette sélection naturelle ne sortent indemnes qu'un jeune seigneur, Saint-André, et un vieux soldat, le connétable de Montmorency. On n'assiste donc pas à l'accession au pouvoir de l'ensemble d'un groupe de jeunesse, mais plutôt d'un réseau organisé autour de deux individualités de premier plan.

La mort de François I^{er} apparaît rétrospectivement comme un véritable tournant politique. Le protestant Pierre de Dampmartin estime que c'est à cette date qu'ont réellement commencé les désordres civils en raison de la radicale mutation de l'ordre de la cour et donc celui du royaume, selon un modèle implicite de correspondance entre le microcosme et le macrocosme. L'avènement de Henri II a pour conséquence immédiate le retour à la cour des personnages frustrés du pouvoir sous le règne précédent : « lors que ceus reveindrent à la court, et au maniement des affaires, qui en avoient esté si long tans dessaisis avec bonne intention de s'en revancher »¹.

« LE CHANGEMENT DE LA COUR » DE 1547

Jean de Serres découvre également les causes du cataclysme des guerres civiles dans le bouleversement politique de 1547. Dans le sommaire de son *Recueil des choses memorables advenues en France*, il présente le commence-

1. Pierre de Dampmartin, *Amiable accusation et charitable excuse des maus et evenemens de la France. Pour monstrier que la pais et réinjon des subjets n'est moins necessaire à l'estat, qu'elle est souhaitable à chacun en particulier*, Paris, Robert Le Mangnier, 1576, VIII-90 ff, fol. 63 v^o.

UNE ÉCONOMIE HUMANISTE DE LA FAVEUR

ment du règne de Henri II par la phrase suivante : « Le regne de Henri II contient le changement de la Cour par le décès de François ». Il ajoute que le connétable de Montmorency fut rappelé dès que François I^{er} eut « la bouche close » pour remplir les charges qu'occupaient le cardinal de Tournon et l'amiral d'Annebault¹. Jean de Saulx-Tavannes souligne à son tour combien ce changement fut soudain, au moyen d'une phrase dont la construction en parataxe, faisant l'économie des liens logico-temporels, exprime la quasi-simultanéité des faits : « Le Roy enterré, la cour, la faveur change, le connestable de Montmorency est mandé du roy Henry »². La cour, poursuit-il, est le théâtre d'un affrontement entre trois individualités : le connétable, François de Guise et Diane de Poitiers. Autour de ces personnages se forment des factions où font fortune des gens sans vertu ni valeur, mais qui savent les règles du jeu de la cour. D'autres textes insistent sur les méfaits de ces affrontements. Diffusé à l'état manuscrit, l'un d'entre eux s'intitule clairement « De ceux qui estoient en credit et auctorité pendant le regne du Roy Henry second et qui ont esté cause des malheurs de ce temps là et des autres qui ont suivy »³.

Ce changement touche à la fois le gouvernement de l'État et le fonctionnement de la cour⁴. L'ancienne favorite et sa clientèle quittent la cour, où les principales charges sont redistribuées. Saint-André s'impose comme Premier Gentilhomme de la chambre, Grand Chambellan et maréchal de France, tandis que son père est récompensé par la charge de Chevalier d'honneur de la reine. On trouve également aux côtés du monarque un jeune homme, le fils aîné du duc Claude de Guise : François. Agé de vingt-huit ans à l'avènement de Henri II, il porte alors le titre de comte d'Aumale, mais il est créé duc et pair à l'occasion du sacre de Henri II, avant de succéder à son père comme duc de Guise en décembre 1550. Son cadet, l'archevêque de Reims Charles de Lorraine, jusque-là chef du Conseil du dauphin, qui n'a que vingt-trois ans, occupe également un rôle de premier plan en s'imposant comme le troisième membre du Conseil secret, après Montmorency et Saint-André.

Ce renouvellement radical de l'entourage royal n'est pas sans précédent. À son avènement, François I^{er} avait lui aussi imposé à la cour des jeunes gens de sa génération, comme Charles de Bourbon, nommé connétable de France, ou les frères Gouffier⁵. Agé de vingt-deux ans en 1515, Anne de

1. Jean de Serres, *Recueil des choses memorables advenues en France*, p. 2.

2. *Mémoires de très-noble et très-vertueux Gaspard de Saulx*, p. 137.

3. B.N.F. Ms. Fr. 17472, fol. 139-150 ou Fr. 2831, fol. 182-188.

4. Parmi les anciens conseillers écartés, le cardinal de Tournon est le premier à s'effacer. Les secrétaires d'État Gilbert Bayard et Villandry sont remplacés par le secrétaire du dauphin Cosme Clausse de Marchaumont et par Jean du Thier, un client du connétable, alors qu'un homme de confiance de Diane de Poitiers, André Blondet, succède à Jean Duval comme trésorier de l'Épargne.

5. Artus, sieur de Boisy, était devenu Grand Maître de France dès le 7 janvier 1515 avant d'être fait duc de Roannais et pair de France le 3 avril 1519, et Guillaume, sieur de Bonnavet, Premier Gentilhomme de la

Montmorency faisait lui-même partie de cette troupe de jeunes gens suivant le roi dans ses campagnes italiennes.

Le nonce Dandino insiste sur la situation privilégiée des membres de la maison de Lorraine, Charles et François, qu'il décrit comme « les favoris et mignons du nouveau roi » qui « les aime très cordialement »¹. François de Guise justifie très vite sa position privilégiée dans l'entourage de Henri II par le capital symbolique accumulé à la tête des armées royales victorieuses lors de rencontres décisives, à Metz en 1552, en Italie en 1556-1557, puis à Calais en 1558. Ses pouvoirs militaires sont définitivement reconnus après la bataille de Saint-Quentin : vers le 20 octobre 1557 il reçoit la lieutenance générale du royaume. Son frère, l'archevêque de Reims, devient cardinal le 27 juillet 1547, puis chancelier de l'Ordre de Saint-Michel à la place du cardinal de Tournon, et abbé de Saint-Denis en 1557. Leur puîné, Claude, marquis de Mayenne puis duc d'Aumale en 1550, qui est né en 1526, épouse l'une des filles de Diane de Poitiers, Louise de Brezé.

L'entourage du nouveau roi est explicitement désigné par l'ambassadeur impérial comme un groupe de favoris. L'accès à la personne de Henri II leur est tellement réservé que le roi rompt même avec la coutume de l'audience publique d'après dîner. Les Guise forment un écran impénétrable, car ils « le suyvnt tous jours de si prez que l'on a paine de luy dire aulcune chose », alors que seul le jeune Saint-André est admis à son lever le matin².

Les personnages identifiés comme des favoris sous Henri II jouent un rôle que les représentations du pouvoir en vigueur à l'époque parviennent à justifier. Le connétable remplit la fonction de chef de gouvernement que légitime sa position naturelle de Premier baron de France et de grand seigneur terrien, mais aussi son âge et son expérience militaire. Le maréchal de Saint-André n'a jamais tenté de s'imposer comme un chef de gouvernement ni même de faction, et sa magnificence sert à exalter la valeur créatrice de la grâce royale. Ces personnages occupent une position légitime dans l'entourage royal parce qu'ils ne confondent pas en leurs personnes respectives les fonctions de représentation et de décision politique.

chambre en 1516 puis amiral de France l'année suivante. B.N.F. Ms. Fr. 32865, pp. 13-15 et 15-18 ; F. Ambrière, *Le Favori de François I^{er} : Gouffier de Bonnivet Amiral de France. Chronique des années 1489-1525*, Paris, 1936.

1. L. Romier, *Les Origines politiques des guerres de Religion*, t. I *Henri II et l'Italie (1547-1555)*, Paris, 1913, p. 50 (Dandino au cardinal Farnese, 31 mars 1547).

2. Ch. Paillard, « La mort de François I^{er} et les premiers temps du règne d'Henri II. D'après Jean de Saint-Mauris, ambassadeur de Charles-Quint à la Cour de France », *Revue Historique*, 2^e année, t. V, 1877, pp. 111-112.

UNE ÉCONOMIE HUMANISTE DE LA FAVEUR

Le favori comme parangon de la noblesse

LE MODÈLE DU FAVORI

Au début du règne de Henri II, le modèle du favori est Anne de Montmorency. La traduction française du *Favori de Court* de l'évêque espagnol Antonio de Guevara lui est ainsi dédiée par Jacques de Rochemore. Rochemore définit explicitement le connétable comme « le vray et peculier favori du plus grand et magnanime Prince qui vive, qui est notre très chrestien Roy de France. »¹ À travers son exemple, le favori apparaît comme l'intime ami et conseiller, sur lequel le souverain peut se reposer pour administrer avec une « sage discretion » les affaires du royaume. Il fait avant tout figure de compagnon du souverain : « Et à bonne raison le feu Roy François, et encor' maintenant notre Roy Henry, vous ont voulu élire et choisir, comme parangon entre plusieurs fort suffisants de leur Royaume, pour leur plus cordial et entier amy. » Rochemore justifie ce droit à l'amitié du prince en s'inspirant du livre VIII des *Politiques* d'Aristote, dans lequel la conservation du royaume est réalisée « par les seuls amis et serviteurs fideles, constans et perseverans en leur foy et loyauté. » Le prince a besoin d'amis de cette valeur parce qu'un homme sans véritable ami, même s'il est le roi, ne peut résister aux vicissitudes de l'existence terrestre.

Se fondant sur les exemples successifs de François I^{er} et de Henri II, Rochemore affirme que parmi tous ses officiers le roi a le devoir d'en choisir un « plus favori et familier, pour luy découvrir privement les plus peculiers et profonds secrets de leurs pensées en affaires de consequence ». Le favori joue ainsi deux rôles pleinement légitimes et complémentaires, conseiller et confident, en participant tout à la fois des sphères publique et privée de l'existence du prince. Les exemples antiques d'amis des princes que donne Rochemore témoignent de l'investissement de la figure du favori par les deux modèles classiques du conseiller-philosophe et du parfait ami, et par celui, propre à la culture politique française de la Renaissance, de père du peuple. Rochemore estime en effet que le connétable est à la fois un nouveau Platon, c'est-à-dire un parfait conseiller, et un « si accompli amy du prince et pere du pays ». Finalement, la faveur n'est rien d'autre que la cristallisation de l'esprit de clairvoyance du prince, qui sait reconnaître parmi ses sujets celui qui est capable d'assumer tous ces rôles. Le titre de favori n'est donc pas infamant, bien au contraire, puisqu'il désigne l'élite parmi l'ensemble des courtisans.

1. J. de Rochemore, « Dédicace au connétable de Montmorency », dans A. de Guevara, *Le Favori de Court, Contenant plusieurs advertissemens et bonnes doctrines, pour les Favoris des Princes et autres Seigneurs et Gentilsbommes, qui habitent la Court*, 2^e éd. Anvers, Christofle Plantin, 1557 [1556], 190 ff., fol. 2.

LA FAVEUR ET LA CONCORDE

Le texte de Guevara lui-même s'inscrit dans la voie tracée par Castiglione, qui vise à former le parfait courtisan, dont la place à la cour est légitimée par le devoir de conseil. Mais ce livre se présente davantage comme un manuel de comportement directement tourné vers l'action, que comme un traité de philosophie morale ou esthétique. Dans le Prologue, Guevara présente en effet « ce qu'un vray amy doit faire pour l'autre ». Il inscrit sa description des mœurs des courtisans dans le cadre aristotélien de la réflexion sur les amitiés, comme si la cour était par excellence le lieu où pouvait s'accomplir l'idéal aristocratique de l'amitié conçue comme une marque de vertu. Il fait ainsi l'apologie de la fidélité absolue dans l'amitié jusqu'à la mort. Par une référence à *L'Art d'aimer* d'Ovide, il définit l'amitié comme une relation d'identité exclusive entre deux partenaires fondée sur la fusion des âmes et le permanent partage des émotions et des expériences. Reprenant Sénèque, il affirme que la parfaite amitié ne peut s'exercer qu'entre deux personnes seulement.

Dans son long texte commençant par une déploration des méfaits de l'existence curiale, Guevara note que le favori, par sa position même, est l'esclave de ses propres clients et amis, car il doit sans cesse intervenir en leur faveur auprès du prince. Le favori est ainsi présenté comme l'intermédiaire obligé entre le prince et le courtisan, que ce dernier a l'obligation de flatter, ou tout au moins de fréquenter et de suivre dès son arrivée à la cour. L'idéal d'une union entre le prince et les gentilshommes fondée sur la juste répartition des honneurs à l'ensemble de la noblesse participe d'un double système de justification du pouvoir domestique et charismatique qui continue d'organiser les représentations de l'autorité jusqu'aux guerres civiles. Incarnant encore un modèle chevaleresque traditionnel, le favori doit sa position à son rôle d'intermédiaire naturel entre le souverain et les solliciteurs.

« NOTRE FRANÇAIS NESTOR » :
ANNE DE MONTMORENCY

La capitalisation des honneurs et des charges d'État qu'effectue Montmorency est tout à fait exceptionnelle : elle n'a pas de précédent dans l'histoire du royaume. Né en 1493, il est capitaine de cent lances à l'âge de vingt-trois ans, Premier Gentilhomme de la chambre quatre ans plus tard, maréchal de France à vingt-neuf ans, Grand Maître de France et gouverneur de Languedoc en 1526, puis connétable douze ans plus tard. Sa baronnie de Montmorency est érigée en duché-pairie en juillet 1551. L'acte d'érection fait référence à sa vertu personnelle, mais aussi à l'ancienneté d'un lignage remontant à Mathieu de Montmorency qui vivait sous Philippe-Auguste¹.

1. Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison Royale de France, des pairs, grands officiers de la couronne, de la Maison du Roi et des anciens barons du Royaume*, Paris, 1726-1733, 9 vol., t. III, pp. 552-554.

UNE ÉCONOMIE HUMANISTE DE LA FAVEUR

Anne de Montmorency est régulièrement présenté comme le premier véritable favori de l'histoire de France. C'est le cas dans *La Fortune de la Cour* de Pierre de Dampmartin¹ ou dans *L'Histoire des favoris français depuis Henry II jusques à Louys XIII* de Beauvais-Nangis². Ce dernier texte fait commencer la généalogie des favoris français avec le personnage du connétable de Montmorency, en justifiant ce point de départ par le fait qu'avant lui les fortunes des courtisans avaient toujours été médiocres, tandis que les maisons des grands feudataires, les Armagnac, les Foix, les Albret, les Rohan, les Laval ou les Luxembourg, devaient leur situation à leurs alliances et non aux bienfaits des rois.

Brantôme conclut la longue notice qu'il consacre au connétable par une apologie de sa valeur militaire qui justifie son statut de favori de quatre souverains et le nombre exceptionnel des bienfaits obtenus sous ces règnes successifs. Ces gratifications ne sont rien d'autre que les gages d'un serviteur domestique particulièrement fidèle : « Et voylà comm'il faut, et est bien raison, que tels favoris des roys soient gratiffiez et récompensez en toutes choses ; car la semence est très-bien employée en la terre, lorsqu'il s'en donne bonne moisson et de bon grain »³. Brantôme ajoute que le connétable est le seul exemple de favori digne de ses faveurs, tandis que sous Charles IX et Henri III les favoris ont tous été indignes des bienfaits royaux.

À travers l'exemple du connétable, le favori apparaît comme un personnage public, sur lequel le souverain peut se reposer pour administrer avec une « sage discretion » les affaires du royaume. La situation du connétable auprès du roi est perçue comme celle d'un mentor capable de guider ses actions par sa sagesse et son expérience. À la toute fin du règne, Joachim du Bellay compare ce personnage au héros homérique Nestor, parangon du conseiller sage et prudent⁴. Sa prééminence est consacrée dans la sphère domestique par le titre de Grand Maître, et dans l'appareil d'État par le premier office de la Couronne, celui de connétable. Anne de Montmorency offre l'exemple d'un véritable homme d'État, et d'un chef de clientèle aussi bien à la cour qu'à l'armée ou dans l'administration royale.

La position du connétable à la cour est révélée par la situation de ses appartements dans les résidences royales. À Saint-Germain-en-Laye, il est logé au second étage, à côté des appartements du roi, de la reine et de la sœur du roi. Il y dispose d'un appartement organisé comme ceux des

1. P. de Dampmartin, *La Fortune de la Cour, ou Discours curieux sur le Bonheur et Malheur des Favoris, entre les sieurs de Bussy d'Amboise, et de La Neuville. Tiré des Mémoires d'un des principaux conseillers du Duc d'Alençon, Frere du Roy Henry III*, Paris, N. de Sercy, 1644 [1642], 655 p.

2. *Mémoires de M. de Beauvais-Nangis, ou l'Histoire des favoris français depuis Henry II jusques à Louys XIII, avec des remarques curieuses sur l'histoire de Davila et sur celle de Flandres du cardinal Bentivoglio*, Paris, P. Bienfait, 1665, 2 vol., t. I.

3. Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. L. Lalanne, Paris, 1864-1882, 11 vol., t. III, pp. 339-340.

4. « Et ce Montmorency, notre français Nestor », J. du Bellay, *Les Regrets* [1558], sonnet 19, v. 4.

membres de la famille royale, c'est-à-dire possédant outre la chambre, le cabinet et la garde-robe, une pièce nommée *salle*, où il est possible de recevoir et d'organiser des dîners. Ce privilège témoigne de son rôle de véritable patron à la cour. Les réunions du Conseil ayant lieu sous sa présidence dans cette salle, les conseillers d'État apparaissent comme ses hôtes. Cette localisation traduit également une volonté d'intégrer symboliquement le connétable à la *familia* royale et de présenter son lien avec le roi comme une relation naturelle fondée sur une forme de parenté spirituelle¹.

L'étendue territoriale de ses biens comme sa fortune mobilière font de Montmorency un très grand aristocrate. Ses revenus fonciers dépassent les 130 000 l.t. à la fin de sa vie². Il accumule également les gratifications et les pensions royales (il reçoit 56 450 l.t. dès 1538, et au moins 81 000 l.t. par an dans les années 1560). En cumulant ses différentes sources de revenus, il dispose d'environ 180 000 l.t. par an à la fin du règne de Henri II. À la veille des guerres civiles, le connétable est le premier propriétaire terrien de l'aristocratie et probablement le plus riche seigneur du royaume. Sa gigantesque fortune est révélée par la rançon de 600 000 l.t. exigée de lui par le duc de Savoie en 1558, après la défaite de Saint-Quentin advenue l'année précédente.

Si les contemporains ont insisté dès 1547 sur sa morgue et sur sa difficulté à se créer des partisans, à la différence des princes de la maison de Guise, Montmorency n'en offre pas moins la figure d'un grand baron dont la position dans les hautes sphères de l'État est *naturelle* dans le système de gouvernement de la Renaissance fondé sur l'association avec les élites nobiliaires. C'est ce statut de prince féodal, plus que sa place à la tête de l'État, qui définit l'image qu'il détient auprès des gentilshommes. Lors de son retour de captivité, en décembre 1558, il est accueilli sur les routes du Vexin et du Valois par plus de mille cavaliers qui viennent à la rencontre du premier seigneur d'Île-de-France. En août 1560, lorsqu'il se rend à l'assemblée du Conseil à Fontainebleau, sa suite est composée de 800 gentilshommes. De surcroît, il fait figure de chef d'un clan familial, composé de ses cinq fils³, de ses quatre gendres⁴, de son beau-frère, le maréchal Gaspard

1. Les autres membres de cette famille élargie logée à l'étage royal sont la surintendante de la maison des enfants de France et confidente de la reine, Marie-Catherine de Gondi, dame du Perron ; une dame de la reine, Jeanne de Vivonne, dame de Dampierre ; le Chevalier d'honneur de la reine, Jean d'Albon de Saint-André ; et la sœur du roi, Marguerite de France.

2. Personne ne peut alors rivaliser avec Montmorency sur le plan financier, excepté le cardinal de Lorraine, réputé posséder 300 000 l.t. de revenus en 1550. Le duc de Nevers tire environ 105 000 l.t. de ses domaines en 1551, alors que les terres de Claude de Guise rapportent 39 239 l.t. en 1541-1542. M. Greengrass, « Prosperity and Politics in Sixteenth-century France : the landed Fortune of Constable Anne de Montmorency », *French History*, t. II, n° 4, 1988, pp. 371-398.

3. François, gouverneur d'Île-de-France en 1556 et maréchal de France en 1559 ; Henri de Damville, gouverneur de Languedoc en 1563 et maréchal de France en 1566 ; Charles de Méru ; Gabriel de Montberon ; Guillaume de Thoré.

4. François de La Tour, vicomte de Turenne ; Louis de La Trémoille ; Gilbert de Lévis, comte de Ventadour ; Henri de Foix, comte de Candale.

UNE ÉCONOMIE HUMANISTE DE LA FAVEUR

de Châtillon, gouverneur d'Île-de-France de 1551 à 1556, et de ses trois neveux, Gaspard de Coligny, amiral de France en 1552, le cardinal Odet de Châtillon et François d'Andelot, colonel général de l'infanterie en 1552.

L'image du connétable comme chef du gouvernement et patron aristocratique omnipotent perdure jusqu'à la fin du siècle. Dans les conseils les plus pragmatiques donnés aux princes pendant les guerres civiles, il est systématiquement présenté comme le modèle des favoris. C'est le cas en mai 1572, quand le duc de Nevers rédige pour le futur Henri III un *Discours sur la maniere de bien gouverner les affaires du roy*. Il y décrit Montmorency comme un véritable chef de gouvernement « jaloux que toutes conclusions passassent par son avis ». Nevers rappelle que le connétable contrôlait l'appareil judiciaire grâce aux gens à sa dévotion placés au Parlement. Son emprise naturelle sur les hommes le dispensait d'user de dissimulation : « il tenoit une superiorité sur toute la court qu'il contraignoit ung chacun de venir à luy et s'adresser à luy pour avoir la bonne grace de son Maistre »¹. En 1588, c'est au tour de l'archevêque de Lyon, Épinac, d'évoquer la figure du connétable comme modèle de comportement pour le duc de Guise. Selon lui, Montmorency était l'interlocuteur obligé des secrétaires d'État, qui lui communiquaient toutes les affaires et n'expédiaient ni ne recevaient aucune lettre sans lui en référer, ce qui est la condition pour s'imposer comme « Maistre absolu en la cognoissance de l'État »².

Anne de Montmorency conserve jusqu'à sa mort un rôle de premier plan dans le gouvernement du royaume. Profondément catholique, il n'en apparaîtrait pas moins comme un homme « fort pollitiq et pour la paix et pour la guerre », un « grand justicier » amateur du repos de l'État et soucieux d'en régler le fonctionnement³. Il reste particulièrement proche du roi jusqu'à la fin de son règne. Pendant l'agonie de Henri II, il veille le mourant jusqu'à ses derniers instants. Les contemporains l'ont décrit errant dans les couloirs du palais des Tournelles, véritablement affolé par l'état du roi, et interpellant les médecins pour obtenir des nouvelles de la santé de son maître. Lorsqu'il meurt, le 12 novembre 1567, à l'âge de soixante-quinze ans, ses funérailles constituent un événement national. Se déroulant sur trois jours, du 24 au 26 novembre, elles donnent lieu à la réalisation d'une effigie du défunt, sur le modèle de celles réalisées pour les princes⁴.

1. B.N.F. Ms. Fr. 3950, fol. 69-81 (« Discours sur la maniere de bien gouverner les affaires du roy, qu'il a mis ès mains de monseigneur le duc d'Anjou », Chenonceaux, 20 mai 1572).

2. B.N.F. Ms. Fr. 15574, fol. 313-316 (« Copie d'un discours trouvé dans l'une des poches de Monsieur de Guise le jour qu'il mourust à Blois 1588 »).

3. Brantôme, *op. cit.*, t. III, p. 344.

4. B.N.F. Ms. Fr. 6394, fol. 165 (obsèques d'Anne de Montmorency), cité dans C. Beaune, « Mourir noblement à la fin du Moyen Âge », dans *La Mort au Moyen Âge*, Strasbourg, 1977, pp. 125-143. Extrait des registres du Parlement de Paris concernant les funérailles d'Anne de Montmorency (24-26 nov. 1567), dans Père Anselme, *op. cit.*, t. III, p. 559.

LA FAVEUR ET LA CONCORDE

Si la situation du connétable à la cour est légitimée par son statut dans la hiérarchie nobiliaire et par le rôle qu'il incarne auprès de Henri II, celle du maréchal de Saint-André dépend d'un autre ordre de justification.

LE « GALLAN DE LA COURT » :
JACQUES D'ALBON DE SAINT-ANDRÉ

La position de ce second modèle des favoris de l'époque de Henri II diffère en effet de celle du connétable. En témoigne la situation de ses appartements dans les résidences royales. À Saint-Germain-en-Laye, où la famille royale élargie loge au second étage, Saint-André habite au premier étage du château, qui constitue une sorte d'étage des faveurs, puisque François de Guise et Diane de Poitiers y résident également.

Jacques d'Albon de Saint-André est l'héritier d'une tradition de service de la Couronne qui remonte au moins à deux générations. Il bénéficie d'une situation forgée par son père, Jean, pendant les guerres contre les Habsbourg et au moment de la trahison du connétable de Bourbon. Les Saint-André sont une famille de la noblesse du Lyonnais dont les origines remontent seulement au XIV^e siècle¹. Leurs assises foncières se situent plus précisément dans le Roannais, où ils possèdent les seigneuries de Saint-André et d'Ouches. C'est à partir de la fin du siècle suivant qu'ils entrent dans cette noblesse de service liée aux princes, la noblesse seconde². Guichard d'Albon (le grand-père du maréchal) sert le gendre de Louis XI, Pierre de Beaujeu, en Guyenne et en Bretagne pendant la Guerre folle. Il est récompensé par une charge de Chambellan sous Louis XII et par des responsabilités provinciales en Auvergne. Son fils, Jean, participe aux campagnes d'Italie, et, en 1502, il est nommé gouverneur de Roannais et capitaine de Bourbon-Lancy par le duc de Bourbon, prince dont il commandait la compagnie d'ordonnance dans les années 1512-1514 en tant que lieutenant. Il obtient également le titre de Chambellan de la fille de Louis XI, Anne de Beaujeu, puis, en 1512, celui de Chambellan du roi. C'est avec le règne de François I^{er} que ce personnage acquiert des dignités qui font de lui bien plus qu'un simple noble second du Lyonnais, notamment celles de lieutenant en Guyenne puis de gouverneur de Saint-Quentin en Picardie. En 1523, il reçoit une charge curiale de première

1. L. Romier, *La Carrière d'un favori : Jacques d'Albon de Saint-André, maréchal de France (1512-1562)*, Paris, 1909 ; F. Vindry, *Dictionnaire de l'état-major français au XVI^e siècle, 1^{re} partie : Gendarmerie*, Bergerac, 1901, pp. 5-6.

2. Le concept de « noblesse seconde » forgé par J.-M. Constant et analysé par L. Bourquin est une reconstruction historique qui permet de désigner la catégorie nobiliaire liée au pouvoir royal par l'exercice conjugué de charges militaires et curiales, qui s'est développée depuis la fin de la guerre de Cent Ans. Cette entreprise de fidélisation des élites provinciales participe d'une politique d'instrumentalisation et d'orientation des réseaux aristocratiques et des sources locales d'autorité au service du souverain. Elle s'accompagne d'une composition avec les patrons « naturels » des gentilshommes que sont les grands barons, dont les clientèles sont de plus en plus alimentées par la redistribution des ressources de l'État.

importance, celle de Gentilhomme de la chambre du roi, avant d'être fait chevalier de l'Ordre de Saint-Michel en 1530. Il est finalement nommé lieutenant général et gouverneur de la ville de Lyon et du pays de Lyonnais en 1539, sans doute grâce à la protection de Montmorency.

À l'avènement de Henri II, son fils Jacques n'est plus un tout jeune homme. Brantôme le décrit comme un personnage séduisant « fort beau et de bonne grâce, la parole belle et l'esprit gentil, et bon jugement et bonne cervelle »¹. Né vers 1512, il a fait ses premières armes à quinze ans sous Lautrec. Le 10 septembre 1532, il succède à Charles de Kernevenoy comme Écuyer tranchant du dauphin grâce à la position privilégiée de son père dans l'entourage du jeune prince. Bien qu'il soit de sept ans plus âgé que le futur Henri II, il participe à ses activités quotidiennes à Blois. Il exerce sur le jeune prince une influence que lui confèrent son élégance fastueuse, ses qualités physiques, son adresse aux armes et sa jeune expérience militaire. Il est ainsi tout à la fois un compagnon d'éducation et un modèle pour le futur souverain.

L'avènement de Henri II constitue le moment de la prise en main de l'intimité affective du roi par les Saint-André. Tandis que Jean est nommé Chevalier d'honneur de la reine Catherine de Médicis, Jacques obtient la charge de Premier Gentilhomme de la chambre du roi. Quelques semaines plus tard, le 29 mai, ce dernier est créé chevalier de l'Ordre et maréchal de France à l'occasion des fêtes de la Pentecôte. Lors du sacre, le 25 juillet, il remplit les fonctions de Grand Maître en l'absence du connétable. Son intimité avec le roi est officialisée par la charge de Premier Gentilhomme de la chambre, qui fait de lui le second personnage de la cour, après le connétable, et le premier dans la sphère privée de son existence quotidienne. Il s'agit selon Brantôme de l'un « des grandz honneurs qui soit en la Maison du roy », car son possesseur a le privilège de dormir dans la chambre du roi et d'être aux côtés de son maître dans les moments le plus intimes de sa journée, « si bien qu'à toutes heures il en avoit l'oreille »².

Il hérite des biens et des charges de son père le 28 décembre 1549 : le 14 janvier 1550, il est officiellement pourvu de la charge de sénéchal de Lyon, et le lendemain il reçoit celle de gouverneur et lieutenant général en Lyonnais, Dombes, Forez, Beaujolais, Haute et Basse Auvergne, Bourbonnais, Haute et Basse Marche, Combraille et bailliage de Saint-Pierre-le-Moùtier. Cette autorité territoriale est renforcée par sa dignité de maréchal de France, à laquelle est attachée la responsabilité militaire de tout le centre-est du royaume.

Sa position privilégiée dans l'entourage royal se traduit par des rémunérations spectaculaires. De 20 000 l.t. en 1549, sa pension passe à 26 000 l.t.

1. Brantôme, *op. cit.*, t. V, p. 40.

2. *Ibid.*, p. 32.

en 1555, puis à 32 000 l.t. en 1559, alors que celle du duc de Guise n'est que de 16 000 l.t. en 1554. Les gratifications exceptionnelles qu'il reçoit de la Couronne de 1547 à 1560 dépassent les 240 000 l.t., celles du duc de Guise n'atteignant que 165 000 l.t. pour la même période¹. S'y ajoutent les subsides accordés par les villes et les gouvernements qui sont sous son administration, en particulier Lyon, qui se montent à 15 000 l.t. pour la période 1550-1558.

Malgré ses avoirs et pensions, Saint-André vit à crédit, car il est incapable de payer comptant l'immense ensemble foncier qu'il acquiert dans les années 1549-1559. Il a également beaucoup de difficultés à réunir la rançon de 60 000 écus d'or exigée en février 1558 par le duc de Brunswick, qui l'a fait prisonnier à Saint-Quentin. À sa mort, en novembre 1562, on découvre l'étendue colossale de ses dettes. Cinq années plus tard, les gages de ses domestiques ne sont toujours pas payés².

À Paris, il établit sa résidence à proximité du Louvre, rue des Filles-Pénitentes, dans l'ancienne maison du trésorier de l'Épargne Duval, dont les biens ont été confisqués puis redistribués en mai 1548 au cardinal de Lorraine et à Saint-André. Il la fait décorer par l'architecte du Louvre Pierre Lescot. Mais sa principale résidence est le château de Vallery en Senonais, près de Fontainebleau, acheté avec la seigneurie afférente le 16 avril 1548 à Jacques de Puisieux pour 95 000 l.t. Là encore, il loue les services de Lescot, et entreprend de transformer le château médiéval en palais renaissant. Il fait de ce château une véritable cour, qu'il aménage, meuble et décore avec faste. Cette résidence est assez somptueuse et son architecture suffisamment spectaculaire pour mériter de figurer dans le recueil des *Plus excellents bastiments de France* de Jacques Androuet du Cerceau. À Fontainebleau même, il achète les jardins et maisons qu'y détenait le cardinal de Tournon, signe éminemment révélateur du transfert des responsabilités à la cour.

Comme Montmorency, Saint-André offre la figure d'un grand seigneur enclin à la magnificence. Mais sa richesse et son éclat sont un ornement direct de la majesté royale, tandis que la fortune du connétable témoigne de sa position de grand patron nobiliaire plus que d'une condition de créature du prince. Brantôme affirme que les goûts délicats et la propension au luxe de Saint-André ont inauguré à la cour un raffinement nouveau, non seulement dans l'ameublement mais encore dans l'art culinaire. Il ne condamne en rien les attitudes de ce « vray Lucullus en luxes, boubances et magnificences », car elles participent d'une éthique généralisée de la générosité chevaleresque qui légitime pleinement sa situation de favori : « Estant jeune, il fut estimé des gallans de la court en tout, si qu'il fut

1. B.N.F. Ms. Fr. 32865, pp. 198-205 (Guise), pp. 216-225 (Saint-André).

2. E. Caron, *À travers les minutes des notaires parisiens, 1559-1577*, Paris, 1900, p. 72 (8 fév. 1567).

esleu de M. le Dauphin pour un de ses plus grandz favorys. » Appliquant les recommandations d'Antonio de Guevara, il ne s'est pas engagé dans la lutte de factions qui oppose les Guise aux Montmorency et aux Châtillon. Brantôme note d'ailleurs le caractère étonnamment constant de sa faveur, « tant il fut bien sage et advisé, et bon courtisan, comm'il a esté tousjours à s'y bien maintenir et à complaire à son maistre en toutes les façons qu'il luy voyoit estre agreables »¹.

Ce jugement est corroboré par un texte anonyme qui le présente comme « l'un des plus fins et rusez courtisans de son temps [...] l'entendement vif, son entregeant fort agreable, beaucoup de valeur, adroict aux armes, fin et ruzé en affaires »², c'est-à-dire comme un professionnel de la vie de cour et du maniement des relations interpersonnelles. Il sert d'intermédiaire entre le duc de Guise et Diane de Poitiers, et parvient à se faire aimer du roi de Navarre, Antoine de Bourbon, dont il est l'un des principaux correspondants à la cour. En raison de son aptitude à se concilier les tenants du pouvoir, Saint-André apparaît toujours en tierce position derrière le connétable et François de Guise, prêt à suivre le plus puissant des chefs de partis en fonction des circonstances. En 1561, le pamphlet protestant intitulé *Le Pasquil de la Cour* dénonce sa présence dans l'entourage royal en insistant sur son statut de client par rapport aux grands seigneurs de la cour³.

En revanche, il entretient des relations conflictuelles avec ses rivaux dans l'organisation du patronage militaire, les Châtillon. Au-delà de la cour, son aire d'influence reste surtout militaire. Ses amis sont essentiellement des soldats, comme Artus de Cossé ou Gaspard de Saulx-Tavannes, avec lesquels il a servi en Italie. Brantôme insiste sur le rôle de patron nobiliaire que tient Saint-André pour louer sa fonction de redistributeur des honneurs et des gratifications provenant de la Couronne auprès de la noblesse du royaume. La faveur royale est ainsi pensée comme un système efficace et légitime d'entretien de l'ensemble des élites, qui fonctionne grâce à la fluidité du mouvement des récompenses. Sa compagnie d'ordonnance est plus étoffée que celle de son père, et elle connaît une ouverture géographique qui témoigne des responsabilités plus larges qu'il détient. Grâce à la protection de leur capitaine, ses officiers connaissent des carrières militaires remarquables. François de Scepeaux-Vieilleville, qui commande sa compagnie d'ordonnance en tant que lieutenant en 1550,

1. Brantôme, *op. cit.*, t. V, p. 32.

2. B.N.F. Ms. Fr. 2831, fol. 183 v^o-184 (« Histoire particuliere de la court du roy Henry II »).

3.
« Où sont les Dieux ausquels tu t'es fié,
Regnant lesquels tu t'es glorifié ?
Mieux te vaudroit ton appuy avoir mis
En Dieu, qu'aux grans de leur siege demis. »

Le Pasquil de la Cour, composé nouvellement Maistre Pierre de Cognières ressuscité. Jadis Advocat en la Cour de Parlement à Paris. Imprimé nouvellement, s.l., 1561, 4 ff.

LA FAVEUR ET LA CONCORDE

deviendra maréchal de France. Saint-André fait également bénéficier son lignage de cette dynamique d'ascension sociale, en obtenant des charges pour son beau-père, son cousin, sa sœur, son beau-frère ou son neveu, en particulier dans son gouvernement de Lyonnais.

L'entourage de Henri II paraît donc dominé par deux grandes figures qui apparaissent aux yeux des contemporains comme de véritables favoris. Leur situation à la cour est légitimée soit par des aptitudes au gouvernement, soit par un rôle de représentation ou d'intégration des clientèles nobiliaires. Ils entretiennent une relation spécifique avec le roi qui n'est pas simplement instrumentale. Théodore de Bèze note ainsi que la position de Saint-André dépend exclusivement de son intimité avec le roi, si bien que l'avènement du nouveau souverain doit logiquement entraîner sa disgrâce¹. Le connétable comme le Premier Gentilhomme de la chambre font figures de protecteurs pour un bon nombre de lignages promis à des fonctions de premier plan à l'époque de Henri III. Les Saint-Sulpice ou les Joyeuse doivent leur ascension à la protection des Montmorency, tandis que les Villequier sont les clients de Saint-André. Moins nombreux sont en revanche ceux qui dépendent des Guise, comme les Balsac ou les Saint-Mégrin.

1. Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique des Églises réformées*, t. I, p. 242, cité dans L. Romier, *La Carrière d'un favori*, p. 284.

Le lieu de la faveur : la cour à l'épreuve des troubles

À la mort de Henri II, le 10 juillet 1559, le nouveau souverain, François II, est un tout jeune homme maladif, mais comme il est majeur, il n'y a pas de régence. Les Guise utilisent leur position d'oncles de la reine Marie Stuart pour s'imposer à la cour. Cette prise du pouvoir constitue un événement fondateur qui informe toute la pensée politique des trente années à venir. Elle devient presque mythique dans les écrits des huguenots, tandis que pour la maison de Guise elle reste un horizon vers lequel tend toute la stratégie du lignage. Désormais, la cour apparaît comme un champ clos dans lequel s'affrontent les maisons de Montmorency et de Guise. La politique s'y réduit à un jeu de balance entre les deux camps en fonction de l'accès qu'ils ont au souverain. Commence ainsi la critique de cet univers incessamment en mouvement qu'est l'entourage du roi¹.

Les bouleversements de la maison du roi

Les deux anciens favoris de Henri II, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André sont les deux seuls grands personnages de l'entourage royal à rester sur le lieu de la mort du roi, l'hôtel des Tournelles, alors que la cour a déménagé au Louvre. Aussitôt a lieu une redistribution des appartements du palais : la chambre de Saint-André est attribuée à Jacques de Humières, celle du connétable au duc de Guise, et celle de la duchesse de Valentinois au cardinal de Lorraine. Comme en 1547, après la mort de François I^{er}, la favorite est chassée, et ses clients perdent leurs prérogatives : la surintendance des finances est ôtée à Jean d'Avanson et les sceaux sont retirés à Jean Bertrand.

1. Dans les représentations qu'en donne Jean de Serres, la cour figure le monde de l'intérêt particulier bien compris : « Les Courtisans alloyent selon le vent. [...] En la Cour, y avoit deux partis, l'un des Connestablistes, l'autre des Guisiens. Les princes du sang n'avoient presque point d'esgard ni au public ni à leur particulier. » Jean de Serres, *Recueil des choses memorables avenues en France*, p. 66.

LA FAVEUR ET LA CONCORDE

LES SERVICES DE LA MAISON

On perçoit le caractère radical du bouleversement politique qui se produit à partir de 1559 au niveau des structures de la maison du roi. Alors qu'en théorie « les Officiers de la maison du Roy sont transferez au successeur dès l'instant de la mort du predecesseur : pour-ce qu'estant Officiers publics [...] ils ne sont pas attribuez à la personne, ains à la qualité du Roy »¹, comme l'exprime Charles Loyseau au début du XVII^e siècle, la maison du roi connaît une véritable révolution à la mort de Henri II.

Les services de la maison sont répartis entre la Chapelle, dirigée par le Grand Aumônier ; la Chambre, aux ordres du Grand Chambellan et du Premier Gentilhomme de la chambre, responsables de la vie matérielle dans les appartements du roi, et surtout de l'organisation de l'habillement et des cérémonies des levers et couchers du roi ; et l'Hôtel, dirigé par le Grand Maître et le Premier Maître d'hôtel, qui assurent l'entretien alimentaire de la cour. S'y ajoutent la Grande Écurie, dirigée par le Grand Écuyer, lequel est également chargé de l'éducation des pages, la Petite Écurie confiée au Premier Écuyer, et les services de chasse : Vénérie et Fauconnerie.

Les responsabilités de la Chambre, de l'Hôtel et de l'Écurie attribuées à des gentilshommes constituent ce que l'on appelle les « charges nobles ». La maison du roi comprend un peu plus d'un millier de personnes dans les années 1560. Jamais elle n'a été aussi importante depuis le début du siècle. Du règne de François I^{er} à celui de Charles IX, aucune maison princière ne peut rivaliser avec la maison royale. Les effectifs des charges nobles de la maison du roi ont augmenté régulièrement sous Henri II, mouvement qui se retrouve dans les maisons des ducs de Guise ou des rois de Navarre. Initialement de 189 personnes, ils ont atteint 279 dignitaires à la fin du règne (+ 48 %). À la fin du règne de Henri II la maison du roi était déjà largement sous le contrôle du duc de Guise, qui y a fait entrer un certain nombre de ses clients, notamment à l'occasion de trois promotions importantes en 1551, en 1553 et en 1557.

L'autorité du duc de Guise sur la maison est sanctionnée officiellement le 17 novembre 1559, quand il obtient la charge de Grand Maître². La seule compensation accordée au connétable est une dignité de maréchal de France pour son fils aîné François. La charge de Grand Maître constitue une situation de pouvoir de premier ordre à la cour. Il assure en effet la direction de l'Hôtel : il dresse les états de la maison ; il juge les causes qui concernent les officiers de l'Hôtel ; il règle les dépenses de bouche de la maison du roi ;

1. Charles Loyseau, *Cinq Livres du Droit des Offices*, Paris, 1610, p. 442, cité dans R.J. Knecht, « The Court of Francis I », *European Studies Review*, t. VIII, n° 1, 1978, p. 1.

2. La réception officielle du duc à ce titre se déroule à Blois le 3 décembre. *Calendar of State papers, Foreign series, of the Reign of Elizabeth*, t. II, p. 161 (5 déc. 1559).

et il doit théoriquement se tenir aux côtés du roi pendant qu'il dîne et lui tendre sa serviette. La charge devient ensuite héréditaire dans la famille de Guise (Henri de Guise succède à son père au lendemain de son assassinat en 1562), signe de l'influence considérable qu'elle exerce à la cour.

Après le Grand Maître, les autres principaux dignitaires de la maison sont les personnages qui portent les qualificatifs de *Premier* ou de *Grand*, dont les gages sont de 1 200 l.t. Le Grand Chambellan reste en place à la mort de Henri II, car le détenteur de cette charge n'est autre que le duc de Guise lui-même, qui l'a obtenue en 1552. Il supervise les fournitures et la garde des vêtements et des meubles du prince, et a la garde du sceau particulier du roi. À sa mort en 1563, son second fils, Charles, marquis du Maine, en hérite.

Le Premier Gentilhomme de la chambre, Saint-André, n'est pas remplacé. Toujours présent à la cour, il est officiellement chargé de recevoir le serment de fidélité des officiers de la Chambre, et donne aux huissiers l'ordre de laisser passer les visiteurs attendus. De plus, il dort ordinairement dans la chambre du roi. Si Saint-André reste en poste, c'est parce qu'il a monnayé son maintien. Il a en effet proposé la main de sa fille unique et héritière universelle, Catherine, à l'un des enfants de la maison de Guise. Saint-André conserve également son titre de conseiller d'État. Il agit en tant que médiateur entre les Guise et les Montmorency. Sa femme, Marguerite de Lustrac, devient ainsi dame d'honneur de Marie Stuart. Lors du baptême du fils du duc de Guise, au début de l'année 1560, Saint-André a l'honneur de porter l'enfant, signe ostensible de son statut de client de cette maison.

La prise en main de la maison par les Guise se traduit par la nomination de Tristan de Rostaing, comte de Thieux, comme Premier Maréchal des logis dès 1561. Ce poste est essentiel dans le fonctionnement de la cour, car son titulaire est responsable de la répartition des courtisans dans les chambres du palais ou en ville lors des déplacements. Né en 1513, Rostaing est un vieux gentilhomme qui a d'abord été attaché au connétable de Montmorency. C'est grâce à son appui qu'il a été nommé Maître de la garde-robe du duc d'Orléans en 1539, et lieutenant général en Bourbonnais et Marche. Après la mort du duc en 1545, il s'est attaché à Catherine de Médicis avant d'entrer dans la maison du dauphin Henri. Il sert comme Gentilhomme de la chambre du roi sous Henri II, et il occupe encore cette charge sous François II. Il est à la fois proche de la reine mère et des Guise. En effet, il est un compagnon d'armes de François de Guise, aux côtés duquel il combat à Dreux en 1562. C'est d'ailleurs avec lui que le duc chevauche quand il est assassiné par Poltrot de Méré en 1563¹. Mais

1. J.-A. de Thou, *Histoire universelle depuis 1543 jusqu'en 1607* [1604-1608], trad. fr. Londres, 1734, 16 vol., t. IV, p. 514.

LA FAVEUR ET LA CONCORDE

il offre avant tout la figure d'un homme politiquement modéré dont le pouvoir a su entretenir la fidélité. Quand il perd la charge de Grand Maréchal des logis, en 1566, Rostaing devient Chambellan. Il continue à être employé par la reine mère comme chef militaire, mais aussi comme négociateur et modérateur des ardeurs belliqueuses des Guise. Il reçoit en récompense des honneurs importants, comme l'office de Grand Maître des eaux et forêts de France en 1563, le collier de Saint-Michel en 1565 et le titre de conseiller d'État en 1570, puis le collier du Saint-Esprit en 1582¹.

Aucun des détenteurs des grands offices honorifiques n'est inquiété. Ils ne sont en effet pas dangereux pour les nouveaux maîtres du pouvoir, car leurs fonctions ne leur donnent pas de véritable autorité à la cour. Les charges de Grand Panetier, de Grand Échanson et de Premier Valet tranchant sont de surcroît placées sous l'autorité éminente du Grand Maître. Aussi restent-elles héréditaires dans les trois familles de Cossé, de Bueil-Sancerre et Pot de Rhodes. De même, la dignité de Grand Écuyer est conservée à Claude Gouffier de Boisy, le fils de l'ancien Grand Maître Artus Gouffier.

LES GENTILSHOMMES DE LA CHAMBRE

Sur le plan quantitatif, la maison du roi est bouleversée en 1559 afin de réaliser des économies. Le nombre des Gentilshommes de la chambre à 1 200 l.t. de gages passe de 111 à 37. Il ne s'agit pas véritablement d'une purge politique, parce que les fidèles des Guise y prédominaient dès les années 1550. L'augmentation des effectifs des Gentilshommes de la chambre à la fin du règne de Henri II s'expliquait par cette offensive des Guise à la cour, qui s'y imposaient comme les véritables patrons de la maison royale. Créées en 1515, les charges de Gentilshommes de la chambre distinguent les proches et les compagnons du souverain qui ont accès à sa personne librement. Restent en poste en 1559 les gens sûrs pour les Guise. Les officiers se répartissent entre ceux qui possédaient cette charge depuis le tout début du règne de Henri II ; ceux qui appartiennent aux promotions qui ont renouvelé les effectifs de la maison royale à partir de 1553 ; les clients personnels du pouvoir royal assez liés à la reine mère (Louis de Lansac, Cornelio Bentivoglio, Antoine de Crussol) ; et les héritiers de maisons particulièrement honorées depuis le règne précédent pour leur fidélité (François Chabot-Brion, Armand de Gontaut-Biron, Antoine d'Estrées, Philippe Strozzi, René d'Anglure-Givry).

Les officiers qui disparaissent sont versés dans la catégorie des « Autres gentilshommes à réduire vacation advenant », qui rassemble ceux qui doi-

1. B.N.F. Ms. Fr. 32866, pp. 316-320.

vent remplacer les Gentilshommes ordinaires qui pourraient mourir en charge. Ils sont 77 en 1559, puis 79 l'année suivante. On y trouve des protestants, comme François d'Andelot et François de La Rochefoucauld, mais aussi deux fils du connétable de Montmorency, Henri de Damville et Charles de Méru. La scission entre les deux types de catégories de gentilshommes vise à distinguer particulièrement un certain nombre d'individus spécialement proches du pouvoir.

Parmi les personnages installés dans des positions de premier plan dans la maison du roi en 1559, on note Jacques de Humières. Son parcours est exemplaire de la carrière des hommes qui arrivent au pouvoir avec les Guise¹. Il est mentionné en premier sur la liste des Gentilshommes de la chambre. C'est à lui qu'incombe la responsabilité de dormir dans la chambre du roi qui, normalement, revient au Premier Gentilhomme. Il est l'homme des Guise à la cour avec la charge effective de surveiller le jeune roi. Il jouait déjà ce rôle auprès du jeune homme depuis 1553 quand il n'était que dauphin.

Descendant d'une vieille famille picarde, il est le dernier fils de Jean I^{er} de Humières et de Françoise de Contay, qui se sont mariés en 1508. La famille de Humières est alliée aux Montmorency depuis le début du siècle, et c'est grâce à son patronage qu'elle a obtenu des charges de gouvernement et des fonctions à la cour. En 1525, le frère du connétable, François, comte de La Rochepot, a en effet épousé Charlotte de Humières, la fille de Jean I^{er}. Les liens avec les Montmorency s'expliquent par la force de leur position dans la province, puisque le comte de La Rochepot est gouverneur de Picardie en 1537-1538. À la mort de Jean I^{er}, le connétable écrit d'ailleurs à sa veuve pour l'assurer du « grand regret et déplaisir » qu'il éprouve à l'annonce de la disparition d'« ung si bon parent et amy »².

Initialement les Humières sont donc liés aux intérêts du connétable et de leurs parents les Coligny-Châtillon. Jacques de Humières, l'un des fils de Jean I^{er}, constitue l'un des principaux appuis du parti catholique dans le nord de la France. L'année 1560 constitue l'année charnière de sa carrière. Après avoir connu la disgrâce avec l'ensemble des serviteurs des Montmorency à la fin du règne de François I^{er}, il retrouve la cour en 1547 grâce à l'autorité de son patron et devient Panetier du dauphin, puis son Chambellan en 1550, et l'année suivante le Maître de sa garde-robe, puis Gentilhomme de la chambre du roi en 1557³. Jacques de Humières constitue l'exemple le plus remarquable des gentilshommes qui, introduits dans

1. B.N.F. Ms. Fr. 32865, p. 629 ; F. Vindry, *op. cit.*, pp. 249-250.

2. B.N.F. Ms. Fr. 3116, p. 349 (Anne de Montmorency à Mme de Humières, 22 juin 1550).

3. Ses frères aînés ont également détenu des charges de premier plan à la cour. Jean II, qui meurt le 16 mars 1554, est chevalier de l'Ordre, Gentilhomme de la chambre et capitaine des gardes. Louis, sieur de Contay, est Gentilhomme de la chambre en 1548 et capitaine des gardes en 1553. Charles est nommé Grand Aumônier en 1559 à la place de l'évêque de Meaux, Louis de Brezé.

LA FAVEUR ET LA CONCORDE

la proximité d'un souverain qui n'est encore qu'un enfant, capitalisent les dignités et les gratifications à partir de 1559. Sa position aux côtés du dauphin puis du roi manifeste la puissance de la maison aristocratique dominante, d'abord les Montmorency puis les Guise.

L'entourage le plus intime des princes est donc un enjeu de pouvoir autant qu'un signe de faveur. La date du transfert de fidélité des Montmorency aux Guise reste cependant difficile à évaluer précisément, mais l'on sait qu'après 1563 Humières est en procès avec Montmorency-Thoré pour récupérer les biens de sa cousine Léonore, et que les relations entre les deux lignages sont extrêmement dégradées.

Pour les clients des Guise à la cour, l'année 1559 constitue bien un tournant. L'ancien gouverneur du dauphin, Louis Prevost de Sansac, qui est également Grand Fauconnier de France, obtient ainsi une avalanche de gratifications pécuniaires atteignant 11 990 l.t. pour la seule année 1559¹. À la mort de François II, c'est lui qui est chargé de conduire le corps du souverain défunt d'Orléans à Saint-Denis.

LA PRISE DE CONTRÔLE DE LA REINE-MÈRE SUR LA COUR

François II meurt le 5 décembre 1560 à Orléans, après seulement dix-huit mois de règne. Par un mouvement de balancier qui est l'exact contre-coup de celui donné en 1559, les Guise perdent le pouvoir qu'ils détenaient. La reine mère étant cette fois-ci officiellement la régente du royaume, elle reprend au cardinal de Lorraine les sceaux de France et rappelle le roi de Navarre Antoine de Bourbon, afin de lui confier le titre de lieutenant général du royaume, en mars 1561. Le 8 avril, il reçoit officiellement le commandement des armées royales.

Antoine de Bourbon avait été complètement marginalisé en 1559. À la mort de Henri II il s'était heurté à l'hostilité des Montmorency, comme à celle des Guise. À la cour, le premier prince du sang ne parvient pas à s'imposer comme la clé de voûte d'une alternative consensuelle, parce qu'il est davantage préoccupé par les intérêts de son lignage en Navarre que par ceux de la Couronne. Il ne possède pas dans l'entourage royal de fidèles suffisamment avancés pour le soutenir après du roi et de la reine mère. Aussi le Conseil reste-t-il dominé par les Guise.

La cour est désormais scindée en deux partis qui s'affrontent de part et d'autre de la personne d'Antoine de Bourbon, l'un comprenant les Montmorency et les Coligny-Châtillon (le connétable, le maréchal de Montmorency, l'amiral de Coligny, le colonel général d'Andelot), et l'autre les Guise et leurs alliés (le duc de Nemours, Saint-André, Brissac,

1. B.N.F. Ms. Fr. 32865, pp. 420-427.

LE LIEU DE LA FAVEUR

le cardinal de Tournon). Saint-André est chargé de détourner le connétable du parti protestant, ce à quoi il parvient en le brouillant avec Coligny. Le 6 avril 1561, jour de Pâques, est finalement constitué le Triumvirat catholique auquel participent le connétable, le maréchal de Saint-André et le duc de Guise. Le château de Saint-Germain-en-Laye est le lieu d'un incessant chassé-croisé entre les chefs des différentes factions. Les Châtillon, les Montmorency et les Guise l'ont alors quitté, de même que le cardinal de Tournon. Saint-André est publiquement disgracié par la reine, mais il refuse de se rendre dans son gouvernement de Lyonnais.

Les circonstances de la guerre ont raison de trois des principaux acteurs de ce premier acte des troubles de religion : Antoine de Bourbon meurt le 17 novembre 1562, Saint-André le 19 décembre 1562 et François de Guise le 24 février 1563. Ni le roi ni la reine mère ne semblent avoir été très affectés par les disparitions de ces encombrants personnages. Ainsi, de 1559 à 1563, ont eu lieu plusieurs recompositions successives de l'entourage royal, tout au moins dans ses instances supérieures. La structure de la maison du roi a elle aussi connu des modifications qui traduisent ces recompositions spectaculaires.

Charles IX arrive au pouvoir alors qu'il n'est qu'un enfant, aussi ne peut-il installer dans la maison royale les compagnons qu'il aurait pu avoir dans les années où il n'était encore que l'héritier de la Couronne. La maison du roi apparaît très vite comme le lieu par excellence où la reine mère peut imposer son autorité. La mort du Grand Maître François de Guise lui offre une pleine latitude pour y faire entrer des hommes qu'elle juge particulièrement fiables ou qu'elle entend s'attacher.

Les effectifs des détenteurs de charges nobles augmentent de 10 % à l'avènement de Charles IX, avant de baisser brutalement de 30 % de 1561 à 1568, année où ils atteignent leur minimum avec seulement 222 officiers, ce qui revient approximativement au niveau de 1550. Les effectifs se stabilisent alors, avant de remonter brutalement en 1572 à 272 officiers, c'est-à-dire au niveau de la fin du règne de Henri II. La baisse est de l'ordre de 15 % pour le règne de Charles IX par rapport à celui de Henri II. En revanche, le nombre global des gentilshommes qui obtiennent des charges à la cour augmente : le total théorique de l'ensemble des détenteurs de charges nobles atteint 568 personnes, ce qui doit correspondre à une réalité d'au moins 500 officiers pour l'ensemble du règne de Charles IX.

Compte tenu de la stagnation des effectifs permanents, on peut conclure à un renouvellement des dignitaires de la maison du roi plus fréquent sous Charles IX que sous Henri II. On en déduit le passage à la cour dans la décennie 1560 d'une centaine de gentilshommes de plus que dans la décennie précédente, ce qui correspond à une augmentation de 25 %. Les effectifs globaux de la maison ont tendance à baisser. Cette diminution

s'explique en partie par la constitution de la maison du futur Henri III, le duc d'Anjou, structure parallèle qui accueille une centaine d'officiers à la fin du règne de Charles IX. C'est seulement à l'extrême fin du règne que le nombre d'officiers augmente de nouveau, ce qui traduit peut-être l'amorce d'un changement dans le rôle politique que la reine mère accorde à la cour annonçant l'attitude de Henri III.

Les titulaires des charges de la maison du roi sont progressivement renouvelés. Si la majorité d'entre eux ne reste en poste que quelques années avant de quitter la cour, seul un noyau d'officiers est distingué par des charges assumées tout au long de la période. La mainmise de la reine mère sur la maison du roi se traduit surtout par l'élection d'un petit groupe de personnages particulièrement proches d'elle qui reçoivent 1 200 l.t. de gages¹ : les Chambellans, qui sont sept à la fin du règne de Charles IX. Ils séjournent à la cour toute l'année, à la différence des Gentilshommes de la chambre qui servent par quartiers. On assiste donc à un rétrécissement drastique de l'élite de la maison. Les autres charges clés de la cour reviennent à des fidèles de la reine. Charles de Gondi-La Tour est ainsi nommé Maître de la garde-robe. La charge de Premier Maître d'Hôtel revient à Guillaume de Rochechouart de Jars, puis en 1568, à Antoine de Sarlan, qui avait déjà servi officieusement à ce poste en 1564 en l'absence du Premier Maître. Antoine de Sarlan est un fidèle de Catherine de Médicis : il sert également dans la maison de la reine mère comme Maître d'hôtel, avant d'y passer Premier Maître d'hôtel en 1571. La reine confirme la confiance qu'elle lui porte par la charge de gouverneur de ses terres d'Auvergne, ce qui se justifie par le fait que Sarlan est sénéchal du comté de Clermont en Auvergne².

Le nombre des Gentilshommes de la chambre se stabilise à 48 dès 1561, soit 12 Gentilshommes par quartier. Ils sont en tout 99 à se succéder de 1561 à 1574. Seuls 15 d'entre eux restent en poste tout au long de la période (15 %). La plupart ne tiennent donc leur charge que quelques années. Les effectifs sont remplacés régulièrement jusqu'en 1567. La stabilité relative des années 1563-1567 s'explique par la paix intérieure. On assiste ensuite à un renouvellement brutal : 25 % des Gentilshommes démis en 1568, puis 30 % en 1570. Plus de la moitié des officiers sont

1. Le Premier Gentilhomme de la chambre (Philibert de Marcilly en 1562, puis Albert de Gondi-Retz en 1565) et les Chambellans : d'abord François de Kernevenoy-Carnalet, Jean Babou de La Bourdaisière et René de Villequier, puis Charles de Gondi-La Tour, le frère d'Albert. Georges Babou-La Bourdaisière et Jean II Babou-Sagonne se partagent la charge de leur père à sa mort, le 11 octobre 1569, alors que Charles de Kernevenoy remplace son père décédé le 18 avril 1571. De cette façon, la reine mère entend conforter les lignages dans la fidélité à la Couronne. Deux promotions ont également lieu, celle de Tristan de Rostaing, qui a abandonné sa charge de Grand Maréchal des logis à un fidèle de la reine, Nicolas d'Angennes-Rambouillet, puis celle de Louis de Saint-Gelais de Lansac.

2. Il reçoit également 4 000 l.t. le 30 août 1568, puis le collier de l'Ordre de Saint-Michel en février 1569, B.N.F. Ms. Fr. 32866, pp. 670-671.

LE LIEU DE LA FAVEUR

ainsi renouvelés en deux ans. Cette mutation est la conséquence de la reprise en main de la maison royale après les seconde et troisième guerres civiles. Il existe donc une étroite corrélation entre les troubles politiques et le fonctionnement de la maison. Parmi les Gentilshommes de la chambre quittant leurs fonctions, seule une très petite minorité obtient une promotion. René de Villequier est ainsi nommé Chambellan en 1566. Une petite partie est également transférée dans les maisons des ducs d'Anjou et d'Alençon qui se constituent définitivement vers 1570¹.

La stabilité du nombre des Gentilshommes de la chambre traduit la volonté de la reine mère de préserver la maison du roi des rivalités entre les patrons nobiliaires afin de garder la haute main sur son fonctionnement. On note bien sûr des interventions directes de barons pour placer leurs clients. C'est le cas du maréchal de Cossé qui demande une charge pour un capitaine d'infanterie gascon lié au sieur de La Valette, un nommé Bourg, qu'il recommande au duc d'Anjou en 1570².

Autour de Catherine de Médicis

LES CHEVALIERS D'HONNEUR

Catherine de Médicis s'impose comme la véritable patronne de la cour à la fin des années 1560. Parallèlement à la maison du roi elle se constitue une maisonnée domestique qui lui offre un cadre privilégié pour récompenser ses serviteurs et ses clients les plus proches. Les effectifs de sa maison ne cessent d'augmenter au long des premières années de guerres civiles, doublant de 1569 à 1585. Le principal personnage de la maison de la reine mère est le Chevalier d'honneur qui touche 1 200 l.t. de gages. Les gentilshommes qui reçoivent cette distinction sont tous chevaliers de l'Ordre et capitaines de cinquante hommes d'armes. Il s'agit successivement de Jean d'Albon de Saint-André (mars 1547), de Joachim de Chabannes, baron de Curton (1^{er} janvier 1550), d'Antoine de Crussol, seigneur puis duc d'Uzès (16 novembre 1559) et de Louis de Saint-Gelais de Lansac (août 1573). Les Chevaliers d'honneur restent tous en poste jusqu'à leur mort. Ils sont politiquement modérés et jouent un rôle d'intermédiaires entre les partis religieux. La maison de la reine mère est ainsi une structure de stabilisation politique et de rétribution des agents de l'État.

1. François de Carnavalet dirige celle du duc d'Anjou, alors que Jean de Saint-Sulpice commande celle du duc d'Alençon. Claude de Villequier abandonne la Chambre du roi pour celle du duc d'Anjou en 1570, de même que son fils Georges, ou encore que Charles de Balsac-d'Entragues.

2. B.N.F. Ms. Fr. 15552, fol. 95 (Cossé au duc d'Anjou, camp de Thoisy, 30 juin 1570).

LA FAVEUR ET LA CONCORDE

Né en 1528, Antoine de Crussol est le descendant d'une vieille famille du Languedoc¹. Il a fait une carrière militaire sous François I^{er} et Henri II avant d'entrer dans la maison du roi comme Gentilhomme de la chambre en 1555. Il réalise une alliance particulièrement utile en épousant le 10 avril 1556 une riche veuve, Louise de Clermont, comtesse de Tonnerre, l'une des Dames de la reine mère². Louise de Clermont est à la fois l'une des amies intimes de Catherine de Médicis et l'une des dames de son entourage qui restent parmi les plus favorables aux réformés. Elle joue un rôle de premier plan à la cour : c'est elle qui élève les enfants de France.

La régence de Catherine de Médicis voit le rôle politique de Crussol se développer. Il offre la figure d'un gentilhomme puissant et respecté, mais aussi d'un personnage capable de faire le lien entre les partis catholique et protestant. Il est chevalier de l'Ordre et capitaine de gendarmes, avant d'occuper officiellement le poste de Chevalier d'honneur et de chef du Conseil de la reine mère à partir du 16 novembre 1559 à la place de Joachim de Chabannes qui est mort dans le courant de l'année précédente. Il est ensuite nommé conseiller d'État le 14 février 1561 et lieutenant général en Dauphiné, Provence et Languedoc le 10 décembre³. À la fin de cette année 1561, il fait vraiment figure de fidèle de la reine mère : c'est lui qui est choisi comme émissaire auprès des Guise, qui se sont réfugiés dans leur château de Nanteuil-le-Haudoin dans le Valois, après la découverte du complot qu'ils tramaient pour enlever le duc d'Orléans.

L'année suivante, c'est lui qui est chargé de faire appliquer l'édit de janvier dans les provinces dont il a la charge, puis de pacifier le midi de la France. En novembre 1562, il accepte pourtant de prendre la tête du parti huguenot dans le sud, avec le titre de « chef et conservateur du pays, sous l'autorité du roi, jusqu'à sa majorité » qui lui est accordé par l'assemblée protestante de Nîmes. Selon Monluc, Crussol se serait rangé dans le camp protestant « plustost pour quelque malcontentement que par devotion, car il n'estoit pas grand theologien »⁴. Mais il revient vite dans le camp royal à l'issue de la première guerre civile. Afin de récompenser son ralliement, le comté de Crussol est élevé en sa faveur en duché d'Uzès en 1565, puis en pairie en janvier 1572. En août 1572, au moment de la Saint-Barthélemy,

1. Sa filiation est attestée depuis le XIII^e siècle. Il est le fils aîné de Charles, baron de Crussol et vicomte d'Uzès, qui était Grand Panetier de France, Chambellan du roi, capitaine de cinquante lances, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes et lieutenant général en Languedoc. Sa mère, Jeanne de Gourdon-Genouillac, châtelaine d'Assier, descendante de l'une des plus vieilles familles de Quercy, est la fille héritière de Jacques, dit Galiot, de Genouillac, qui avait été particulièrement distingué sous Charles VIII, Louis XII et François I^{er}. Ils se sont mariés en 1523, et une partie de la famille de Genouillac, dont Jeanne elle-même, est ensuite passée à la Réforme.

2. Elle est veuve de François du Bellay, prince d'Yvetot. La maison de Clermont a connu une grande prospérité sous Henri II grâce à son alliance avec la sœur de Diane de Poitiers.

3. Pour ses instructions, voir B.N.F. Ms. Fr. 15875, fol. 434.

4. Monluc, *Commentaires 1521-1576*, éd. P. Courteault, Paris, 1964, p. 475.

il réside à Paris, mais il n'est pas inquiet malgré ses antécédents protestants¹. Après la mort du duc d'Uzès, sa veuve, Louise de Clermont, reste dans l'intimité de Catherine de Médicis. L'ambassadeur de Savoie note en 1586 qu'elle « gouverne la Roïne mère » et qu'elle est employée comme intermédiaire avec les huguenots². Le parcours de Crussol témoigne des liens étroits que la reine mère entend entretenir avec les représentants de certains lignages puissants qui se situent dans l'entre-deux confessionnel.

Louis de Saint-Gelais de Lansac représente pour sa part un lignage de serviteurs de la Couronne relativement modéré sur le plan religieux. Sa place de Chevalier d'honneur récompense son dévouement à la politique de la reine mère. Sa longévité (il meurt à l'âge de soixante-seize ans) explique qu'à la fin du siècle il ait été considéré par Brantôme comme un « vieux registre des antiquités de la cour et de la France »³. Lansac est né en 1512, sans doute à Cornefou, au nord de Cognac en Guyenne. Il appartient à une famille poitevine originaire de Saint-Gelais près de Niort dont les représentants étaient traditionnellement des officiers des rois de Navarre avant d'entrer au service de la Couronne au début du XVI^e siècle. Il participe aux campagnes contre Charles Quint. Vers 1543, il épouse Jeanne de la Roche-Andry qui lui apporte la terre de la Roche-Andry près d'Angoulême⁴, avant de se remarier le 8 octobre 1565 avec Gabrielle de Rochechouart⁵.

Il entre dans la clientèle du connétable de Montmorency, comme en témoigne la très abondante correspondance entre les deux hommes dans les années 1550⁶. Lansac est donc d'une part l'héritier d'une tradition de service de la Couronne que récompensent des charges provinciales, et d'autre part un client du connétable, qui a obtenu des charges curiales grâce à la puissance de ce patron aristocratique. La résignation de la capitainerie de Bourg – qu'il détenait depuis 1536⁷ –, le 2 mars 1553, c'est-à-dire à l'époque où il devient Gentilhomme de la chambre, témoigne de sa volonté de se consacrer à une carrière politique d'envergure nationale.

La mort de Henri II ne met pas fin à une première période de prospérité des affaires de Lansac, bien qu'elle ait pour conséquence immédiate la retraite de son protecteur. Il est en effet nommé au Conseil privé, le 16

1. A.N. M.C. XC, 121 (11 août 1572). Il meurt le 15 août 1573 des suites d'une maladie contractée au siège de La Rochelle. Son frère, Jacques de Crussol-d'Assier, son cadet de douze ans, qui est devenu le plus redoutable des capitaines huguenots du sud de la France, se rallie au roi en 1574.

2. Lucinge, *Lettres sur la cour d'Henri III en 1586*, éd. A. Dufour, Genève, 1966, p. 21 (8 janv. 1586).

3. Brantôme, *op. cit.*, t. V, p. 111.

4. Elle lui donne une fille, Claude, et trois fils : Guy, né le 3 décembre 1544, Charles, sieur du Précý, et François, sieur de Vernou. Elle meurt en 1563.

5. Elle est la fille de François de Rochechouart, baron de Mortemart, et veuve de François de Goulaines. Elle sert à la cour comme Dame de la reine mère.

6. Grâce à cette protection, il est Panetier en 1551, puis Gentilhomme de la chambre à partir de 1553, et enfin Chambellan sous Charles IX.

7. A.D. Indre-et-Loire 783 (lettres de provision du 28 juin 1536).

juillet 1559, puis chevalier de l'Ordre à la fin de l'année. À partir de 1561, il se tient continuellement aux côtés de Charles IX et de la reine mère. Celle-ci le charge de missions de confiance auprès de la duchesse de Montpensier et des membres de l'entourage du roi de Navarre, pour pousser ce prince à céder la régence à Catherine, en échange de la charge de lieutenant général du royaume. Désormais Lansac est définitivement attaché à Catherine de Médicis. Il parvient donc à se maintenir en place parce qu'il est reconnu pour ses compétences et sa modération. À travers ce personnage, on assiste à la naissance d'un véritable service civil de l'État qui perdure en dépit des bouleversements politiques. Homme de pacification, Lansac n'est certainement pas un catholique zélé. En 1566, il est même accusé d'avoir mangé de la viande pendant le Carême.

Lansac apparaît ainsi comme un instrument de la politique de concorde menée par la reine mère. Sa fille Claude épouse d'ailleurs le gentilhomme protestant que Catherine de Médicis lui a désigné. Ce mariage participe en effet de la politique de fidélisation des élites provinciales et d'intégration des lignages à des réseaux d'alliances qu'elle peut maîtriser¹. Au Conseil, il est un véhément partisan du rétablissement de l'autorité royale, mais il ne s'appesantit guère sur les considérations religieuses. Son courrier témoigne de son attachement privilégié à la reine mère. Alors qu'il signe ses lettres au roi simplement « vostre très-humble subget et très-obeysant serviteur », et celles adressées au duc d'Anjou « vostre très-humble et très-obeissant serviteur », il signe celles qu'il envoie à la reine mère « vostre très-humble, très-obeysant et très-obligé serviteur »².

La principale fonction de Lansac dans les années de guerre civile est celle de conseiller intime de la reine mère. Ses compétences sont universelles : dans la maison militaire du roi il possède la charge prestigieuse de capitaine de la seconde compagnie des Cent-gentilshommes, et dans celle de reine mère celle de Chevalier d'honneur, qui fait de lui le premier personnage officiel de son entourage. Il est également employé par la reine mère pour la gestion des finances royales et la répartition des fonds.

Dans l'entourage de Catherine, il apparaît comme l'intermédiaire obligé pour les solliciteurs, et il s'impose comme le personnage clé d'un véritable réseau d'information. Il joue ce rôle pour Jacques de Maignon, le gouverneur de Basse-Normandie : celui-ci repère pour Lansac et son fils des abbayes vacantes et, en retour, Lansac intervient en sa faveur auprès de la reine mère pour qu'il obtienne les biens confisqués dans sa province sur les

1. Il se déroule le 1^{er} sept. 1564. La mariée a moins de vingt ans, alors que son époux Charles, comte de Luxe, en a vingt-neuf. Il est le principal soutien du pouvoir royal en Navarre, en tant que lieutenant général de la Soule en l'absence du roi de Navarre et capitaine de Mauléon. Catherine de Médicis et Charles IX sont d'ailleurs respectivement marraine et parrain de leur première fille, Charlotte-Catherine, qui naît en 1565.

2. B.N.F. Ms. Fr. 15550, fol. 103 (Lansac au roi, 4 nov. 1569) et 146 (Lansac à la reine mère, Bordeaux, 21 nov. 1569), Fr. 15556, fol. 64 (Lansac au duc d'Anjou, Paris, 17 janv. 1573).

protestants, des offices ou des abbayes¹. Lansac révèle d'ailleurs à Matignon que pour obtenir de grands biens, « il fault faire bon guet et demande »². De la même façon, il intercède en faveur du duc François de Montmorency en 1570, auquel il écrit dès qu'il apprend la mort de l'évêque d'Aire-sur-Adour, afin que ses bénéfices soient conservés dans sa maison qui est alliée aux Montmorency³. Il s'impose ainsi comme un véritable courtier pour les principaux lignages de l'aristocratie du royaume, en particulier pour les grands serviteurs de la Couronne.

Pour ses différentes fonctions, il reçoit environ 16 000 l.t. par an de la Couronne, dont 10 000 l.t. de pension. Il faut ajouter à ces ressources les revenus de ses terres, soit au moins 11 000 l.t., plus 10 000 l.t. de rentes sur l'Hôtel de ville⁴, et 10 000 l.t. sur le temporel de l'évêché de Saint-Bertrand-de-Comminges, ce qui monte ses ressources ordinaires à plus de 47 000 l.t. La reine mère et le roi lui attribuent également des dons substantiels, à savoir plus 171 000 l.t. pour la période 1565-1583⁵. Sa proximité avec le pouvoir est également signalée par le prêt de 16 000 l.t. que Lansac fait en 1567 au trésorier de la recette générale de Bordeaux, et par sa participation aux manifestations de charité royale⁶. Finalement, en 1594, l'héritage de Louis de Lansac se monte à plus de 700 000 l.t., peut-être un million.

Le parcours de Lansac traduit le mouvement d'intégration à l'administration de l'État de certains lignages de la noblesse seconde des provinces, qui obtiennent des responsabilités faisant d'eux bien plus que de simples représentants locaux de l'autorité royale. Les honneurs qu'il tire de la Couronne révèlent bien l'imbrication de ce personnage dans le fonctionnement de l'État tel qu'il se met en place au milieu du XVI^e siècle. Il offre la figure d'un véritable homme à tout faire du pouvoir, dont il obtient en retour des revenus importants.

Jacques Goyon de Matignon supplée à Lansac comme un Chevalier d'honneur temporaire quand celui-ci est absent⁷. Ce gentilhomme normand né en 1531 est un autre homme de confiance de Catherine de

1. Lettres de Lansac à Matignon : B.N.F. Ms. Fr. 3389, fol. 58 (Paris, 5 juillet 1578) et 85 (L'Isle-Jourdain, 12 nov. 1578).

2. B.N.F. Ms. Fr. 3354, fol. 93 (Lansac à Matignon, Fontainebleau, 5 août 1582).

3. Ils atteignent un total considérable de 25 000 l.t. (l'évêché d'Aire vaut 15 000 l.t. de rente, l'abbaye de Chazelles 7 ou 8 000 l.t., et le prieuré du Bort-Dieu 3 000 l.t.). B.N.F. Ms. Fr. 3249 fol. 90 (Lansac au duc de Montmorency, Paris, 18 sept. 1570).

4. Dont 9 000 l.t. cédées par le duc de Nevers et 1 050 par le banquier Scipion Sardini.

5. B.N.F. Ms. Fr. 32865, p. 616. Le principal est celui que la reine mère lui accorde en 1583 : une gratification colossale de 60 000 l.t. à partager avec le duc de Mayenne « en consideration des grandz et recommandables services qu'ilz ont faictz et font chacun jour à ceste couronne et à nous en notre particulier », B.N.F. Ms. Fr. 26154, fol. 105 (acquit patent, Monceaux, 20 juillet 1583).

6. B.N.F. Ms. P.O. 2751 (Saint-Gelais), fol. 26 (23 juin 1567). En 1573 il reçoit 140 l.t. pour distribuer en aumônes durant la semaine sainte. *Ibid.*, fol. 45 (17 mars 1573).

7. Brantôme, *op. cit.*, t. V, p. 165.

LA FAVEUR ET LA CONCORDE

Médicis. Il est employé pour des missions précises de maintien de l'ordre et de réintégration politique, notamment en Basse-Normandie, province dont il est lieutenant général depuis 1559. Il participe à toutes les batailles des premières guerres civiles, et reçoit en récompense de sa fidélité le collier de l'Ordre de Saint-Michel en 1563, puis le titre de comte de Thorigny en 1565¹. Son rôle de médiateur et de temporisateur est particulièrement remarqué au moment de la Saint-Barthélemy, quand il parvient à éviter le massacre des protestants à Alençon et Saint-Lô. Marguerite de Valois précise qu'il est particulièrement dévoué à la reine, et surtout qu'il est très hostile au dernier de ses fils, le duc d'Alençon, certainement parce qu'il voit en lui un perturbateur de l'ordre public².

LES AUTRES DIGNITAIRES DE LA MAISON DE LA REINE-MÈRE

Après le Chevalier d'honneur, le responsable de la maison de la reine mère porte le titre de Premier Maître d'hôtel et touche 800 l.t. de gages. Il s'agit d'abord de Jean-Baptiste Seghiso de 1547 à 1570, puis d'Antoine de Sarlan à partir de 1571, lequel était Maître d'hôtel depuis 1560. Il n'y a donc pas de changements fréquents à la tête de la maison de la reine mère, et ses principaux dignitaires restent très longtemps en poste. La reine n'entretient des relations intimes qu'avec le colonel général de l'infanterie Philippe Strozzi, la duchesse de Montpensier et la duchesse de Savoie, Marguerite de France, qui est la sœur de Henri II.

Parmi les hommes placés par la reine mère, la situation des Italiens est particulière, dans la mesure où bon nombre d'entre eux sont totalement dépendants des revenus que leur accorde la reine. C'est en particulier le cas des exilés politiques. Ces émigrés appelés *fuorusciti* proviennent d'abord de Florence (Strozzi, Alamanni). Ils sont arrivés en France dès les années 1530, avant d'être rejoints par des Génois (Fiesque) en 1547. Dans les années 1560, ils sont donc parfaitement implantés à la cour et dans leur patrie d'adoption.

Si la reine mère est particulièrement proche des Strozzi, ses parents, son attitude générale à l'égard des Italiens, à l'intérieur comme à l'extérieur du royaume, n'est pas marquée par un favoritisme exclusif, contrairement à ce qu'affirment les protestants puis les Malcontents qui utilisent cet argument pour justifier leurs prises d'armes³. Malgré leur présence relativement discrète dans les maisons royales, les sentiments des Parisiens à l'égard des Italiens sont particulièrement hostiles. Ainsi, en août 1573, le bruit court à Paris qu'une Saint-Barthélemy des Italiens se prépare dans la

1. B.N.F. Ms. Fr. 32866, pp. 219-226.

2. *Mémoires de Marguerite de Valois*, éd. Y. Cazaux, Paris, 1986, p. 145.

3. Les Maisons royales accueillent seulement 44 gentilshommes italiens de 1560 à 1573, et 73 de 1574 à 1589. J.-F. Dubost, *La France italienne, XVI-XVII^e siècle*, Paris, 1997, p. 271.

LE LIEU DE LA FAVEUR

capitale. Le capitaine Camille Strozzi compose à cette occasion un discours adressé à la reine mère, destiné à la rassurer¹. Il y dresse une typologie des attitudes des différents Italiens et du sentiment des Parisiens à leur égard. S'il laisse en pâture à l'opinion les banquiers italiens et les gens de basse condition, il affirme que les critiques adressées au chancelier Birague ne proviennent que des jaloux qui aspirent à sa charge, et que le peuple « l'ayme plustost qu'aultrement, parce qu'il est gentilhomme d'honneur, exerçant son estat en toute integrité sans passion et avarice. » Il insiste surtout sur la bonne réputation des représentants de l'aristocratie, notamment Albert de Gondi-Retz qui « a tousjours esté bien venu en ceste ville et est aymé de la plus grande partie du peuple. » La situation de ce personnage, entre aristocratie française, origines italiennes et dévouement au service de la Couronne, mérite une présentation précise.

LE « GRAND FAVORY » DU ROI : ALBERT DE GONDI-RETZ

Au sein de l'entourage italien de la reine mère, Albert de Gondi est particulièrement soumis aux critiques des contemporains en raison de l'accumulation extraordinaire des charges curiales, militaires et administratives qu'il réalise, mais aussi parce qu'il constitue autour de sa personne une nébuleuse particulièrement visible. Le 10 septembre 1565, la mort de Sipierre permet à Catherine de Médicis d'octroyer au baron de Retz, Albert de Gondi, la charge de Premier Gentilhomme de la maison du roi. Ce faisant, elle prend le contrôle de la première charge de cette institution – après celle de Grand Maître – que détenait jusque-là un vieux serviteur des Guise. Albert de Gondi est d'abord la créature de la reine mère, mais il joue sans doute également un rôle affectif non négligeable auprès du roi. Son statut de Premier Gentilhomme de la chambre lui permet de justifier le caractère exceptionnel de sa présence dans l'intimité du souverain. Le règlement du 26 février 1567 qui spécifie les titres et les noms des personnages qui ont le droit d'accéder au cabinet du roi, pièce où se traite la politique secrète du royaume, témoigne de cette position éminente de Retz. Il est en effet précisé que les personnages qui ont accès au cabinet se réduisent aux seuls conseillers du roi, aux secrétaires d'État et à Retz².

Le mémorialiste Jules Gassot a décrit en quelques lignes le parcours spectaculaire d'Albert de Gondi : « Ledict seigneur Albert estoit auparavant maistre de la garde-robe et s'est rendu si agreable et familier au Roy,

1. B.N.F. Ms. Fr. 3950, fol. 183-184 (discours envoyé à la reine mère pour la rassurer contre la crainte d'une émeute dans Paris par Camille Strozzi, Bois de Vincennes, 20 août 1573).

2. B.N.F. Ms. N.A.F. 7225, fol. 201-202 (« Ordre et règlement que le Roy veult estre gardé tant en sa chambre que au cabinet de ses affaires », 26 fév. 1567).

qu'avecq son bon ententement et saige conduicte il est parvenu aux plus grandes charges et dignitez du royaulme et y a estably une illustre maison, bien appuyée et pleine de grands moyens. »¹ Brantôme affirme pour sa part que Retz a si bien établi sa position à la cour qu'il y est devenu « le seul favory du roy Charles »². À la fin du règne de Charles IX, il paraît en effet plus proche du roi que jamais. Désignant implicitement Retz, le roi n'hésite pas à affirmer publiquement qu'il fera ses serviteurs aussi grands que son père a fait les siens³.

Né en 1522, Albert appartient à la troisième génération d'un lignage de banquiers florentins émigrés à Lyon⁴. Il doit sa fortune à la confiance que la reine porte à sa mère, Marie-Catherine de Pierrevive, rencontrée lors d'un passage à Lyon, qu'elle a nommée gouvernante des enfants de France en 1550 et Dame d'honneur de la reine Marie Stuart en 1559. Il profite également des bénéfices que lui apporte son propre mariage avec Claude-Catherine de Clermont, baronne de Retz et dame de Dampierre, alliance à laquelle il a pu prétendre grâce à la protection de la reine. Son épouse est en effet un très riche parti : Dame de Catherine de Médicis, elle est la veuve du fils du maréchal Claude d'Annebault, Jean d'Annebault, baron de Retz, mort à la bataille de Dreux en 1562. Selon le contrat de mariage avec Gondi passé le 4 septembre 1565, elle apporte en dot à son époux la baronnie de Retz, dont il prend le nom⁵.

Avant ce mariage, la situation à la cour d'Albert de Gondi n'était pas encore assurée. Surtout, le peu de prestige de ses origines familiales l'empêchait d'être considéré avec beaucoup de respect par les grands seigneurs. Brantôme brosse ainsi un portrait peu flatteur de ce « grand favory » de Charles IX. Il a en effet la réputation d'être « un florentin, fin, caut et trinquat, corrompu, grand menteur et dissimulateur. » Il ajoute qu'il est « le plus grand renieur de Dieu de sang-froid qu'on peust voir ». Sa présence maléfique aurait perverti le cœur de Charles IX qui, pour son malheur, le prit en amitié et l'avança, et en retour apprit de lui « à jurer, à faindre et à dissimuler »⁶. Un incident survenu à Bayonne en cette même année 1565,

1. *Sommaire mémorial (Souvenirs) de Jules Gassot secrétaire du roi (1555-1623)*, éd. P. Champion, Paris, 1934, pp. 65-66.

2. Brantôme, *op. cit.*, t. V, p. 196.

3. *Calendar of State papers*, t. X, pp. 446-447 (12 déc. 1573).

4. Son grand-père, Antoine I^{er} s'y est installé comme banquier à la fin du xv^e siècle. Il y a épousé Madeleine Corbinelli. Leur troisième fils, Antoine II, le père d'Albert, lui aussi banquier, investit dans des terres et des charges, ce qui lui permet d'intégrer la notabilité : il est seigneur du Perron en 1520, Maître d'hôtel du roi en 1522, receveur du domaine à Lyon en 1533, échevin de la ville en 1537, ce qui lui confère la noblesse de cloche, et receveur de la sénéchaussée de Beaucaire en 1542. Sa femme, Marie-Catherine de Pierrevive, qu'il a épousée en 1516, est d'origine milanaise. Sa famille est déjà parfaitement intégrée non seulement au monde des affaires français, mais aussi à la cour : son père, Nicolas, est seigneur de Sérigny, Maître d'hôtel ordinaire du roi et receveur du domaine à Lyon.

5. Elle hérite ensuite de 7 000 écus de rentes et de 100 000 l.t. en argent et bijoux à la mort de sa mère en 1583, *Calendar of State papers*, t. XVII, p. 260 (13 avril 1583).

6. Brantôme, *op. cit.*, t. V, pp. 253-254.

LE LIEU DE LA FAVEUR

au cours des tournois donnés à l'occasion de l'entrevue avec la reine d'Espagne et le duc d'Albe, révèle cette situation à la cour. Lors d'un affrontement à cheval entre Damville et Gondi, ce dernier est violemment porté à terre devant toute l'assistance. Dissimulé par son armure, Gondi n'est pas reconnu, et les dames croient un instant que le vaincu est le jeune duc de Guise, ce qui provoque un grand effroi. Mais le connétable rassure les dames en des termes qui témoignent éloquemment du peu de respect que les princes ont pour lui : « Ce n'est rien, ce n'est rien ; c'est Le Perron. »¹

Grâce à la protection de la reine mère, il mène une carrière de courtisan exemplaire. Après avoir commencé sa carrière comme capitaine de chevaux-légers en 1550, puis comme capitaine de gendarmes en 1559, il entre ainsi dans la maison du roi comme Gentilhomme de la chambre sous Henri II, et reçoit la charge de Maître de la garde-robe dans celle du duc d'Orléans, le futur Charles IX, en 1557, charge que son père détenait avant lui. À l'avènement de ce prince, il devient Gentilhomme de la chambre en 1561, Grand Maître et général réformateur des eaux et forêts de France en 1563, Chambellan en 1564 et chevalier de l'Ordre le 8 février 1565². Son ascension atteint son apogée quand il est nommé Premier Gentilhomme de la chambre en 1565, puis conseiller d'État quatre ans plus tard.

Pendant les guerres civiles, il continue de combattre dans toutes les rencontres de premier plan, comme c'est le cas à Saint-Denis, à Jarnac ou à Moncontour, où il sert comme capitaine de cent hommes d'armes, puis au siège de La Rochelle en 1573, où il est blessé. Il n'est donc pas un simple courtisan, mais un authentique homme de guerre. La charge de capitaine de la première compagnie des Cent-gentilshommes de la maison du roi, qu'il reçoit le 12 décembre 1570, récompense sa participation inlassable aux affrontements dans l'armée royale et assure sa position prédominante à la cour. Il s'en démet le 6 juillet 1573 quand il est créé maréchal de France à la mort de Tavannes.

Enfin, des érections de fiefs de dignité scellent son intégration à l'aristocratie. Il est ainsi créé comte de Retz et marquis de Belle-Ile en 1573, avant de devenir duc et pair en novembre 1581. Sa situation financière est tout à fait florissante. Au début des années 1570 il reçoit de la Couronne environ 13 000 l.t. chaque année, mais ses revenus atteignent 32 400 l.t. en 1581. Si l'on y ajoute ses ressources foncières (178 440 l.t.), ses rentes sur le clergé, les greniers à sel ou l'Hôtel de ville (10 550 l.t.), on constate que ses revenus annuels représentent environ 220 000 l.t. Il est ainsi à la tête d'un capital colossal de plus de 5 200 000 l.t., ce qui fait de lui l'une des premières fortunes du royaume³.

1. *Ibid.*, t. III, p. 371.

2. Il participe aux principales campagnes du règne d'Henri II, notamment à celle de Renty, puis aux sièges de Coni, Volpiano et Verceil en 1555, aux batailles de Saint-Quentin et de Gravelines en 1557.

3. J.-P. Labatut, *Les Ducs et pairs de France au XVII^e siècle*, Paris, 1972, p. 263.

Albert de Gondi parvient à mener sa carrière et sa fortune avec une efficacité faite d'habileté et d'une relative discrétion, que l'on retrouve auprès du futur Henri III chez René de Villequier. Il cristallise néanmoins les critiques portées sous Charles IX envers l'entourage étranger du prince. Charles IX est en effet particulièrement proche de lui. Lorsqu'en 1573 le bruit court qu'il a été blessé d'un coup d'arquebuse au siège de La Rochelle, le roi répond à celui qui lui apporte la nouvelle : « Je ne le puis croire, [...] car si ainsy estoit, je l'ayme tant et m'a tant fait de services que mon cœur et mon sang me le diroient. » La sœur du roi, Marguerite de Valois, insiste d'ailleurs sur l'influence que Gondi possède sur Charles IX, et c'est à ce personnage, qu'elle décrit comme « plus confident et plus favorisé de luy », qu'elle attribue la responsabilité d'avoir convaincu le roi de la nécessité de l'exécution des chefs huguenots en 1572¹.

En retour, l'attachement d'Albert de Gondi pour Charles IX paraît profond. Lorsqu'il fonde un couvent de minimes sur sa seigneurie de Noisy au début des années 1580, il commande expressément des messes pour le salut de l'âme du feu roi². Sa situation de force dans l'entourage royal à la fin du règne de Charles IX est également révélée d'une façon éclatante quand, le 24 février 1574, de retour de Saint-Germain-en-Laye, le souverain se réfugie non au Louvre, mais dans l'hôtel de Retz, après avoir eu révélation du complot ourdi par les Malcontents pour organiser l'évasion de la cour du duc d'Alençon et du roi de Navarre. Cependant, l'attachement de Gondi à la reine mère n'est pas sans déplaire à Charles IX, auquel l'ambassadeur espagnol Alava prête le mot suivant en 1571 : « Si je pouvais me débarrasser de ce Perron qu'on appelle Retz, je ne consentirais à reprendre dans ma maison aucun Italien »³.

Le plus remarquable dans l'ascension d'Albert de Gondi est la répartition par capillarité des bénéfices de la faveur à ses parents. Son frère cadet, Pierre, né en 1533, obtient l'évêché de Langres en 1565, qui est l'un des plus rémunérateurs du royaume et auquel est attaché le titre de pair, puis celui de Paris en 1568, dont il prend possession en mars 1570, et enfin le chapeau de cardinal le 21 février 1588. Le puîné, Charles, sieur de La Tour, qui est né en 1536, est d'abord officier dans la compagnie d'ordonnance de son frère aîné en 1565, puis général des galères et Maître de la garde-robe en 1568, chevalier de l'Ordre en 1569, conseiller d'État et capitaine de gendarmes en 1572⁴. La famille paraît très soudée

1. *Mémoires de Marguerite de Valois*, p. 55.

2. A.N. M.C. LXXVIII, 126, fol. 415-418 (contrat de fondation passé le 27 sept. 1582)

3. Cité dans P. Champion, *Catherine de Médicis présente à Charles IX son royaume*, p. 438.

4. Il meurt le 15 juin 1574, après avoir été marié à Barbe de La Haye, puis à Hélène Bonne. Lui aussi a bénéficié financièrement de la faveur royale : outre sa pension de 4 000 l.t. et ses gages de Maître de la garde-robe (1 200 l.t.), il touche un ensemble de gratifications important, dont le total atteint 61 000 l.t. de 1568 à 1573, B.N.F. Ms. Fr. 32867, pp. 1020-1025.

et parfaitement intégrée à la colonie italienne de la cour¹. D'autres branches de la famille s'illustrent en effet également. Mais aucun de leurs représentants n'acquiert des charges aussi prestigieuses que celles d'Albert de Gondi.

Significativement, il est le seul représentant de la famille à s'intituler « Haut et puissant seigneur » dans les actes qu'il signe. À la cour, il sert d'intermédiaire avec les gentilshommes sans protecteur attitré. Il constitue ainsi un véritable courtier pour la reine chargé de réintégrer dans sa clientèle directe les personnages qui ne sont pas protégés par un patron aristocratique, notamment par les Guise ou les Montmorency. Ainsi, c'est à lui que s'adresse Armand de Gontaut-Biron au commencement de la première guerre civile, quand le duc de Guise, le maréchal de Saint-André et le connétable le tiennent en suspicion parce qu'il a la réputation d'être un crypto-protestant. Gondi s'entremet auprès de la reine, qui rappelle Biron et le convainc de suivre l'armée². Il agit exactement de la même façon avec Roger de Bellegarde à la fin de l'année 1562, quand celui-ci vient de perdre son protecteur, le maréchal de Termes, et se retrouve sans commandement. Aussitôt, Gondi intègre Bellegarde à sa propre compagnie d'ordonnance comme lieutenant, et obtient pour lui une commanderie dans l'Ordre militaire espagnol de Calatrava. Dans ses relations avec les gentilshommes, il agit moins comme un véritable patron nobiliaire que comme un intermédiaire chargé de redistribuer des honneurs d'origine royale. Ce statut d'intégrateur explique les railleries dont il est victime. On dénonce ainsi la maigre suite qui l'accompagne, et le caractère peu démonstratif de ses investissements qui ne correspond pas à l'éthique aristocratique de la libéralité.

L'étude des effectifs de sa compagnie d'ordonnance confirme l'impression de parfaite intégration de Gondi. Mais elle révèle également la difficulté qu'il rencontre dans la fixation autour de sa personne d'un véritable noyau de fidèles. Il reste en effet totalement lié à la cour et à la source directe du pouvoir. La très grande mobilité des effectifs de sa compagnie d'ordonnance témoigne de ce statut de courtier³. On n'y perçoit en effet aucun noyau dur de clients fixes : de tous les officiers en poste en 1569,

1. Le jour de la signature du contrat de mariage de Jérôme de Gondi avec Louise de Buonaccorsi, sont présents Jean-Baptiste de Gondi, Albert de Gondi-Retz, l'évêque de Paris Pierre de Gondi, et les dignitaires italiens des maisons royales : le Chevalier d'honneur de la reine Louise, Scipion de Fiesque, et le Premier Maître d'hôtel du roi, Nicolas Alamanni, qui sont présentés comme les « amys dudit Jherosme de Gondy », A.N.Y 116, fol. 349 v°-352 (contrat du 11 juillet 1575).

2. Brantôme, *op. cit.*, t. V, pp. 125 et 132.

3. F. Vindry, *op. cit.*, pp. 215-221, et les montres : B.N.F. Ms. N.A.F. 8625, fol. 9 (Mantes-sur-Seine, 30 janv. 1564), Fr. 21527, n° 1833 (Gournay en Normandie, 3 juin 1567), N.A.F. 8628, fol. 6 (au camp de Saint-Sains, 23 avril 1569), N.A.F. 8630, fol. 74 (Brignolle, 14 avril 1574), Fr. 21535, n° 2153 (Marey-sur-Tille en Bourgogne, 22 sept. 1575), N.A.F. 8631, fol. 136 (La Bresle près de Lyon, 5 sept. 1576), Fr. 21537, n° 2235 (Moulins en Bourbonnais, 15 juillet 1578), Fr. 21537, n° 2255 (Houdan, 21 déc. 1579), Fr. 21538, n° 2276 (Bouchoir près de Roye en Picardie, 11 sept. 1581).

LA FAVEUR ET LA CONCORDE

aucun ne se retrouve dans la montre passée en 1575¹. En revanche tous ses officiers détiennent des charges à la cour, ce qui prouve d'une part l'influence de Retz, capable d'obtenir des charges dans les maisons royales pour ses clients, et d'autre part le caractère de récompense que constituent pour des hommes bien en cour les places d'officier dans sa compagnie. En définitive, Albert de Gondi-Retz offre la figure d'un agent du pouvoir plutôt que celle d'un patron aristocratique, malgré sa fortune et ses possessions territoriales. Il est frappant de constater que c'est sur ce modèle que la reine tente d'instrumentaliser les relations qu'elle entretient avec les autres seigneurs de la cour.

Parce que les effectifs de la cour sont renouvelés régulièrement, parce que la tête de la maison est aux mains d'hommes placés par la reine mère, Charles IX n'est pas entouré d'un groupe fermé de fidèles qui lui sont attachés personnellement. Les contemporains insistent d'ailleurs sur la facilité d'accès à sa personne et sur la large ouverture de la faveur royale.

Charles IX à la cour

L'IDÉAL DE LA PROXIMITÉ

Pendant les premières années des guerres de Religion, la politique royale est sous-tendue par une volonté d'opposer au déchaînement des passions partisans une capacité à résoudre les dissensions par l'exercice d'une concorde régénératrice de l'harmonie perdue. De cet idéal de domination des passions procède une volonté politique d'ouverture générale de la faveur royale à l'ensemble de la noblesse. Au tout début du règne de Charles IX, en 1561, l'ambassadeur vénitien Suriano explique que l'harmonie du corps politique et la fidélité des Français à leur prince dépendent de cette ouverture des faveurs et de la relation directe et familière avec un souverain qui n'exclut personne de sa présence². Ce sentiment d'une identité de nature entre le prince et ses sujets explique le fonctionnement ouvert de la cour. Si les observateurs italiens ne cessent de déplorer la familiarité des manières du roi et de la foule des courtisans, ils ajoutent que cette proximité du prince et ce mode de répartition des honneurs provoquent chez les gentilshommes un sentiment de dévouement et de fidélité qui n'existerait pas dans un système de distance. Suriano souligne que

1. En 1567, le lieutenant de la compagnie est Roger de Saint-Lary de Bellegarde. Le guidon est son frère Charles de Gondi, sieur de la Tour, qui devient lieutenant en 1568 à la place de Bellegarde. Parfaitement intégré à la cour, les officiers sont tous chevaliers de l'Ordre. L'enseigne est d'abord un Tourangeau demeurant près de Preuilly, Marc de Naillac-Riz, puis, en 1567, Jean d'Assigny de La Jaunière.

2. N. Tommaseo éd., *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI^e siècle*, Paris, 1838, 2 vol., t. I, p. 509.

LE LIEU DE LA FAVEUR

« chacun aime et adore son roi légitime, chacun donne son bien et sa vie pour le servir », parce que les faveurs royales ne sont pas réservées à une coterie.

Dans l'état du gouvernement de la France brossé par le Vénitien Correro en 1569, l'équilibre des factions paraît à peu près obtenu dans l'entourage royal, et le roi semble indépendant d'elles. L'ambassadeur estime que parmi les grands seigneurs il n'y a aucun grand capitaine, et qu'aucun d'entre eux ne possède les bonnes grâces du roi « qui, peut-être à cause de sa jeunesse, n'a pas la force de faire un choix. » Seul le cardinal de Lorraine apparaît en position dominante, car la reine mère compte sur lui pour obtenir le financement de la guerre¹.

Conformément à l'idéal domestique, Charles IX entend se présenter comme un souverain accessible à sa noblesse. En témoigne le règlement du 24 octobre 1572, qui accorde l'entrée à la chambre du roi, pendant qu'il y est habillé, à « tous les princes, ducs [...] et tous ceux qui avoient accoustumé d'y entrer du vivant du feu roy Henry son seigneur et père. »² Cet idéal d'intimité avec le roi est encore évoqué en 1574 par Stefano Guazzo qui s'émerveille de « la facilité incroyable d'iceluy, par laquelle [...] il se fait aymer et obeir par ses familiers plustost que serviteurs et sujets, et vous direz que par cete humilité, il exalte sa roialle couronne, si elle peut estre davantage exaltée ». Il compare Charles IX avec le roi d'Espagne, qui pratique l'exercice de la majesté d'une façon diamétralement opposée, puisqu'il la fait reposer sur la distance et non sur la proximité : « regardez, pour exemple, la grave et venerable Majesté du Roy d'Espagne, par laquelle remplissant les cours de reverence, il est quasi, comme Idole adoré des Princes et Seigneurs »³.

L'accès à Charles IX ne paraît donc pas monopolisé par un groupe de personnages formant un écran autour de sa personne. Le roi lui-même encourage ce mode spontané de relations avec les courtisans. Dans une lettre au comte du Bouchage, Gaspard de La Châtre-Nançay décrit ainsi la simplicité et l'enthousiasme du roi au moment de son mariage avec Élisabeth d'Autriche : « Je ne vous saurois rien mander de la court si non que le roy est de retour à Vilers Coteret, où y fera la feste de Nouel. C'est le plus contant homme du monde, y conseille à tout le monde de se marier. » D'après ce témoin, les rivalités à la cour ne paraissent pas motivées par les conflits pour la faveur du prince. Nançay décrit d'ailleurs Charles IX comme un personnage peu intéressé par le fonctionnement de

1. *Ibid.*, t. II, p. 151.

2. B.N.F. Ms. N.A.F. 7225, fol. 207-211 (« L'ordre que le Roy a commandé estre doresnavant observé pour la conduite et direction de ses affaires, service de sa personne, police et règlement de sa maison et suite ordinaire de sa cour », 24 oct. 1572), cité dans B. Jestaz, « Étiquette et distribution intérieure dans les maisons royales de la Renaissance », *Bulletin monumental*, t. CXLVI, n° 2, 1988, p. 112.

3. *La Civile Conversation, divisée en quatre livres* [1574], Lyon, Par Jean Beraud, 1580 [1579], p. 228.

LA FAVEUR ET LA CONCORDE

la cour et peu soucieux de former autour de lui un groupe soudé par une connivence politique. Selon lui, le plus apprécié du roi est celui « qui a de bons courtos », c'est-à-dire de solides chevaux aux oreilles coupées, car « le roy n'a aultre chose en la teste que la chasse. » C'est peut-être pour cette raison que la cour n'est guère le rendez-vous des gentilshommes, malgré les fêtes organisées pour le mariage du roi et l'entrée officielle dans Paris de la jeune reine : « Vous ne vistes il y a long tempts la court si grosse qu'elle est de [présent] mais peu de noblesse. »¹

LE TUTEUR DE LA JEUNESSE DU PRINCE: SIPHERRE

Les quelques personnages particulièrement attachés à la personne du souverain n'ont pas été choisis par le roi. Selon une politique d'équilibre entre les confessions et les engagements partisans, Catherine de Médicis a confié ses deux fils Charles et Henri à deux grands seigneurs de haute réputation très estimés de leurs contemporains et de sensibilités religieuses différentes. Philibert de Marcilly-Sipierre, Gouverneur de Charles IX, est un catholique fervent, tandis que François de Kernevenoy-Carnavalet est allié au milieu protestant. Le catholicisme intransigeant de Sipierre a d'ailleurs peut-être influencé la sensibilité religieuse du roi.

Philibert de Marcilly, sieur de Sipierre, était selon de Thou un « homme de bien, et grand Capitaine, qui n'avoit rien plus à cœur, que la gloire de son Maître et la tranquillité de l'État »². À la charge stratégique de Premier Gentilhomme de la chambre du roi qu'il occupe de janvier 1563 à sa mort, le 10 septembre 1565, il ajoute la responsabilité de Gouverneur du roi Charles IX, tandis que Carnavalet détient celle de Gouverneur du futur Henri III. Le 4 octobre 1559, les deux hommes ont été confirmés dans leurs charges de « gouverneurs généraux des personnes de messeigneurs les ducs d'Orléans, d'Angoulême et d'Anjou, et superintendants de leur maison » afin de veiller à l'éducation des trois princes « durant leur jeunesse et minorité avec telle sincérité et pureté de mœurs qu'il appartient ». Le choix de ces hommes s'impose par « les grands sens, prudence, vertus, maturité, experience au fait des armes, avec les autres dignes et louïables qualitez qui sont ès personnes des dicts sieurs de Sipierre et de Carnavalet »³.

Brantôme décrit Sipierre comme l'exacte antithèse d'Albert de Gondiretz, dont il brosse un portrait-charge. Généreux, brave, « tout légal, franc, ouvert et du cœur et de la bouche, point menteur ny dissimulateur », Sipierre apparaît aussi vertueux et loyal que Retz est vicieux et hypocrite⁴.

1. B.N.F. Ms. Fr. 3316, fol. 24 (Nançay au comte du Bouchage, Paris, 13 déc. 1570).

2. J.-A. de Thou, *Histoire universelle*, t. V, p. 96.

3. B.N.F. Ms. Fr. 3951, fol. 1-3 (lettres patentes données à Moustiers-sur-Saulx, 4 oct. 1559).

4. Brantôme, *op. cit.*, t. V, p. 254.

Il est une forme de parangon de la figure du gentilhomme français, alors que Retz incarne celui du Florentin machiavélique. Sipierre prodigue au jeune prince d'incessantes recommandations tirées des hauts faits de la chevalerie. Brantôme, qui se souvient de l'avoir entendu lui-même, le décrit ne prêchant « jamais que la valeur, la grandeur et l'ambition comme je l'ay veu », et rapportant, avec la nostalgie de la jeunesse perdue, ses souvenirs des guerres d'Italie¹. La figure de Philibert de Marcilly est passée à la postérité, car il a été considéré comme le modèle du conseiller à même de former un jeune prince. Sa mort inopportune aurait empêché la perfection de l'éducation de Charles IX².

En revanche, il n'a pas les talents d'un homme de plume : s'il écrit d'une façon très lisible, son orthographe est particulièrement tâtonnante³. Sipierre est d'abord un soldat et un client des Guise, à la suite desquels il a combattu tout au long du siècle. Il tient une position d'intermédiaire entre le duc de Guise et les principaux officiers, notamment le surintendant des finances Artus de Cossé-Gonnor. Il a entamé sa carrière de courtisan comme Écuyer d'écurie du duc d'Orléans, le troisième fils de François I^{er}⁴. Il appartient ainsi très tôt à la faction hostile aux Montmorency. En 1549 il est Gentilhomme de la chambre et capitaine de cheveu-légers. Il combat en Piémont et en Picardie, et reçoit dans les années 1550 plusieurs missions de la part du roi, du maréchal de Saint-André et du connétable qui le mènent jusqu'en Bohême. Il poursuit sa carrière militaire en Italie, où il conduit avec Tavannes l'avant-garde du duc de Guise pour son entrée dans le royaume de Naples en 1557, et il détient la charge de lieutenant de la compagnie du duc de Lorraine en 1558.

Le duc de Guise le place en avril de l'année suivante à la tête de la compagnie du duc d'Orléans, le futur Charles IX, avec le titre de lieutenant. Il a la charge de son éducation comme Gouverneur de sa personne, avec 2 000 l.t. de gages. Il est de surcroît nommé chevalier de l'Ordre en 1560, toujours grâce à l'appui de Guise, puis capitaine de l'ancienne compagnie de gendarmes de Charles IX quand celui-ci monte sur le trône. Il continue

1. *Ibid.*, pp. 250-251.

2. François de Belleforest le décrit comme un parfait gentilhomme : « Car le seigneur de Sipierre a bien porté ce loz d'estre rond Courtisan, c'est à dire, sans dissimulation (qui est vice trop commun ès courts et maisons des grands Princes) qui ne flattoit rien à personne, qui reponoit sagement son Prince faillant en quelque chose, qui n'offensoit point les grands, et n'oppressoit les petits, n'emplissoit point ses bouges du sang des pour-suyvans : aussi est-il mort peu riche, mais aimé de tous, regretté du Roy, de la Roine, et de tous les enfans royaux, ploré des soldats, desquels il estoit cogneu, comme sage capitaine, hardy combatant, et courtois chef à l'endroit de sa suite. » *L'Histoire des neuf Roys Charles de France : contenant la fortune, vertu, et heur fatal des Roys qui sous ce nom de Charles ont mis à fin des choses merveilleuses*, Paris, Pierre L'Huillier, 1568, 684 p., p. 656.

3. Dans un billet adressé par Sipierre au surintendant des finances Artus de Cossé-Gonnor on peut ainsi lire la phrase : « sy ses jens ne parle quelque bon lengaige vous verré bien tout depecher jens de tout couté. » B.N.F. Ms. Fr. 3216, fol. 19 (Sipierre à Gonnor, Chartres, 4 fév. 1562).

4. Il appartient à un lignage du Mâconnais entré au service de la Couronne à la fin du xv^e siècle, après l'extinction de la maison ducale de Bourgogne. Son père, Blaise, a en effet été l'un des Cent-gentilshommes de la maison du roi dans la compagnie du duc de Nevers.

d'exercer effectivement sa charge de Gouverneur de la personne de Charles IX à l'avènement de ce roi, bien qu'elle soit alors confiée officiellement à un prince du sang, Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon – le frère puîné du duc de Montpensier. Après la conjuration d'Amboise, en 1560, Sipierre est nommé lieutenant du prince de La Roche-sur-Yon au gouvernement d'Orléanais. À partir de 1561, Sipierre s'engage ouvertement dans le camp du duc de Guise, lequel lui octroie une compagnie de deux cents cheveu-légers. Grâce à son appui, il obtient la charge de Premier Gentilhomme de la chambre après la mort du maréchal de Saint-André, ce qui constitue le couronnement de sa carrière¹. Il suit la cour pendant le grand tour de France, et est d'ailleurs l'un des principaux interlocuteurs des envoyés espagnols à Bayonne en 1565. Il reçoit enfin le titre de gouverneur de l'Orléanais à la place du prince de La Roche-sur-Yon en janvier 1563.

En récompense de ses services, il obtient la jouissance de l'hôtel des Tournelles à Paris, où la reine mère ne réside plus depuis 1559, jusqu'à sa destruction en 1564. Il est d'ailleurs en conflit à ce propos avec le surintendant des finances Gonnor qui veut y faire transférer l'atelier des poudres de Paris. Il lui fait savoir que le palais des Tournelles est sa résidence ordinaire, et le prie de « vous souvenir que je n'ay maison en se royaume pour demorer que les Tornelles »². Sa situation financière est honorable sans être florissante : ses revenus royaux atteignent environ 17 400 l.t. à la fin de sa carrière, l'essentiel provenant d'une pension de 10 000 l.t.³

Il meurt finalement le 10 septembre 1565, en allant prendre les eaux à Spa. Disparu avant les événements les plus dramatiques des guerres civiles, Sipierre a laissé l'image d'un serviteur de l'État hostile aux factions. Avant de quitter la cour pour Spa, il aurait d'ailleurs insisté auprès de la reine mère pour qu'elle fasse en sorte de réconcilier définitivement les Guise et Coligny⁴. Sipierre offre la figure d'un gentilhomme originaire d'une famille de la noblesse seconde, qui n'a pas fait carrière grâce à des charges provinciales mais bien par son engagement dans la clientèle d'un prince, le duc de Guise, qui en récompense de sa fidélité militaire l'a fait entrer dans l'élite de la cour.

1. L'obtient-il aussitôt, soit en janvier 1563, ou attend-il l'année suivante, comme semble le révéler une quittance de 1564, qui témoigne de la perception de gages pour seulement trois quartiers de l'année ? B.N.F. Ms. P.O. 1840 (Marcilly), fol. 11 et 12.

2. B.N.F. Ms. Fr. 3216, fol. 93 (Sipierre à Gonnor, camp devant Orléans, 7 fév. 1563).

3. Il possède en outre 4 000 l.t. de rentes sur l'Hôtel de ville constituées en février 1556. B.N.F. Ms. P.O. 1840 (Marcilly), fol. 6 (quittance du 12 juillet 1561).

4. J.-A. de Thou, *op. cit.*, t. V, p. 96.

LE LIEU DE LA FAVEUR

UNE SOLITUDE ENTOURÉE

Longtemps, Charles IX paraît relativement isolé à la cour. Pendant les années de paix où celle-ci séjourne dans les résidences royales, les bals sont organisés tous les soirs, où les jeunes gens font leurs premières armes comme danseurs et courtisans. L'un d'entre eux décrit la cour à Blois à l'automne 1571 emplie de gentilshommes qui se retrouvent le soir pour le bal où il « y a fort grant compaignie »¹. C'est vers cette époque que Charles IX commence à s'entourer de personnages qu'il a choisis lui-même.

D'après Brantôme, les trois hommes qui ont le mieux connu Charles IX, sont le Grand Aumônier Jacques Amyot, Retz et le secrétaire d'État Nicolas de Neufville-Villeroy, « que le roy a tant ayez et chérys et leur a tant faict de biens »². Hormis ces hauts dignitaires de la cour, qui sont tous ses aînés, Charles IX semble avoir peu d'intimes. Parmi les grands seigneurs sur lesquels Charles IX repose son affection, on trouve François III, comte de La Rochefoucauld, qui est l'un des derniers gentilshommes protestants que le roi voit dans les heures précédant le massacre de la Saint-Barthélemy. La Rochefoucauld est un grand seigneur d'Angoumois dont le lignage possède des charges de cour depuis le début du siècle. Son père, François II, était Panetier du roi François I^{er}, et son grand-père, François I^{er}, Chambellan de Charles VIII et de Louis XII. La Rochefoucauld a d'abord été attaché au service du dauphin Charles d'Orléans sous François I^{er} comme Gentilhomme de sa chambre, et à la mort de ce prince, en 1545, il a obtenu la même charge dans la maison du roi. Il a participé ensuite aux campagnes militaires contre les Impériaux. Au siège de Metz, en 1552, il était capitaine de cheveu-légers. En 1557, il a été fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin, où il conduisait la compagnie de gardarmes du duc de Lorraine avec le titre de lieutenant.

Brantôme insiste sur la faveur qu'il connaît auprès de Henri II qui « l'aymoit uniquement et luy estoit plus privé et familier qu'aucuns de ses favoris, et se jouoient ordinairement ensemble comme s'ils eussent esté pareils. » À la cour de Charles IX, il n'est donc ni un jeune homme, ni un nouveau venu³. En 1560, sa situation à la cour est devenue tellement intenable à cause de son engagement protestant qu'il s'apprête à s'exiler en Allemagne, mais la mort de François II et les prières de la reine mère le retiennent. Il prend la tête du parti huguenot dès 1562, et combat dans

1. E. Cabié, *Guerres de Religion dans le Sud-Ouest de la France et principalement dans le Quercy, d'après les papiers des seigneurs de Saint-Sulpice de 1561 à 1590*, Albi, 1906, p. 180 (Henri de Saint-Sulpice à sa mère, Blois, 16 sept. 1571).

2. Brantôme, *op. cit.*, t. V, p. 285.

3. Dès 1553, une gratification de 15 000 l.t. lui est accordée par le roi, puis une seconde de 2 400 l.t. en déc. 1558, et une troisième de 3 084 l.t. en juin 1559. En nov. 1560 il en reçoit une nouvelle de 2 500 l.t. en récompense de ses services et une autre afin de l'aider à payer sa rançon de 100 000 l.t. Il est également reçu chevalier de l'Ordre lors de la promotion du 26 avril 1559, B.N.F. Ms. Fr. 32865, pp. 533-536.

ses rangs lors de toutes les grandes rencontres militaires des trois premières guerres de Religion. Mais après la paix d'août 1570 il retourne à la cour, où le roi s'attache à lui. Charles IX a alors vingt ans. Il l'aurait pris en amitié pour sa plaisante conversation, au point de ne plus pouvoir se passer de lui. Ensemble ils prennent l'habitude « de ne faire que du fol »¹. En août 1572, La Rochefoucauld dort ainsi régulièrement dans le cabinet du roi. Le samedi soir précédant le massacre, il est le dernier à quitter la chambre de Charles IX. L'appelant par son diminutif, Foucault, le roi tente de le retenir pour qu'il échappe à l'exécution en le conviant à rester « baliverner » toute la nuit avec lui, mais le comte refuse en riant, prétextant qu'il ne désire pas dormir avec les valets de chambre pour la raison que « les pieds leur puent »². Si le comte est effectivement assassiné, sa famille est néanmoins en partie épargnée. Son fils, François IV, est sauvé par Lansac qui l'héberge chez lui, rue Saint-Honoré, avec son gouverneur et le mémorialiste Jean de Mergey. Les Saint-Gelais de Lansac et les La Rochefoucauld appartiennent en effet au même *clan*, au sens strict du terme, puisque ces deux lignages prétendent descendre des Lusignan.

Excepté La Rochefoucauld, l'entourage dilectif de Charles IX est extrêmement réduit. Les personnages qui l'accompagnent dans ses derniers instants, et auxquels il accorde ses dernières paroles, sont son frère le duc d'Alençon, à qui il recommande « de ne pervertir l'ordre et ne conspirer aucunement contre l'Etat » ; le capitaine des gardes en quartier, Eustache de Conflans, vicomte d'Auchy, « qu'il ayroit bien fort », à qui il demande « d'aviser bien à sa charge »³ ; le Maître de la garde-robe et général des galères Charles de Gondi-La Tour ; et le lieutenant des Cent-Suisses, Guillaume Tuggener, qu'il prie de faire en sorte que ses compatriotes gardent toujours leur amitié pour la France⁴. La Tour et d'Auchy disparaissent d'ailleurs juste après la mort du roi, respectivement le 15 juin et le 18 juillet.

Charles IX apprécie également le capitaine des Cent-gentilshommes de la maison du roi François Le Roy de Chavigny, un vieux guerrier catholique lié aux Guise, de même que Gaspard de La Châtre-Nançay. Né vers 1539, Nançay a été élevé comme enfant d'honneur du dauphin, le futur Henri II, et il a servi en Italie sous le commandement des Guise. Il appartient à la branche aînée de l'une des plus anciennes maisons du Berry, qui fournit au roi un capitaine des gardes du corps pour la quatrième génération consécutive. Il participe à l'ensemble des campagnes militaires dans le camp catho-

1. Brantôme, *op. cit.*, t. V, p. 256.

2. *Mémoires du sieur Jean de Mergey*, éd. Michaud et Poujoulat, Paris, 1838, p. 575.

3. D'Auchy est un client des Guise : il a combattu à Metz en 1552, puis à Renty en 1554 comme guidon du duc de Guise, avant de devenir son lieutenant en 1560. En 1567, il a commandé les troupes royales à Saint-Denis comme maréchal de camp général. Il est également chevalier de l'Ordre depuis 1567, B.N.F. Ms. Fr. 32866, p. 448.

4. Brantôme, *op. cit.*, t. V, p. 270.

lique, et se fait remarquer du duc de Guise en montant à l'assaut le premier lors du siège de Rouen en octobre 1562 : le duc lui aurait remis devant toute l'armée une couronne de lauriers pour le récompenser de son courage dans l'attaque au cours de laquelle il a été blessé¹. Cette distinction publique lui est peut-être attribuée pour le retirer de la clientèle des Montmorency. Il sert en effet à cette époque comme lieutenant dans la compagnie de l'un des fils du connétable, Guillaume de Thoré.

Il possède donc à cette époque les bonnes grâces des Guise et des Montmorency. Après la mort du connétable il commence à obtenir des honneurs de premier plan à la cour sans doute grâce à l'intervention d'un nouveau protecteur, le duc d'Anjou, qui s'emploie à fidéliser autour de sa personne les anciens clients du connétable². En 1569, il suit l'armée de Monsieur dans sa longue campagne dans le sud-ouest, et il est présent aux batailles de Jarnac et de Moncontour, comme aux sièges de Saint-Jean-d'Angély, de Châtellerauld et de Poitiers. Il est finalement nommé capitaine de la première compagnie française des gardes du corps du roi le 10 août 1572 à la place de François Le Roy de La Ferté qui est mort ce jour-là³. Marguerite de Valois évoque sa clémence pour les huguenots réfugiés dans sa chambre pendant la nuit de la Saint-Barthélemy⁴. Nançay est ainsi passé au service direct de la Couronne après la mort de ses protecteurs, et il devient l'un des principaux officiers de confiance du duc d'Anjou. À la suite du duc, on le trouve ensuite présent au siège de La Rochelle en 1573.

*La concorde et les honneurs :
les formes de la conciliation politique*

La structure de la cour évolue peu sous Charles IX, et les effectifs des charges nobles restent globalement stables pendant une quinzaine d'années. Ce n'est pas dans le cadre de la maison du roi que le pouvoir royal tente de réintégrer les élites nobiliaires, mais à l'aide de tout un système de recomposition des relais de l'autorité fondé sur l'octroi généralisé d'honneurs et de gratifications pécuniaires. Le pouvoir central entend ménager de cette façon les réseaux provinciaux à la tête desquels se trouvent les lignages de l'aristocratie et de la noblesse seconde. Les lieutenants généraux en place comme les barons les plus puissants se voient en effet confortés dans leurs prérogatives en tant que courtiers des grâces auprès

1. Peu après (le 2 déc. 1562), il est nommé Gentilhomme de la chambre. Il reçoit une nouvelle blessure lors de la bataille de Dreux qui le fait souffrir toute sa vie.

2. En janvier 1568 il obtient une gratification de 500 l.t., puis une pension de 2 000 l.t. Il est reçu chevalier de l'Ordre de Saint-Michel le 4 mars de cette année par le duc d'Anjou. Il touche également une pension de 1 100 l.t. assignée sur les revenus de l'abbaye de Saint-Riquier en Picardie, A.N. M.C. XC, 121 (13 sept. 1572).

3. Pour la vie de ce personnage, B.N.F. Ms. Fr. 32866, pp. 568-570.

4. *Mémoires de Marguerite de Valois*, p. 58.

des gentilshommes placés sous leurs ordres. Le nombre et la nature des intermédiaires du pouvoir royal ne sont pas bouleversés pendant les premières années de guerres civiles.

Cette conception géométrique de la répartition des honneurs déclinée à partir du sommet de la pyramide politique se répand d'ailleurs dans l'esprit des hommes de l'époque. Au début du siècle, Seyssel n'hésitait pas à justifier la place des patrons locaux (« princes du sang et autres grands seigneurs [...], comtes, barons et autres puissants et riches gentilshommes ») par leur rôle de redistributeurs de bienfaits du roi auprès des clients qu'ils entretiennent « de degré en degré [...] chacun selon sa faculté ». On retrouve cette idée chez La Boétie que fascine cette chaîne à laquelle le tyran attache ses agents par « les faveurs ou soufaveurs, les gains et regains » qu'il dispense. La Boétie a parfaitement compris que l'État n'est pas fondé sur la terreur des armes, mais bien sur la participation générale des élites aux bénéfices du pouvoir. Les clients du prince deviennent ainsi « les complices de ses cruautés, les compagnons de ses plaisirs, les maquereaux de ses voluptés ». Aussi apparaissent-ils « sous le grand tyran » comme autant de « tyranneaux eux-mêmes »¹.

Dans les provinces, cette politique d'équilibre fondée sur l'association des élites locales à l'exercice du pouvoir se traduit par la composition avec les lignages nobiliaires les mieux implantés. Une politique d'attribution d'honneurs et de responsabilités visant à les insérer dans un système de don/contre-don a tenté de revitaliser les liens de fidélité personnelle. L'offensive royale se concentre ainsi sur deux pôles essentiels : une information idéologique de la noblesse fondée sur l'idéal de concorde qu'inspirent le modèle platonicien de l'harmonie et de la conception économique de la répartition des faveurs du prince, et une politique d'association des élites à l'exercice concret du pouvoir. La publication des œuvres du philosophe néoplatonicien Loys Le Roy, comme la politique de proximité qui s'exprime par le spectaculaire tour de France des années 1564-1566, participent de cet esprit de concorde qui s'investit dans la figure du prince. Le développement des ressources du patronage royal destiné à l'alimentation des réseaux de fidélité constitue la principale modalité d'application de cette politique de composition avec ces relais naturels du pouvoir que sont les magnats des provinces.

La politique royale mise en œuvre dans les premières années de guerre civile vise non seulement à réintégrer dans son orbite les éléments centrifuges protestants, mais aussi à désamorcer les premières formes d'associations catholiques. Dès le mois de 1565 un prince de la maison de Guise, le duc d'Aumale, s'adresse à son parent le marquis d'Elbeuf en des termes

1. É. de La Boétie, *Discours de la servitude volontaire*, éd. S. Goyard-Fabre, Paris, 1983, pp. 162-163.

LE LIEU DE LA FAVEUR

qui laissent entendre qu'une ligue a été conclue entre lui et plusieurs seigneurs de la cour avec lesquels il s'est associé pour lutter contre l'influence conjugquée des Montmorency et de Coligny. Elle rassemble Louis de Bourbon, duc de Montpensier, Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, François Le Roy de Chavigny et Charles d'Angennes, évêque du Mans. Jacques-Auguste de Thou insiste sur la nécessité face à laquelle le roi se trouve alors de démanteler ce type d'organisations factieuses, et surtout devant l'obligation absolue qui s'impose à lui de ne pas y participer, sous peine d'exciter encore davantage ses sujets à composer de pareilles coalitions¹.

UN OUTIL DE RÉINTÉGRATION POLITIQUE : L'ORDRE DE SAINT-MICHEL

Après la reprise des hostilités en 1567, une grande offensive de séduction politique est entreprise afin de manifester la volonté royale de composer avec une très large proportion de la noblesse du royaume et de conforter l'autorité des magnats provinciaux. Cette offensive se fonde d'abord sur l'octroi du collier de l'Ordre de Saint-Michel. Le règne de Charles IX est marqué par une inflation remarquable des attributions du collier de l'Ordre royal. Fondé par Louis XI le 1^{er} août 1469, l'Ordre fonctionne comme un modèle de dévotion de la haute noblesse à la « religion royale », qui doit lui assurer sa cohésion sous l'égide du saint tutélaire national. Chaque année ont lieu deux cérémonies : une grande promotion générale, puis la cérémonie annuelle présidée par le roi qui se déroule à la Saint-Michel, le 29 septembre, au cours de laquelle le lien mystique entre le prince et la noblesse est revivifié. Elle donne lieu à un service religieux dans la cathédrale Notre-Dame de Paris auxquels assistent les chevaliers revêtus des insignes de l'Ordre : le grand manteau de drap d'argent à broderies d'or, le chaperon de satin cramoisi également enrichi de broderies d'or et le grand collier. Ce mimétisme vestimentaire témoigne de l'intégration collective des chevaliers à une entité qui transcende la naissance ou la personnalité des individus pour les faire tous participer du même esprit chevaleresque de don de soi au service de la Couronne et de Dieu.

Le nombre de personnages dont on possède la date de nomination ou de réception dans l'Ordre de Saint-Michel reste très important tout au long du règne de Charles IX, caractéristique que l'on ne retrouve plus sous Henri III et Henri IV, ce qui prouve que l'attribution du collier de l'Ordre a progressivement perdu son rôle de contact direct entre le roi et sa noblesse.

1. J.-A. de Thou, *op. cit.*, t. V, pp. 32-33.

LA FAVEUR ET LA CONCORDE

La disparition des grandes promotions annuelles, remplacées par des attributions individuelles au coup par coup, signale également l'utilisation de plus en plus tactique de l'Ordre pour renforcer les fidélités ou créer des dévouements en cas de besoin ponctuel. La Saint-Michel n'est donc plus le moment spécifique de la nomination ou de la réception des nouveaux chevaliers, mais simplement le jour de réunion du chapitre de l'Ordre, que suit la célébration de la messe consacrant la mémoire des chevaliers défunts.

À la veille des guerres civiles, l'arrivée au pouvoir des Guise se traduit par une première utilisation tactique de l'Ordre royal. La promotion de l'Ordre de Saint-Michel de l'année 1560 comprend ainsi plusieurs personnages proches des Guise ou très liés au pouvoir depuis le règne précédent, qui détiennent les principales charges dans l'entourage du jeune roi François II¹. Parmi les 18 nommés au chapitre tenu à Poissy, on rencontre ainsi Louis de Lansac, Philibert de Marcilly-Sipierre et Jacques de Humières.

Au début des années 1560, les réceptions des nouveaux chevaliers se déroulent encore lors de grandes cérémonies générales organisées dans des résidences royales. Il en est ainsi le 7 décembre 1561 à Saint-Germain-en-Laye et le 31 mai 1562 à Vincennes. En 1563, la promotion se déroule à Chartres, le 12 janvier, avant même la fin de la guerre, ce qui explique l'absence d'une grande partie des chevaliers. Sur les 53 personnes promues ce jour-là, seules 33 sont physiquement présentes pour recevoir le collier. Les activités militaires expliquent cette proportion importante d'absents et, pour la première fois, le rôle politique de l'Ordre apparaît nettement, dans la mesure où il sert à conforter les fidélités de façon éclatante. Néanmoins, 83 % des promus de l'année le sont au cours de cette cérémonie solennelle, le seuil de 80 % de promus distingués au cours de la grande promotion annuelle de l'Ordre restant atteint de 1561 à 1563.

Les choses changent avec l'année 1564. Seuls 8 chevaliers sur 23 sont reçus lors de la promotion annuelle, qui a lieu cette fois en août, lors du séjour du roi à Valence. En 1565, c'est au cours du long tour de France que se déroule la cérémonie, à Toulouse, le 8 février. Avec les déplacements du roi, les nominations et les réceptions des nouveaux chevaliers se trouvent souvent de plus en plus décalées dans le temps. La réception se déroule désormais sous la direction d'un grand seigneur, comme Montmorency-Damville ou le prince de La Roche-sur-Yon. L'année 1566 est la première à ne pas avoir laissé de trace de promotion annuelle sous le règne de Charles IX. Mais en 1567, on renoue avec la coutume de la promotion générale. Les chiffres de 1567 sont du niveau de ceux de 1565, après la très forte chute de l'année précédente.

1. 61 fidèles des Guise entrent dans l'Ordre de 1559 à 1589, dont 4 parmi les 18 promus de 1560. L. Bourquin, « Les fidèles des Guises parmi les chevaliers de l'ordre de Saint-Michel sous les derniers Valois », dans Y. Bellenger (dir.), *Le Mécénat et l'influence des Guises*, Paris, 1997, pp. 95-112.

LE LIEU DE LA FAVEUR

Les pamphlétaires protestants ont voulu reconnaître dans le tour de France des années 1564-1567 l'origine de l'octroi du collier de l'Ordre à des promotions de chevaliers d'un nombre pléthorique, qui auraient affaibli sa notoriété. Si les chiffres suffisent à dénoncer la fausseté de cette association, elle traduit néanmoins bien le sentiment que l'Ordre de Saint-Michel est devenu à cette période un instrument employé à des fins directement politiques. C'est pour cette raison qu'il est rapidement décrié par les adversaires de Catherine de Médicis. Ainsi, dans le célèbre pamphlet intitulé *Discours merveilleux de la vie, actions et deportemens de Catherine de Médicis Roine mere* qui dénonce les manœuvres politiques du voyage de Bayonne, il est affirmé que la reine mère y a fait « infinis nobles et force chevaliers de l'ordre » afin de s'assurer des fidélités, ce qui lui aurait par la suite permis d'organiser le massacre des protestants.

Les nouvelles promotions de l'Ordre sanctionnent l'entrée sur la scène politique d'une catégorie de personnages pour lesquels la guerre civile a constitué un moyen d'ascension sociale autonome et mal contrôlé par l'autorité royale. Le pouvoir entend réintégrer ces individus par cette reconnaissance officielle de leur situation nouvelle, mais il s'agit d'abord d'une reconnaissance du fait accompli, ce qui est un aveu de faiblesse. À partir de 1568, après la fin de la seconde guerre civile, on assiste à une augmentation sans précédent du nombre des chevaliers. Le début de l'année a vu une série de réceptions officielles présidées par le duc d'Anjou qui s'impose aux dépens du roi comme un véritable patron à la tête de la noblesse¹. Ces attributions s'inscrivent dans une politique de fidélisation de la noblesse qui passe par la revivification du lien personnel avec le chef militaire, plus qu'avec le roi lui-même. Au total, les réceptions présidées par le duc d'Anjou, qui s'échelonnent du 21 février au 12 mars 1568, concernent 99 chevaliers. Ces nominations discontinues lors de cérémonies éclatées sont le signe d'un bouleversement profond du mode de désignation et des modalités d'entrée des chevaliers dans l'Ordre.

La période de l'entre-deux-guerres qui se situe au milieu de l'année 1568 se caractérise par la pratique de plus en plus usuelle de la réception des nouveaux chevaliers en dehors des grandes cérémonies annuelles tenues par le roi ou le duc d'Anjou. Les nouveaux chevaliers reçoivent désormais souvent leur collier des mains d'un seigneur qui est également leur patron militaire, et qui les a recommandés pour qu'ils soient récompensés de leur fidélité à son service.

De plus, l'année 1568 est une année rupture en raison du nombre de chevaliers créés, à savoir 234. Si les années suivantes voient une décrois-

1. La première a lieu à Melun les 16 et 17 février, au cours de laquelle 23 chevaliers entrent dans l'Ordre. Suivent des réceptions tenues au couvent des Chartreux-lez-Paris, toujours présidées par le duc d'Anjou qui y tient son quartier général, fin février et début mars, qui concernent 66 chevaliers.

sance relative du nombre de promus, ce nombre demeure dans les années 1569 à 1573 incomparablement supérieur à celui des années précédentes. Au total, 1 021 chevaliers sont créés de 1568 à la fin du règne de Charles IX, le maximum se situant de 1568 à 1570 avec 661 promotions. À partir de l'année 1568, l'Ordre de Saint-Michel connaît un véritable déclin dans la hiérarchie implicite des honneurs nobiliaires, en raison de son utilisation massive. Michel de Castelnau constate justement que les dons « par trop communiquez sont mesprizez »¹. Pour compenser le déclin de la valeur symbolique de l'Ordre, le pouvoir royal met en œuvre à la même époque une politique de distribution de gratifications pécuniaires à grande échelle qui constitue la marque éminente de la crise de confiance que la monarchie tente de dépasser en refidélisant son assise nobiliaire par la conjugaison des reconnaissances honorifiques et pécuniaires.

L'utilisation croissante des ressources monétaires de la Couronne comme moyen de réintégration des élites nobiliaires répond à l'endettement de ces dernières au lendemain des premières années de troubles. Les ambassadeurs vénitiens ont particulièrement insisté sur cette dimension nouvelle de la situation des gentilshommes. Correro affirme en 1569 que les nobles sont ruinés par la guerre². Brantôme souligne pour sa part le caractère généralisé de l'octroi des grâces sous le règne de Charles IX, à la différence de ce qui se produira sous Henri III³. Cette généralisation des faveurs royales est révélée ostensiblement à partir de 1568. On assiste en effet à un recours massif aux gratifications monétaires sur un laps de temps très court. Le quart des promus de février et mars 1568 ont bénéficié de gratifications en argent dans l'année même, en général quelques mois après leur réception dans l'Ordre⁴. Il y a donc une véritable concentration des gratifications monétaires sur l'année 1568. C'est la première fois depuis le début des guerres de Religion que l'on assiste de la part de la Couronne à une offensive de séduction d'une telle ampleur à l'égard de la noblesse. L'année suivante, cette politique est poursuivie à l'égard des nouveaux promus, mais elle concerne également des chevaliers plus anciens dont la fidélité est entretenue⁵. Ces distributions sont destinées à alimenter les réseaux de fidélité que commandent les grands barons pro-

1. M. de Castelnau, *Mémoires*, éd. Petitot, 1829, p. 38.

2. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 145.

3. « car il a autant estendu sa libéralité que fit jamais roy à toutes sortes de gens : dissemblable au roy son frère, qui employa la sienne à l'endroit de quelques particuliers, siens favorys, que nous avons veuz pleines et remplys excessivement. [...] Voylà comment ce roy estoit libéral, tenant ceste maxime : qu'il falloit qu'un roy le fust, et que les peuples estoient semblables aux rivières ; car tout ainsi qu'elles entrent en la mer, aussi semblablement l'argent du peuple alloit, venoit et entroit aux finances du roy. » Brantôme, *op. cit.*, t. V, p. 289.

4. Sur les 99 chevaliers reçus par le duc d'Anjou en février et mars 1568, 23 (26 %) ont bénéficié de gratifications durant l'année 1568.

5. Au moins 20 personnages nommés de 1565 à 1568 reçoivent des gratifications entre mars et décembre 1569. Parmi eux on note plusieurs hommes qui tiennent des commandements importants : le colonel de réîtres

LE LIEU DE LA FAVEUR

vinciaux, et à assurer l'autorité de ces personnages sur leurs clients, afin d'éviter qu'ils s'éparpillent et ne deviennent incontrôlables.

Paradoxalement, au lendemain de la seconde guerre civile, le pouvoir royal se défie surtout des capitaines catholiques. Il craint en effet qu'ils ne renoncent difficilement à la vie militaire et aux sources de revenus extraordinaires qu'elle leur avait fournies, mais aussi qu'ils refusent de laisser jouir leurs anciens ennemis des assurances que la paix vient de leur accorder. La reine écrit ainsi à Monluc que, sur sa recommandation, le roi fera bientôt chevaliers de l'Ordre ceux pour lesquels il l'a sollicitée, et qu'en contrepartie le roi attend de lui qu'il contribue à l'établissement de la paix en empêchant tout ce qui pourrait la desservir¹.

LA COMPOSITION AVEC LES BARONS

Le roi se repose sur l'autorité des lieutenants généraux et des représentants les plus influents de la noblesse seconde des provinces pour accorder le collier de l'Ordre aux gentilshommes. C'est pourquoi, à partir de 1568, la plupart des chevaliers ne sont plus reçus à l'occasion d'une grande promotion annuelle, mais au coup par coup, dans des circonstances qui laissent toute latitude aux barons pour l'organisation de la cérémonie et le choix de son emplacement. Il est souvent précisé explicitement que les nouveaux chevaliers ont été désignés « sur la recommandation » d'un seigneur particulier.

La politique royale vise à reconcentrer l'autorité locale entre les mains d'intermédiaires clairement identifiables. Elle leur confie à la fois des fonctions de représentation du pouvoir et des objets de patronage destinés à recomposer les réseaux de fidélité entre leurs mains. Dans ce système de répartition des honneurs, les intérêts du pouvoir central et des magnats locaux sont absolument congruents. De 1568 à 1574, 201 chevaliers sont reçus de cette façon, dont 178 pour les seules années 1568-1570. Ce mode d'attribution du collier de l'Ordre s'impose donc désormais comme un phénomène de grande ampleur. Ces 201 promus sont reçus par 98 dignitaires de l'Ordre, 42 barons se partageant à eux seuls la réception de 145 chevaliers². Les principaux personnages qui bénéficient de ces faveurs sont très logiquement les grands seigneurs qui exercent les gouvernements des pro-

Jean de Heze, le capitaine de galères Cornelio de Fiesque, le baron de Torcy, le lieutenant général de Guyenne Jean de Nogaret de La Valette, le négociateur Nicolas d'Angennes-Rambouillet ou le gouverneur de Bourges Claude de La Châtre. Cette offensive de séduction pécuniaire est rendue possible par les aliénations de biens du clergé. Le 1^{er} août 1568 une bulle papale autorise le roi à effectuer sur les biens du clergé une aliénation qui doit porter sur 1 495 211 l.t. Elle est suivie d'une autre bulle enregistrée au Parlement de Paris le 20 décembre, qui rapporte 1 964 210 l.t.

1. B.N.F. Ms. Fr. 15545, fol. 148 (Catherine de Médicis à Monluc, 14 avril 1568).

2. L'année 1568 voit le plus grand nombre de réceptions multiples confiées à un seul baron : 17 sur 44 en 1568 (39 %) ; 7 sur 30 en 1569 (23 %) ; 9 sur 33 en 1570 (27 %) ; 1 sur 8 en 1572 (12,5 %) ; 1 sur 9 en 1573 (11 %) ; 0 sur 4 en 1574.

vinces, notamment Henri de Montmorency-Damville en Languedoc qui reçoit à lui seul neuf chevaliers de 1568 à 1570, tandis que ses frères, le maréchal de Montmorency, Thoré et Méru, en reçoivent respectivement cinq, deux et deux, soit en tout 18 chevaliers pour le seul clan Montmorency. Le duc de Montpensier et son fils le Prince dauphin, qui gouvernent le Dauphiné et l'Orléanais, reçoivent quant à eux 17 chevaliers dans la seule année 1567, un l'année suivante, tandis que le duc en recommande un de plus en 1568, soit 19 au total. Le comte de Tende en reçoit six entre 1568 et 1569 ; le duc de Nevers et le vicomte de Martigues cinq. En Guyenne, Monluc en reçoit quatre de 1568 à 1570, autant que le comte de Suze, que le vicomte de Joyeuse, que le maréchal de Vieilleville, que le duc de Roan- nez et qu'une demi-douzaine d'autres barons.

Les chevaliers reçus par ces personnages ont servi sous leurs ordres pendant les guerres et détiennent des charges de commandement qui font d'eux leurs clients. En Avignon, le gouverneur de Provence Claude de Savoie, comte de Tende, reçoit également plusieurs notables du Comtat et de Provence, comme le Romain Mutio Frangipani en octobre 1568, qui a été blessé sous ses ordres, ou Vincent de Forbin, seigneur de La Fare, qui a été premier consul de Marseille. En Arles, il reçoit en juin 1568 le gouverneur de Tarascon, Louis d'Urre, seigneur du Puy Saint-Martin. En Dauphiné, le lieutenant général Bertrand de Simianes-Gordes en recommande cinq en 1568 et en reçoit trois autres la même année, avant d'en recevoir deux nouveaux en 1570, soit dix en tout. Parmi eux on note le colonel de l'arrière-ban de Dauphiné, le premier baron du Lyonnais ou encore le lieutenant de sa propre compagnie. Gordes offre la figure d'un parfait patron nobiliaire qui travaille à asseoir son autorité locale afin de réaliser l'intégration politique de sa province. Son statut apparaît parfaitement dans sa correspondance : dans un court billet adressé au roi en 1569, il intervient en faveur de sept de ses protégés, qui sont des Gentilshommes de la chambre ou des capitaines de châteaux¹.

Modérés sur le plan religieux, Tende comme Gordes sont des clients des Montmorency. L'un comme l'autre interviennent d'ailleurs pour éviter les massacres dans leurs gouvernements respectifs au moment de la Saint-Barthélemy². La politique de composition avec les élites prônée par la monarchie pendant les premières années de guerre civile participe d'une conception clientélaire du pouvoir de l'aristocratie, dont les Montmorency ont été les principaux acteurs. Le pouvoir monarchique a tenté de revivifier ces réseaux de fidélités en alimentant les clientèles en ressources nouvelles destinées à soutenir l'autorité des chefs provinciaux. Les colliers de l'Ordre et les gratifications en sont le principal objet.

1. B.N.F. Ms. Fr. 15549, fol. 141 (Gordes au roi, Grenoble, 20 avril 1569).

2. J.-A. de Thou, *op. cit.*, t. VI, p. 428.